

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                    M. JOSEPH ZAYED, président  
    Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE MAGOG  
PAR WASTE MANAGEMENT INC.**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 2

Séance tenue le 19 juin 2007, 13 h 30  
Club de curling de Magog  
561, rue Hatley Ouest  
Magog

**TABLE DES MATIÈRES**

|  |    |
|--|----|
| SÉANCE DU 19 JUIN 2007 .....                                   | 1  |
| MOT DU PRÉSIDENT .....   | 1  |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :                                    |    |
| MARTINE COUTURE .....  | 1  |
| CLAUDE PELLETIER, FRANÇOIS PELLETIER.....                      | 4  |
| RÉJEAN GAUDREAU .....  | 8  |
| CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE                |    |
| JEAN-GUY DÉPÔT .....   | 12 |
| YVES PAQUET .....  | 28 |
| VERGER FAMILIAL CR S.E.N.C                                     |    |
| MARC CHIASSON .....  | 36 |
| MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC.                                 |    |
| DONALD FISHER, GISÈLE LACASSE, MADELEINE SAINT-PIERRE.....     | 45 |
| ANDRÉ PRUD'HOMME .....   | 63 |
| JEAN-GUY ST-ROCH .....   | 68 |
| FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS |    |
| ROBERT MÉNARD .....  | 81 |
| VILLE DE SHERBROOKE  |    |
| MICHEL CYR, JEAN PERREAULT .....                               | 89 |
| DROIT DE RECTIFICATION :                                       |    |
| MARTIN DUSSAULT .....  | 98 |

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5            Alors, bonjour, mesdames, messieurs. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management Inc.

10           Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique.

15           Pour faire une histoire courte, je vous rappelle que c'est le temps de présenter vos mémoires, que nous vous allouons à peu près une période de quinze minutes pour présenter votre mémoire, tout au plus quinze minutes, et que nous nous réservons le droit de vous poser un certain nombre de questions pour clarifier certaines de vos prises de position.

              Alors, sans plus tarder, j'appelle madame Martine Couture.

### Mme MARTINE COUTURE :

20           Bonjour.

### LE PRÉSIDENT :

25           Bonjour, madame.

### Mme MARTINE COUTURE :

30           (L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

### LE PRÉSIDENT :

35           Merci beaucoup, madame Couture. Je me permettrai un tout petit commentaire personnel. Je suis intéressé par vos deux entreprises, massothérapie et résidence de tourisme, parce que... non, mais vraiment j'avais visité, lors de notre passage, le lac Lovering, et j'avais trouvé que c'était un endroit vraiment magnifique. Et l'eau cristalline à laquelle certains participants ont fait référence dans leur mémoire, je l'ai trouvée encore très, très belle. Dans ce sens-là, je me permets de faire cette petite allusion tout à fait amicale.

40           Mais maintenant, dans un autre ordre, je voulais savoir, vous dites qu'il y a un impact direct sur votre vie professionnelle, pourriez-vous nous dire c'est quoi cet impact sur votre vie professionnelle? Parce que je peux très bien comprendre, à la lumière de votre mémoire, qu'il y a un impact sur votre vie personnelle, sur vos valeurs, fort bien. Mais sur votre vie professionnelle, ce serait quoi les impacts?

45 **Mme MARTINE COUTURE :**

Ayant une résidence de tourisme située directement sur le lac, c'est un revenu direct. Alors, au niveau professionnel, étant propriétaire de cette résidence, ça a un impact direct sur ma vie professionnelle.

50

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais je pensais que vous parliez du projet qui pourrait avoir un impact, c'est-à-dire que si le projet pouvait avoir un impact important sur la qualité de l'eau, qui la rend impropre, par exemple, à la baignade, à ce moment-là, ça pourrait avoir un impact sur votre vie professionnelle.

55

**Mme MARTINE COUTURE :**

60

Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça ce à quoi vous faites référence?

65

**Mme MARTINE COUTURE :**

Oui, tout à fait. Bon, tout d'abord, le lac pour moi a un impact direct sur ma vie professionnelle au niveau de la résidence de tourisme et également au niveau de mon entreprise en massothérapie, parce que pour faire le travail que je fais, je dois absolument me détendre moi aussi et aller régulièrement dans l'eau et sur l'eau.

70

Mais pour ce qui est de la résidence, évidemment, si le lac n'est plus accessible pour différentes raisons, au niveau de la pollution ou au niveau de la source d'eau, la résidence ne sera plus louée, évidemment.

75

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le phénomène des cyanobactéries a eu un effet palpable sur la location de votre résidence?

80

**Mme MARTINE COUTURE :**

Oui, un très bon effet, en fait, parce qu'au lac Lovering, comme on n'en a pas eu, la première question que les gens posent lorsqu'ils font la location : \* Est-ce que vous avez le problème de cyanobactéries au lac Lovering? + Nous sommes bien heureux d'être encore capables de dire non.

85

**LE PRÉSIDENT :**

90           Donc, il y a eu un effet très positif, j'imagine?

**Mme MARTINE COUTURE :**

95           Oui. Mais on se doit d'être très vigilants pour ne pas que ça se produise non plus.

**LE PRÉSIDENT :**

          D'accord, merci.

100 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

          Vous dites que vous êtes impliquée dans la Société de conservation du lac Lovering depuis 2000. Est-ce que c'est l'épisode lié à la caractérisation des rejets par les BPC avec le Ministère qui vous a amenée à vous impliquer dans l'Association?

105

**Mme MARTINE COUTURE :**

          Non. J'ai pris connaissance par la suite. Je ne suis pas chimiste ni biologiste, alors je serais très mal placée pour élaborer sur ça. On avait un comité de vigilance qui a élaboré davantage. D'ailleurs, madame Théroux a présenté un mémoire hier, mais ce n'est pas ce qui m'a impliquée.

110

          Ce qui m'a impliquée, c'est d'arriver au lac et de prendre connaissance qu'il y avait une association qui travaillait à conserver le lac et je me suis impliquée dans ce sens-là.

115

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

          Vous dites que le lac constitue une source d'approvisionnement en eau potable pour vos deux résidences. Est-ce que vous avez déjà considéré l'aménagement d'un puits? Sinon, pourquoi?

120

**Mme MARTINE COUTURE :**

          Je n'ai jamais eu à considérer d'avoir un puits parce qu'il est beaucoup plus facile, et puis là je m'avance, ayant toujours vécu sur le bord d'une étendue d'eau, j'ai toujours trouvé plus facile de traiter une eau de surface comme, exemple, au niveau du lac Lovering.

125

          Je suis hésitante en disant ça, parce que des fois ce n'est pas le cas. Mais dans le cas présent, il est plus facile de traiter l'eau du lac Lovering que d'avoir un puits et d'avoir à traiter l'eau qui serait de l'eau dure. Le système de traitement est plus facile. Juste au niveau technique, on n'a pas de poches de sel à trimbalier, et cetera.

130

Alors, je ne dis pas qu'un jour il ne faudra pas considérer ça, mais pour l'instant, c'est beaucoup plus facile comme ça.

135 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Pour l'eau de surface, le seul traitement c'est un filtre?

140 **Mme MARTINE COUTURE :**

Non, non. Il y a plusieurs compagnies, d'ailleurs dans la région, qui peuvent nous faire des démonstrations sur ce qui est possible de faire.

145 Les deux systèmes que je connais, le premier c'est un système de chloration avec filtre au charbon et le deuxième c'est un système avec lampe ultraviolette. Les deux systèmes sont reconnus par le ministère de l'Environnement.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

150 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame.

155

**Mme MARTINE COUTURE :**

Je vous remercie pour votre intérêt.

160 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Messieurs François Pelletier et Claude Pelletier.

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

165

Monsieur le président, madame la commissaire, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

170

Bonjour.

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

175 Comme notre mémoire est plutôt court, si vous me le permettez, je vais en faire une lecture complète, quoique je sais que vous préférez les résumés. Mais si vous nous le permettez, on va en faire la lecture complète, il est très court.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 2 : « Tout premièrement [...] »**

180 **Fin de la phrase à la page 3 : [...] en aval en souffriraient. »**

185 Ici, j'aimerais ouvrir une petite parenthèse à mon introduction. J'ai trouvé bon de rappeler l'importance de la pétition qui avait eu lieu en 1992. Vous l'avez sûrement remarqué, depuis le début de la commission, on voit toujours les mêmes visages. Je pense à des gens comme monsieur Dépôt, la famille Benoît, nous-mêmes, les groupes environnementaux du coin.

190 Certains médias ont même rapporté que c'était une petite poignée de citoyens qui venaient débattre – ça, ça m'a un peu chicoté. Mais j'ai trouvé bon de ramener cette pétition-là, qui se débattait contre, grosso modo, le même projet à cette époque, pour rappeler à tout le monde, à vous, à nos élus et également aux médias, qu'à cette époque-là il y avait tout de même 12 000 citoyens de la région qui nous appuyaient.

195 Donc, on est un petit groupe qui vient tous débattre contre ce projet-là, mais je pense qu'on représente très bien l'opinion de l'ensemble de la collectivité. Ça fait que c'est une petite parenthèse à ce point.

(L'INTERVENANT CONTINUE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**LE PRÉSIDENT :**

200

Merci beaucoup, monsieur Pelletier. Maintenant un petit commentaire, encore là tout à fait personnel, qui est adressé à monsieur Pelletier père : je vous envie, parce que j'espère un jour que mon garçon, qui a l'âge de votre fils, me traite moi aussi de visionnaire.

205 Ceci étant dit, j'aimerais savoir, vous, vous êtes technicien de la faune?

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

Oui.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Le promoteur a déjà fait des travaux d'aménagement pour favoriser la faune terrestre et les... enfin. Est-ce que vous êtes familier avec les travaux qui ont été faits? Et si oui, qu'est-ce que vous en pensez? Et sinon, qu'est-ce que vous pensez de ce qui est proposé?

215

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

Je ne suis pas très familier avec qu'est-ce qu'ils ont fait, parce que je ne l'ai pas vu de mes yeux. Quand j'étais plus jeune, j'ai chassé, sans permission, à cet endroit-là mais les travaux, je crois que c'était des travaux au niveau de l'étang aux castors qu'ils ont faits, mais je ne les ai pas vus. Donc, je ne peux pas commenter les travaux qu'ils ont faits; sans aucun doute qu'ils ont consolidé la digue de castors.

220

La dernière fois où j'ai accédé à ce site, même les castors avaient délaissé ce plan d'eau là. Je crois même que ça faisait partie de mon dernier mémoire qui a été présenté dans les audiences précédentes. Je mentionnais que si le castor était disparu ou avait quitté les lieux, il y avait probablement une raison. Ce n'était pas une raison d'alimentation puisque le site était abondant de nourriture; c'était des coupes forestières récentes dans les alentours. Donc, je soulevais la question à se demander pourquoi la faune quittait les lieux. C'était un de mes commentaires de mon dernier mémoire.

225

230

Mais non, je ne peux pas commenter les travaux qui ont été faits à cet endroit-là.

**LE PRÉSIDENT :**

235

Et ceux qui sont prévus?

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

Ceux qui sont prévus, honnêtement, je n'ai pas pris le temps de prendre connaissance de tout l'ensemble des travaux proposés mais... Non, je n'ai pas de commentaire à ce sujet-là.

240

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Vous dites que vous alliez chasser sur ce terrain-là. Comment ça se passe au niveau de la chasse? Est-ce que les gens vont partout où c'est accessible dans la période de chasse? Est-ce que c'est comme ça?

245

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

En temps normal, c'est censé être un site sécurisé où on doit avoir les autorisations. Et j'avoue, j'ai pénétré, dans mon jeune âge, dans ces secteurs. Donc, ça démontre bien que la

250



sécurité sur le site n'est pas nécessairement très, très bonne. En temps normal, on doit avoir l'autorisation.

255

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, c'est un point sensible et je voulais intervenir là-dessus, mais étant donné que monsieur Chiasson est dans la salle, et lui aussi y a fait allusion dans son mémoire qu'on va lire tout à l'heure, là, des chasseurs qui vont de façon illégale chasser sur ce territoire-là, je lui réserverai la place et l'exclusivité, mais enfin, c'est beau.

260

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Est-ce que vous avez un commentaire ou quelque chose à partager avec nous, monsieur père?

265

**M. CLAUDE PELLETIER :**

Pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

270

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

Si tu as un commentaire à ajouter?

275

**M. CLAUDE PELLETIER :**

Non. Pour ce qui est de la chasse, je vais vous dire, v'là 30 ans, 40 ans passés, même plus que ça, v'là 50 ans passés, j'ai chassé sur ces terrains puis on allait partout dans ces temps-là.

280

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Un peu plus fort.

285

**M. CLAUDE PELLETIER :**

On allait partout, on était un peu chez nous partout. Mais ce n'est pas parce qu'on empiétait tout le monde, mais c'était en général.

290

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

À l'époque, c'était comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

295

Alors, merci beaucoup à tous les deux.

**M. FRANÇOIS PELLETIER :**

300

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

305

Monsieur Réjean Gaudreau.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Monsieur le président, madame la commissaire, bonjour. Résumé de mon mémoire.

310

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**LE PRÉSIDENT :**

315

Merci beaucoup, monsieur Gaudreau. Dites-moi une chose : vous êtes deux participants à avoir repris certaines valeurs du bruit à votre résidence; et une des choses que vous soulevez, au fond, ce n'est pas nécessairement tellement que l'intensité du son a été mal évaluée, mais plutôt que le lieu d'échantillonnage ou le lieu de prise de son peut entraîner une grande variation.

320

Qu'est-ce que vous diriez si la commission demandait au promoteur de reprendre les mesures de son directement à votre résidence avec votre accord?

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

325

Moi, je n'aurais pas de problème, sauf que je prendrais une autre compagnie. Décibel, j'ai l'impression qu'ils sont mandatés par Waste Management, ce qui fait qu'ils auraient comme un parti pris, selon moi. Je ne veux pas insinuer rien, mais selon ma perception. J'irais chercher une autre compagnie plus indépendante. Et de plus, je dirais, pas seulement à la résidence. Si on a bien compris tantôt, le règlement municipal nous dit : sur le terrain, à la limite de notre terrain, on devrait avoir la tranquillité. Sauf qu'il faudrait que les relevés soient pris à la maison et sur le terrain, autant à l'avant qu'à l'arrière du terrain.

330

**LE PRÉSIDENT :**

335

En fait, là c'est un petit peu embêtant, parce que si vous dites : « pas le consultant que le promoteur choisit », mais, finalement, n'importe quel consultant que le promoteur choisira va être payé par le promoteur. Donc, si vous mettez en doute les résultats du...

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

O.K., je n'aurais pas de problème, sauf que je voudrais être sur place pour vérifier.

340

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, bien sûr.

345

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Oui, oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

350

Mais vous seriez d'accord?

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

355

Ah, je n'aurais pas de problème. Mais ce n'est pas seulement là-dessus qu'on est contre aussi. On l'est sur le fait que lorsqu'il fait ses modélisations, comme j'ai fait la remarque, le Centre, si vous grossissez, comme à l'ordinateur je l'ai grossi jusqu'à 250 fois, on voit que la répartition du périmètre de chaque fois, que ça change un peu la concentration du son, on voit que ce n'est pas tellement réaliste. Et ils se sont arrangés pour que ça soit plus vers l'ouest que vers l'est, qui est vers moi, vers chez nous. Puis la majeure partie des travaux va se faire sur la cellule # 5, ce qui fait qu'elle est plus décentrée, eux, vers l'ouest. Ils sont sur la cellule peut-être 3 même, quand ils prennent le centre de leur niveau sonore. Mais le niveau sonore, si on le répartit réellement, la concentration est autour de 80.

360

365

J'ai dit tantôt qu'en réalité, près de la machinerie, si on additionne chaque machinerie, on va monter à 116, à 120 dB, s'il y a plus que deux, trois machineries. Si on additionne toujours en dB, comme on nous disait l'autre jour, c'est logarithmique; s'il y a une différence de 10 décibels entre deux sources sonores une à côté de l'autre, on additionne le 3 dB, sans faire de calcul, on additionne 3 dB, ce qui fait que, disons, c'est 110, 110, ça résulte en 113. C'est dans ce sens-là. Et si on rajoute une autre, une troisième, une quatrième, une cinquième source, comme il va y avoir sur le site, il va y avoir pas seulement une machinerie et un camion, il va y en avoir plusieurs, là on peut risquer de monter à 120.

370

375

Puis le rayonnement, selon les calculs que j'ai vérifiés dans mes notes de cours dans le temps, c'est qu'il y a l'effet de l'atténuation dans la distance et dans l'air. Il y a deux atténuations. Ce qui fait que si je regarde le calcul, vite comme ça, à la limite de notre terrain, on voit que ça monte à peu près autour de 60, peut-être, et qu'en réalité à 50 ou 100, mètres on va monter dans les 80, 90 facilement, selon moi, pour la machinerie.

**LE PRÉSIDENT :**

380

Merci.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

385

À noter que je ne suis pas un spécialiste, là.

**LE PRÉSIDENT :**

390

Non, non, je comprends ça.

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

395

Mais j'ai une bonne idée quand même parce que j'ai suivi des cours là-dessus, autant en audiométrie qu'en physique du son. J'aurais aimé avoir les résultats d'eux, comment ils ont fait. Mais ils m'ont dit, selon les réponses que j'ai eues dans mes questionnements qu'on a fait, que c'est par modélisation sur ordinateur. Je suis bien d'accord, sauf que j'aurais aimé voir les calculs. Je suis un visuel.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

400

Vous dites que la plupart des travaux se font sur la cellule # 5. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi?

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

405

C'est dans leurs documents. Je pourrais le retracer dans les documents de l'étude sonore. Il nous dit que la majeure partie va être faite sur la cellule # 5, puis c'est la plus grosse.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

410

Vous dites que dans le Règlement sur le bruit de la Ville de Magog, les limites sur les terrains résidentiels sont établies à la limite de propriété. Dans d'autres villes, puis je pense dans la note d'instruction du ministère de l'Environnement, pour les niveaux sonores maximaux, finalement, autorisés la nuit, c'est dans les chambres à coucher. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

415

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Moi, je trouve ça un peu... c'est sûr que la nuit...

420 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

La nuit.

425 **M. RÉJEAN GAUDREAU :**

425

Oui, la nuit. Je comprends, la nuit, il n'y a pas de problème, la nuit on dort, la majeure partie des gens dorment. Et de plus, les travaux ne se font pas la nuit, c'est le jour. Et moi, je suis préretraité, le jour, je ne dors pas. Je ne suis pas rendu à cet âge-là encore. Et le jour, je m'occupe de mes choses sur le terrain, puis on a un peu grand, puis je m'occupe de mes affaires

430

puis j'aime avoir un loisir.

J'ai fait des chemins, des sentiers de nature pour moi personnellement et puis j'espère que mes marches récréatives ne seront pas des marches de santé risquées, disons, autant au point de vue du son qu'au point de vue surtout des biogaz ou je ne sais pas ce qu'il peut y avoir dans

435

l'atmosphère. Parce qu'on ne peut pas vérifier chez nous, on n'a pas les appareils pour. C'est ce problème-là.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

440

Est-ce que le fait que le site ne soit pas clôturé, ça vous crée un inconfort?

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

En général, moi, ça me crée plus ou moins d'inconfort. La seule chose que je peux soulever, c'est un peu comme le monsieur tantôt disait : les chasseurs.

445

J'ai déjà été – comment je pourrais dire donc – je suis arrivé sur place, j'étais avec mes enfants et puis il y avait des chasseurs. C'était le temps de la chasse. On avait quand même des tuques et des vestons rouges et on s'est fait aborder par les chasseurs pour nous dire de se tasser de là, qu'eux autres étaient chez eux pour la chasse. Ce qui fait que j'ai trouvé ça un petit peu offusquant que tu es chez vous, sur tes terres, puis que des gens, des étrangers te disent de te tasser parce qu'ils sont à la chasse puis qu'on nuit à leur chasse, en plus. Ça, j'ai trouvé ça un petit peu offusquant. Puis on ne peut pas traiter d'égal à égal, eux ont le fusil dans les mains.

450

455 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je vais vous poser une question qui peut vous paraître bizarre, mais le projet présenté par Waste Management propose un centre de valorisation sur le site. Qu'est-ce que vous en pensez comme une offre de services aux résidents des environs?

460 **M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Mais vous ne trouvez pas que... il n'y en a pas un centre de services semblable à Magog qui a été établi depuis une couple d'années maintenant? Près des travaux publics, je crois. On peut aller porter toutes nos choses, puis nos revues, puis les affaires dangereuses et tout ça. On  
465 peut amener ça là, il me semble. Je suis allé en tout cas. Ça fonctionne.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Alors, selon vous...

470

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Moi, je ne verrais pas l'utilité d'avoir ça là. Il y en a un à Magog qui est accessible, avec des heures d'ouverture raisonnables, le dimanche, le samedi, ce qui fait que moi je ne verrais  
475 pas l'utilité d'en avoir un autre.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci beaucoup.

480

**M. RÉJEAN GAUDREAU :**

Merci.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur. Maintenant, monsieur Jean-Guy Dépôt du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

490 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Bonjour, monsieur le président, madame la commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

495

Bonjour.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

500 Au départ, je voudrais expliquer pourquoi je suis seul, peut-être que vous vous demandez, un président d'un organisme régional qui se présente ici seul cet après-midi. C'est que je dois vous indiquer que hier, aujourd'hui et demain, mes collègues sont à l'Université de Sherbrooke, parce qu'il y a un événement important, un rendez-vous international sur les

505 applications du développement durable et où, entre autres, il y a des invités très importants. Mais moi, je me devais d'être ici, parce qu'on avait présenté un mémoire, qui me fait plaisir de vous résumer.

510 Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, fondé en 1989, est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Estrie, dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.

515 Les domaines d'activités de l'organisme se situent principalement au niveau de l'augmentation du pourcentage d'aires protégées, la gestion des matières résiduelles, c'est pour ça qu'on est ici, la gestion de l'eau, l'agriculture, les changements climatiques, le transport durable, l'implantation de systèmes de gestion de l'environnement, les SGE, dans les organisations, la représentation et la prise de position dans les grands dossiers régionaux environnementaux.

520 Le territoire couvert par le Conseil régional de l'environnement et où on a compétence, c'est la Ville de Sherbrooke et les six MRC tout autour.

525 Je dois souligner à ce moment ici, pour faire un peu différent d'autres interventions, parce que je ne voudrais pas répéter toutes les interventions qu'on a entendues hier et avec lesquelles on est d'accord, tous ceux qui s'opposent au projet on est parfaitement d'accord, et la raison c'est qu'il faut savoir qu'en Estrie, nous avons à peu près une centaine d'organismes environnementaux et on en retrouve à peu près la moitié ici dans la MRC Memphrémagog. Donc, il n'est pas surprenant que lorsqu'on arrive avec un dossier de l'importance que nous avons ici, que ce soit celui-là ou celui du Mont Orford, bien, vous savez un peu qu'est-ce qui survient, c'est que ce n'est pas toujours facile de passer des projets chez nous, parce que je suis aussi de la MRC Memphrémagog.

535 Le 28 février 2007, le Conseil régional de l'environnement faisait parvenir à monsieur Béchard, alors ministre, une demande d'audience publique pour le projet de LET de Magog. Nous invoquons alors une attitude de prudence, selon le principe de précaution, en ne favorisant pas l'agrandissement du lieu.

540 On a fait le parallèle, et on veut le faire encore, avec la question de Coventry au Vermont. Je suis allé, moi, comme représentant du CRÉ, trois fois, je crois, à Newport avec les élus, que ce soit monsieur Nicolet ou monsieur Poulin et d'autres, pour leur dire qu'on ne souhaitait pas qu'ils agrandissent un site d'enfouissement si près du lac réservoir. Donc, pour être un peu conséquents, si on est contre celui de Coventry, vous comprenez un peu pourquoi on est contre celui de Waste Management.

545 Je dois aussi mentionner que nous, du Conseil régional, on siège avec les élus sur le Comité régional sur la gestion des matières résiduelles régionales. Bref, je dois mentionner que

demain, il y a une réunion de la CRÉ à Sherbrooke, à l'hôtel Delta, et sur le dossier qui nous intéresse, la gestion des matières résiduelles, il y aura une décision importante qui sera prise.

550 À la page 5, on fait un bref historique. En fait, il y a cinq ans, en février 2002...

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez, monsieur Dépôt...

555

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui?

560

**LE PRÉSIDENT :**

Je veux juste que vous complétiez la phrase. Vous dites qu'il y a une décision importante puis vous nous laissez...

565

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Il va y avoir une décision importante sur le suivi de la gestion des matières résiduelles, la disposition des matières résiduelles en Estrie. Monsieur Nicolet l'a abordé hier, mais je vous donne une précision de plus.

570

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

O.K., c'est pour les ICI? Vous faites référence au ICI?

575

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Les ICI, aussi comment on fonctionnera pour disposer, soit par l'enfouissement, soit de la disposition autrement, pour ne pas faire de l'enfouissement, le moins possible. Je pense que demain, il y aura peut-être une décision de prise, mais ce n'est pas à moi d'être plus précis dans ce domaine-là. C'est un scoop pour les journalistes qui veulent être présents demain matin.

580

Bref, il y a cinq ans, en février 2002, on nous proposait un projet d'enfouissement de l'ordre de 300 000 tonnes.

585

J'ai apporté ici, là, la documentation de... c'est marqué : « 01-02-2002 ». Ça, c'était le dossier qu'on a utilisé il y a cinq ans. Puis là, c'est le dossier qu'on utilise présentement. Vous voyez, ça fait pas loin de trois pouces, ça. On a bien hâte de passer à autre chose, de jaser de dossiers plus importants que ces deux dossiers-là.



590           Bref, on a parlé de 300 000 tonnes, on a parlé de 150 000 et maintenant on nous parle de  
600 000 tonnes. Peut-être que si on attend un petit peu, bien comme je l'ai déjà dit, on arrivera  
peut-être à un projet que ce sera zéro tonne; on serait très heureux de ça.

595           Je veux aussi vous parler, je l'avais abordé dans la première partie des audiences, des  
coûts inhérents à une procédure d'évaluation environnementale du BAPE. Nous, au Conseil  
régional, on est très en faveur du BAPE, mais je pense qu'il faudrait peut-être améliorer le  
processus. Comme on peut le lire à la page 5 de l'étude d'impact de Waste Management:

600           *Tout projet d'aménagement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement est assujéti à  
la Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.*

605           Ainsi, le ministre ou le ministère a l'obligation, non pas d'accepter un nouveau projet mais  
de demander au BAPE d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publique dès que  
l'étude d'impact soumise au ministre par le promoteur est jugée satisfaisante. C'est le cas de  
pourquoi on est ici aujourd'hui.

610           En effet, tout promoteur qui soumet un projet pour autorisation a le droit strict de voir son  
dossier traiter avec équité et en conformité avec la loi, peu importe ce que peuvent en dire ou  
penser les citoyens, les fonctionnaires ou même les élus.

615           Dans le cas présent, il faut se rappeler que toutes les étapes du déroulement de la  
Procédure d'évaluation environnementale, y compris, bien sûr, le rôle du BAPE pour ce qui se  
rapporte à l'information et à la consultation publique, font l'objet de normes réglementaires qui  
prescrivent très précisément les obligations auxquelles sont tenus tous les intervenants dans ce  
processus, dont le ministre et le BAPE.

620           Ainsi donc, cette étape d'information et de consultation publique ne relève aucunement de  
la décision ou de la discrétion du ministre, elle est obligatoire en vertu de la loi et des règlements.  
Il en va de même, d'ailleurs, pour toutes les étapes subséquentes de la procédure d'évaluation  
environnementale à laquelle est soumis ce projet d'agrandissement.

625           Concernant les coûts inhérents à cette procédure, soit environ 250 000 \$ selon notre  
estimé, le promoteur n'a pas actuellement à assumer une part raisonnable des frais encourus par  
le Ministère et le BAPE pour le traitement de son dossier. En vertu du nouveau *Règlement sur  
l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, il n'en coûte rien au promoteur pour le  
traitement de sa demande d'autorisation présentée en vertu des articles 31.1 et suivant de la *Loi  
sur la qualité de l'environnement* puisque c'est l'État, donc nous les contribuables qui payons pour  
l'utilisation des services professionnels du BAPE et du Ministère et des autres ministères aussi  
impliqués dans le traitement de la demande d'agrandissement présentée.

630           Bref, tout ce que le promoteur aura à payer éventuellement, ce sera 2 500 \$ uniquement  
payable lors de la demande du certificat d'autorisation, le CA, et qui devra être subséquemment

présentée au ministre... bon, si jamais vous prenez la décision et puis, bon, s'il y a une suite oui à ce projet-là.

635           Toutefois, selon nos informations, en vertu du projet d'arrêté en Conseil récemment publié dans la *Gazette Officielle du Québec* par le ministre Claude Béchar, le 3 janvier 2007, on cite les pages 34 à 46, il en coûterait dorénavant une somme de 120 000 \$ au promoteur pour un projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique comme celui de Magog.

640           Bon, maintenant que j'ai fait l'historique, on arrive directement à nos recommandations, parce qu'on a cinq recommandations assez précises. On n'a pas voulu s'éterniser puis répéter, comme je l'ai dit tantôt.

645           Recommandation 1 : nous demandons à madame la ministre du MDDEP, madame Lyne Beauchamp, de poursuivre le processus d'adoption du projet d'arrêté en Conseil publié dans la *Gazette Officielle du Québec* le 3 janvier 2007, afin qu'il en coûte dorénavant un total de 120 000 \$ au promoteur privé qui souhaite voir un projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement LET, soumis au BAPE.

650           On pense, nous, que par cette mesure-là, on n'aurait peut-être pas eu l'aventure qu'on a actuellement ou on y aurait peut-être songé, on y aurait réfléchi un peu plus.

655           La deuxième recommandation : nous demandons que plus jamais une audience du BAPE ne soit tenue en prévision de l'agrandissement d'un site d'enfouissement si, comme actuellement, le milieu est à se concerter pour déterminer comment l'Estrie en entier disposera de ses déchets durant les prochaines années, avant de songer à évaluer un projet comme celui de Waste Management. Et je cite monsieur Nicolet : « C'est courir à la confrontation et peut-être, on aurait pu faire l'économie d'un psychodrame. » Il a bien raison.

660           La recommandation 3 : je dois vous dire que nous – je la lis – nous, du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, appuyons sans réserve tous les nombreux intervenants – et on peut faire le décompte, on est 21 mémoires puis il y a deux représentations orales, donc 23 intervenants au total – on s'oppose à ce projet de LET à Magog. Nous demandons aux membres de cette commission, monsieur Joseph Zayed, président, et madame la commissaire, madame  
665 Catherine Chauvin, de produire un rapport défavorable vis-à-vis ce projet afin de respecter la volonté unanime du milieu ou presque. Je me risque de dire « ou presque » pour être prudent.

670           La MRC Memphrémagog, après la Ville de Sherbrooke, est la deuxième plus importante organisation municipale en Estrie. C'est une MRC d'eau avec 31 lacs, 9 étangs, pour un total de 40 plans d'eau. On y retrouve 7 des 13 bassins hydrographiques, réservoirs d'eau potable de l'Estrie.

675           À partir de nos principaux lacs réservoirs, nous exportons de l'eau potable dans trois juridictions, à savoir : la Ville de Sherbrooke, qui a sa prise d'eau dans le lac Memphrémagog; la Ville de Waterville, bien que située dans la MRC de Coaticook, s'approvisionne au lac Massawippi;

les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Canton Valcourt et la Ville de Valcourt, toutes situées dans la MRC du Val-Saint-François, s'approvisionnent au lac Bowker.

680 Ça, c'est chez moi, monsieur Zayed. Si jamais vous voulez voir un lac avec de l'eau cristalline plus belle que celle-ci, je vous invite à venir chez moi. Vous allez être surpris, vous ne croirez pas qu'il y a encore des lacs de cette qualité.

**LE PRÉSIDENT :**

685 À la deuxième invitation, j'accepte.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

690 Oui, je vais vous donner ma carte tantôt. Vous me contacterez pour être sûr que je suis là, parce que je ne suis pas toujours là. La semaine prochaine, je vais être au Mexique avec le CCE.

695 Enfin, il y a le lac Orford qui sert de source d'eau de surface pour la Municipalité d'Eastman.

700 Donc, avec cet acétate, on voit très bien, avec cette magnifique carte en couleur, où on retrouve les différents bassins versants de la MRC. En jaune, on retrouve les endroits où il n'y a pas de bassin versant servant de réservoir d'eau potable. Ça c'est en jaune. Et les points noirs indiquent les nombreuses prises d'eau : Potton, Saint-Benoît-du-Lac, Sherbrooke, Magog dans le lac Memphrémagog; Ayer's Cliff, Sainte-Catherine-de-Hatley, North Hatley et Waterville dans le lac Massawippi. Le petit carré noir nous indique le site d'enfouissement sanitaire, LES, d'Intersan.

705 Enfin, au total, lorsqu'on regarde tout le territoire de la MRC, c'est très peu, sur l'ensemble du territoire, où on pourrait disposer d'un endroit pour y établir un site d'enfouissement. Plus que ça, c'est que lorsqu'on connaît bien la situation, le territoire, il y a des endroits qui sont en jaune, mais il est impensable d'y amener un lieu d'enfouissement.

710 Prenez juste la grande partie du côté droit, c'est le territoire qui se situe à l'est de la Ville de Magog et dans Omerville et même tout près de Deauville. Donc, c'est un territoire assez urbanisé qui longe l'autoroute 10, et puis il y a une partie aussi de la route 112. Il est insensé de songer de faire un lieu d'enfouissement, un LET dans ce secteur-là.

715 Donc, on considère qu'un effort régional doit être fait pour protéger toutes ces prises d'eau municipales, sans compter les milliers d'autres des résidences privées et commerciales. Bref, près de 200 000 personnes en forte saison, parce qu'on a beaucoup de villégiateurs, boivent l'eau de nos nombreux lacs.

720 La recommandation 4 : nous souhaitons que la ministre du MDDEP, madame Lyne  
Beauchamp, fasse adopter le plus rapidement possible une loi de protection des sources d'eau  
potable de surface, partout au Québec et que cette nouvelle loi ne permette plus qu'un site  
d'enfouissement puisse s'établir ou encore s'agrandir dans les limites d'un bassin versant servant  
de réservoir d'eau potable municipale.

725 On pense, nous, que c'est le minimum de prudence qu'on devrait prendre puis on  
souhaite, nous, au Conseil régional de l'environnement, que ça soit fait le plus rapidement  
possible. Parce que, je l'ai abordé dans la première partie, moi, je suis impliqué en environnement  
depuis 42 ans, principalement pour protéger l'eau potable de nos lacs, parce que je demeure sur  
un excellent lac réservoir d'eau potable. Mais je suis un peu malheureux de constater qu'on est les  
730 derniers de la classe, à travers le Canada, à ne pas encore avoir adopté une loi stricte et précise  
pour protéger les sources d'eau potable de surface.

On pourrait prendre comme modèle le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-  
Neuve, Colombie-Britannique et même l'Ontario qui récemment, là, l'Ontario a pris les mesures –  
madame Broten, ministre de l'environnement – et fiez-vous sur moi, je vais faire tout le nécessaire,  
735 puis j'ai déjà commencé d'ailleurs avec madame Lyne Beauchamp, pour que prochainement nous  
ayons une loi qui ferait qu'on n'en aurait pas de possibilité comme actuellement d'avoir un site  
d'enfouissement à l'intérieur du bassin le plus important, bassin versant réservoir d'eau potable le  
plus important de l'Estrie.

740 Un peu plus loin, je fais la liste des 10 endroits, les localisations où on fait déjà affaires et  
où on pourra continuer à faire affaires. Ça a été abordé hier soir, autant par monsieur Nicolet que  
par monsieur Poulin. Donc, vous voyez, sur un total de 59, j'ai une liste ici, là, 59 endroits au  
Québec où on peut encore y acheminer des matières résiduelles, mais on en a 10 ici qui peuvent  
nous accommoder ou qui nous accommodent même actuellement.

745 Aussi, je termine avec la recommandation 5 : dès maintenant, nous voulons que la  
ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Lyne Beauchamp,  
sache que nous souhaitons qu'elle présente un rapport défavorable à ses collègues du Conseil  
des ministres; nous savons qu'elle recevra le rapport du BAPE, votre rapport, le 22 septembre  
750 2007 et qu'elle disposera de 60 jours pour le rendre public. Bref, on souhaite une réponse  
négative à propos du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Magog, avant  
la fin de novembre 2007.

755 Et si vous le permettez, monsieur le président, je veux vous souligner deux faits qu'on  
retrouvait dans La Tribune de ce matin. C'est-à-dire qu'on est, dans l'Estrie, une région verte.  
Souvent on mentionne, on aime se dire la région verte du Québec, parce qu'on fait des choses ici  
en Estrie qu'on ne retrouve pas ailleurs, puis je suis bien placé pour vous le dire, puis ce n'est pas  
la première fois que je répète ça, mais on nous donne deux exemples dans La Tribune de ce  
matin, à la page 32.

760 La question du recyclage des matières résiduelles. Dans le mémoire, j'ai passé au-dessus, mais il y a une volonté admirable actuellement, je dois être honnête, pour dire que autant les élus que les citoyens veulent se prendre en main et faire les choses correctement, puis je veux vous donner l'exemple ici.

765 Recyclage des matières résiduelles : une récompense à l'hôtel Delta et au restaurant l'Ardoise, qu'on retrouve ici à Sherbrooke, madame la ministre Lyne Beauchamp vient de renouveler l'attestation de performance  *Ici on recycle*, ce qui signifie que seulement 22 % des matières résiduelles s'en vont au site d'enfouissement. Ça, ça veut dire qu'on a un exemple où on peut vraiment recycler, réduire et faire en sorte qu'on va minimiser l'importance des lieux  
770 d'enfouissement.

Bref, ce programme, c'est une reconnaissance qui est gérée par, comme vous le savez sans doute, par la société Recyc-Québec et on est très heureux de voir des gens qui sont modèles comme ceux-là dans notre région. Merci.

775

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Monsieur Dépôt, j'aimerais juste clarifier deux points avec vous.

780

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

785

Le premier point. Dans votre recommandation #4, vous terminez la recommandation en disant qu'on ne devrait plus permettre un site d'enfouissement dans les limites d'un bassin versant servant de réservoir d'eau potable municipale.

790

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

795

Est-ce que le terme « municipale » est important? Parce qu'il pourrait avoir plusieurs sites d'enfouissement qui sont proches de lacs qui servent à l'approvisionnement en eau potable, mais pas de réservoir municipal. Pourquoi vous faites cette...

800 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Bien, c'est parce qu'ici, en Estrie, comme j'ai fait la liste tantôt, on en a plusieurs qui sont des réservoirs importants pour les municipalités. Parce que là, si on se met à dire « tous les lacs où les citoyens prennent leur eau », puis hier on a cité le lac Lovering où les gens prennent leur  
805 eau, mais là, à un moment donné, aussi bien dire qu'on prend tous les lacs, alors qu'il faut, dans un premier temps... parce qu'avec le temps, moi, là, je suis devenu un peu « étapiste », c'est-à-dire que si on se risque à prendre une bouchée trop grosse, on s'étouffe puis on ne réalise rien.

Moi, je suis un de ceux qui a préconisé, lors du BAPE en 1999 sur la *Politique nationale de l'eau*, que dans un premier temps on devrait protéger strictement tous les petits lacs réservoirs d'eau potable de moins de 4 kilomètres carrés. Commençons à faire un exemple – il y en a 114, pour votre information. On a la liste de ça puis on a fourni ça au Ministère à Québec et en Ontario – commençons par ces lacs-là, appliquons une politique de protection d'eau à ces lacs-là et après ça, on pourra aller à des lacs plus importants comme Massawippi, Memphrémagog, Mégantic et  
815 autres. Mais je pense qu'il faut commencer à faire nos classes dans les petits lacs.

Je vous voyais venir, monsieur Zayed. Peut-être que j'aurais peut-être dû ici dire : « dans les limites d'un lac bassin versant, d'un bassin versant, d'un lac réservoir d'eau potable municipale ». Parce qu'à notre sens, là, nous aimerions que les lacs, on en a pas loin de 100 en  
820 Estrie, si on compte tous les petits lacs, il y a des lacs qui sont... on devrait gérer les lacs différemment. Il y a des lacs qui sont quand même plus importants que d'autres. Un lac qui sert, comme le lac Memphrémagog, le Massawippi ou les autres lacs que j'ai nommés, le lac Orford, le lac Bowker, c'est des lacs qui servent de réservoirs d'eau potable à 200 000 personnes, presque. Donc, on devrait avoir des mesures.

D'ailleurs, je n'invente rien, parce que ça existe, heureusement, dans d'autres provinces. Et le meilleur exemple, c'est au Nouveau-Brunswick. Et malheureusement, on n'a rien encore à ce niveau-là chez nous. Et si on avait donné suite au rapport du BAPE en 1999-2000 pour l'audience sur l'eau, peut-être qu'aujourd'hui on ne serait pas pris avec douze lacs... vous avez  
830 abordé ça hier. Sur les 72 lacs affectés par les cyanobactéries au Québec, il y en a 12 qui sont en Estrie, dans les Cantons-de-l'Est. Peut-être que si on avait pris les mesures nécessaires pour mieux gérer nos lacs puis nos lacs réservoirs d'eau potable, bien, on ne serait peut-être pas pris avec un si grand nombre de lacs avec des cyanobactéries.

835 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais aussi profiter de votre présence pour vous poser quelques questions sur Coventry.

840 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez un acteur actif. Dans un des mémoires, je lisais que c'est un site qui reçoit 450 000 tonnes par année. C'est encore le cas, selon vous?

850 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Je crois que oui. Puis là, ce qui arrive, c'est que Coventry c'est une petite municipalité voisine de Newport et le site d'enfouissement est très proche de la rivière Black.

855 **LE PRÉSIDENT :**

À quelle distance, savez-vous?

860 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

100 mètres. Et nous, on est très inquiets parce que – et j'aime votre question – c'est que pour nous, Québécois et Canadiens, le lac Memphrémagog est très important, parce que c'est la source maîtresse d'eau potable, alors que pour les Américains ce n'est pas le cas.

865 Le sud du lac Memphrémagog, puis madame Lacasse Benoit va peut-être aborder ça tantôt avec sa carte, eux c'est plutôt un terrain de jeux. 71 % du bassin est chez eux et très peu, une infime partie du lac est chez eux, mais ce n'est pas leur réservoir d'eau potable. Eux, comme vous le voyez sur cette carte-là – je m'excuse d'utiliser la carte de madame, là – mais vous avez quelques lacs qui sont dans les montagnes, qu'eux protègent, comme je souhaiterais qu'on protège nos lacs, là, je pense au lac Orford, le lac Bowker, le lac Montjoie, ainsi de suite et c'est 870 là qu'ils s'approvisionnent en eau.

Donc, c'est là que ça fait une différence un peu, là, d'approche.

875 **LE PRÉSIDENT :**

Mais quand vous dites : « Nous avons mis des pressions aux États-Unis relativement à ce site », quels sont les résultats que vous avez obtenus par rapport à ce qui était prévu?

880 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Bon. Ce qu'ils veulent faire, c'est qu'ils veulent faire un mégasite. Parce que, je ne vous

apprends rien, c'est payant pour...

**LE PRÉSIDENT :**

885

Un mégasite qui recevrait quel tonnage?

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

890

Ah, là, je ne me rappelle pas. Je ne voudrais pas...

**UN INTERVENANT DANS LA SALLE :**

375 000 tonnes.

895

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

900 Merci – qui recevrait beaucoup de matières, et à ce moment-là, on a beau prendre toutes les mesures supposément efficaces pour s'assurer que ça ne coulera pas vers la rivière Black puis éventuellement vers le lac Memphrémagog, mais là on invoque le principe de précaution. Puis on est allés témoigner devant... eux autres, ils n'ont pas le BAPE, ils ont une autre sorte de commission, et moi, j'ai essayé de les convaincre d'être prudents, parce que si jamais il y avait, je ne sais pas, une catastrophe quelconque, un tremblement de terre ou on ne sait pas, et que ça coulerait, c'est nous qui serions pris avec un méchant problème.

905

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que ça a donné?

910

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

915 Bien, qu'est-ce que ça a donné, c'est qu'ils ont accepté qu'on siège sur un comité. Bien, d'ailleurs, il y a un comité Québec-Vermont, et où autant nous du Québec et eux discutons. Bref, il y a eu des échanges en très haut lieu. Je sais, moi, que le Premier ministre Jean Charest a parlé avec le gouverneur de l'État; mais vous dire exactement qu'est-ce qui va en résulter, je n'ai pas mes notes avec moi, là, mais aussi je ne veux pas m'aventurer à vous dire des choses...

**LE PRÉSIDENT :**

920

Ça va. Non, non. En fait, j'ai profité de l'occasion que vous l'avez vous-même indiqué dans votre mémoire pour vous poser quelques questions.



**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

925 Oui. Mais c'est un dossier qui nous inquiète beaucoup, parce que c'est menaçant quand même pour le lac Memphrémagog, ce qui pourrait arriver là.

**LE PRÉSIDENT :**

930 Merci.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

935 Vous nous avez annoncé tout à l'heure qu'il y aura une nouvelle qui va sortir demain suite au colloque qui a lieu présentement à l'Université de Sherbrooke concernant la gestion des matières résiduelles en Estrie.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

940 Non, ce n'est pas tout à fait ça.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

945 Ce n'est pas tout à fait ça?

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Ce n'est pas ça que j'ai dit. Non, non, je m'excuse. C'est qu'il y a deux choses...

950 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

La CRÉ, pardon.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

955 Ce sera à la CRÉ, ça, ce que je vous ai annoncé. C'est demain à la CRÉ. Mais actuellement, pourquoi je suis seul et que je n'ai pas de collègues avec moi, c'est qu'actuellement, hier, aujourd'hui et demain, à l'Université de Sherbrooke, il y a un rendez-vous international sur la question du développement durable. Mais ça, c'est deux... il y avait comme un conflit d'horaire, 960 là. Mais moi, je préférerais être ici qu'être à l'Université de Sherbrooke.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Toujours est-il, ce n'était pas la bonne introduction, mais j'ai quand même la question

965 suivante pour vous, c'est que ça fait longtemps qu'on parle d'enfouissement, de gestion de  
matières résiduelles, d'enfouissement, que ce soit en Estrie ou ailleurs; à chaque fois qu'il s'agit  
d'avoir un projet, on entend parler de toutes sortes de nouvelles technologies qui vont permettre de  
réduire la quantité de matières résiduelles à enfouir, tout ça. Évidemment, la meilleure façon de  
réduire, c'est de réduire à la source.

970

Je me demandais, le Conseil régional d'environnement de l'Estrie, est-ce qu'il se sent ou  
se voit une mission ou un rôle à jouer en matière de sensibilisation puis de formation de la  
population ou même au niveau scolaire? En regardant l'étude d'impact, on a vu que Waste  
Management, jusqu'au début des années 2000, avait fait un effort d'information et de  
975 sensibilisation, est-ce que le Conseil régional de l'environnement en était partie? Est-ce qu'une  
partie de vos activités concernent ce volet-là de la gestion en environnement?

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

980 Oui. En 1996, nous avons participé, en grand nombre, à l'audience du BAPE, le  
générique sur les matières résiduelles.

Et depuis, je suis au Conseil régional, moi, depuis 1993 et on a toujours favorisé et on a  
fait des campagnes de compostage, entre autres, où on a fait des ententes avec les municipalités  
985 pour que les citoyens aient une formation et se procurent un bac à compost. Et bref, on a toujours  
favorisé ça. Et on a toujours travaillé aussi avec les différentes MRC lorsqu'ils ont fait leur PGMR.

Et vous avez eu des personnes ici, comme le mois passé, Monique Clément, qui est  
maintenant comme experte à la CRÉ, bien elle a travaillé plusieurs années au Conseil régional de  
990 l'environnement de l'Estrie, et on a contribué justement à la rédaction ou l'étude des PGMR des  
sept entités administratives de l'Estrie pour aller justement avec le 3RV, tu sais, puis le recyclable  
et le compostage. Puis nous, on pense que ça aurait dû toujours être fait. Et la politique est  
annoncée 1998-2008 puis 2008 on voit venir ça assez vite. Je crains, moi, qu'il va falloir qu'il y ait  
un délai 2009 ou 2010 pour qu'on puisse...

995

Mais il faut être optimiste quand même, parce que je constate, depuis quand même  
quelques années, deux, trois ans, que les élus, puis vous l'avez vu hier – j'étais très heureux de  
voir monsieur Nicolet assis ici, après ça monsieur Poulin, dire leur volonté d'aller de l'avant dans la  
protection des sources d'eau et aussi une meilleure gestion des matières résiduelles.

1000

**LE PRÉSIDENT :**

La question de ma collègue est d'autant plus pertinente parce que, en fait, si on regarde  
le taux de valorisation des matières résiduelles, au niveau du secteur industriel, il y a 72 %, selon  
1005 le bilan de 2004, 72 % de matières résiduelles qui ont été valorisées, secteur résidentiel,

12 %. Donc, il y a un grand effort à faire du côté résidentiel. Et dans ce sens-là, la question de ma collègue est vraiment très pertinente.

1010 Est-ce que votre organisme a un rôle à jouer pour sensibiliser, inciter, éduquer les gens à tendre vers la valorisation ou peut-être à diminuer la consommation aussi, pour rejoindre les propos de la dernière intervenante hier qui parlait de surconsommation?

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1015 Oui. Nous, on fait des programmes pour inciter les commerces, industries et institutions à mieux gérer leurs matières, éviter le suremballage, éviter évidemment les sacs d'emballage en plastique. On fait la promotion des sacs en tissu. Bon, j'essaie de me rappeler, vous me prenez un peu par surprise, là, d'autres mesures qu'on prend... la collecte trois voies. On est de ceux qui favorisent les trois sortes de bacs pour minimiser, et on voudrait éventuellement, puis là je vous dis un peu ce que j'invoque quand je siège au comité régional, c'est qu'on devrait imiter d'autres régions qui sont en avance sur nous. J'ai hâte de voir, moi, qu'on pèse le bac des matières à enfouir et qu'on vérifie si on met bien dans le bac bleu, ce qu'on doit recycler, et puis qu'on fasse aussi, qu'on arrive avec le troisième pour faire le compostage.

1025 Évidemment, je suis un qui favorise de faire le compostage à la maison. Et si vous me donnez votre courriel, je vous enverrai le genre de composteur que nous avons chez moi.

1030 Bref, il y a moyen, quand on veut, on peut. Mais il faut faire de l'éducation, de la sensibilisation. Mais des fois, ça prend un peu de temps. Mais là, je vois qu'on arrive dans une période vraiment intéressante où il y a une volonté, autant des élus que des ICI, à faire quelque chose.

**LE PRÉSIDENT :**

1035 Si vous me promettez de fournir deux réponses courtes, je vais demander à madame Chauvin de vous poser les deux questions.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1040 L'autre question, je l'ai posée à monsieur Nicolet. Je vais vous la poser aussi.

1045 En tant qu'organisme de sensibilisation en environnement, je ne sais pas comment vous définissez votre mission, mais en tout cas, à votre recommandation # 4, vous établissez une liste d'une dizaine de LES, LET qui sont susceptibles d'accepter les matières résiduelles en provenance de la MRC Memphrémagog. Il me semble que les orientations gouvernementales, avec l'obligation de production d'un PGMR par les MRC visant, entre autres, une

responsabilisation, une gestion locale de la gestion et de l'élimination des matières résiduelles, ce que vous nous montrez là, ce sont tous des lieux qui sont hors MRC Memphrémagog.

1050           Donc, ce n'est pas un piège, ma question, c'est vraiment votre vision dans l'avenir, parce qu'il y a des solutions, des fois, à court terme, des solutions à long terme, par rapport aux objectifs d'autogestion, au niveau des régions, pour la gestion des matières résiduelles. Parce que ce que vous nous proposez comme solution existante dans le moment, je ne sais pas si à long terme ou dans une vision de développement durable, comment vous pourriez la soutenir.

1055

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Bien, j'apprécie votre question, parce que j'ai la réponse; puis d'ailleurs, je pense que je l'ai donnée un peu là-dedans.

1060

C'est que nous, on est une MRC d'eau. On exporte du lac Massawippi vers Waterville, du lac Memphrémagog vers Sherbrooke, de chez moi au lac Bowker vers le Val-Saint-François, bon, puis on a 31 lacs, 9 étangs, 40 plans d'eau. Est-ce qu'on peut faire un mouvement régional en Estrie pour protéger l'eau de cette MRC d'eau, mais en échange on va faire un PPP, ou je ne sais pas comment on pourrait appeler ça, un partenariat avec nos voisins, nos dix voisins, pour qu'eux acceptent nos matières résiduelles. Et à ce moment-là, on va continuer, on va être en mesure de continuer de leur fournir de l'eau de bonne qualité.

1065

Pourquoi qu'il faut avoir absolument un site d'enfouissement si mal utilisé, si mal servi depuis 37 ans à cet endroit-là? Moi, je pense que je suis d'accord avec tous les gens qui sont intervenus avant moi, à l'effet que ce n'est pas logique que d'avoir un site d'enfouissement là; enlevons-le de la MRC Memphrémagog.

1070

Puis je comprends votre approche. Vous me dites : « Bien, oui, mais dans le schéma d'aménagement, il faut que les MRC prévoient qu'il y ait un site d'enfouissement... » Mais nous autres, on est un cas un peu particulier. On est une MRC à part des autres. On a des lacs en quantité.

1075

Moi, je demeure dans Orford, en haut, le rectangle en haut, là, il y a 14 lacs dans la Municipalité d'Orford. Ce n'est pas beaucoup de municipalités qui ont autant de lacs. Donc, on est une MRC de villégiature puis on est une MRC de lacs réservoirs d'eau potable. Protégeons ça le mieux qu'on peut. Puis en échange avec les dix que j'ai cités là, faisons un échange, une entente avec eux pour qu'ils acceptent nos sites d'enfouissement.

1080

Récemment, j'étais à Bury, à Coakshire, pour le site de Bury, où il y a un plan là et la Municipalité d'Orford où je demeure, on achemine nos déchets là, mais c'est dans un endroit qui appartient à la MRC et j'ai vu le projet. D'ailleurs, j'avais abordé ce point-là à la première partie

1085

1090 et bref, moi, je suis très heureux que mes matières résiduelles, le petit peu de mes matières résiduelles, le gros sac a refoulé, qui s'en vont à Bury. Et c'est des matières inertes qu'on va mettre dans un site, qui ne causeront pas de problèmes et qui ne risqueront pas de causer de problèmes autant que si c'était dans le petit carré qu'on a ici.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1095 Une petite dernière, mais je vous demanderais une réponse courte, parce que de toute façon je vais la demander à la Société de conservation de Memphrémagog.

1100 Vous avez parlé du coût des audiences publiques, du coût des demandes pour les lieux d'enfouissement sanitaire, tout ça. J'aimerais aborder avec vous, non pas le coût, mais c'est quand même un volet qui existe, du suivi puis des caractérisations qui ont été faites par le ministère de l'Environnement au cours des dernières années. Ça a été un suivi très important, qui est encore en cours, au niveau de la qualité de l'eau, des sédiments, des poissons. J'aimerais, très rapidement, voir quelles sont vos perspectives d'avenir par rapport à ces activités-là, caractérisations de l'environnement?

1105 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1110 Bien, je sais que c'est très dispendieux. Pourquoi je le sais? C'est qu'en 1994, on a eu une audience du BAPE pour le site F.M. Bessette à Sainte-Anne-de-la-Rochelle et ce site-là coulait et contaminait l'eau souterraine. On a dit : « Ça n'a pas de bon sens, on ferme ça. On ne l'agrandit pas et on le ferme. » Il est fermé maintenant. Mais ça appartenait à la ferme Benoît Benoît, de Boisbriand, qui a fait faillite et maintenant c'est un site orphelin et où le Ministère est obligé de dépenser des millions pour que la postfermeture soit gérée correctement.

1115 Puis pour votre information, lorsque ce site-là coule, ça s'en va dans le petit ruisseau Worden, qui lui s'en va au parc de la Yamaska, qui est le réservoir d'eau potable de Granby.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1120 Mais sans spécifique, monsieur Dépôt.

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

1125 Ceci étant dit, on sait très bien qu'ici, chez nous, dans la MRC Memphrémagog, ça va coûter assez cher aussi de gérer tout ça. Mais la firme Waste Management, qui a fait beaucoup de millions avec ce dossier-ci, devra – puis je ne pense pas qu'ils fassent faillite, eux – ils devront prendre leur responsabilité pour qu'il y ait un suivi acceptable.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1130

J'accepte votre réponse, mais j'ai mal posé ma question, parce que c'était beaucoup plus large. La caractérisation qui est faite par le Ministère, c'est la contamination au mercure des poissons, et cetera. On a parlé de cyanobactéries. Donc, en tant que Conseil régional de l'environnement, c'était un peu ça, mais je comprends très bien votre réponse.

1135

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Mais il va falloir le faire et peu importe ce qui va arriver, c'est toujours nous, les contribuables, qui avons à payer la facture, malheureusement. Donc, il vaut mieux faire les choses correctement et éviter les problèmes.

1140

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Dépôt.

1145

**M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Je vous remercie beaucoup.

1150

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Yves Paquet.

**M. YVES PAQUET :**

1155

Monsieur Zayed, madame Chauvin, mesdames, messieurs, tout d'abord, merci de nous donner la chance de nous exprimer. Si vous permettez, je vais lire mon mémoire au complet. Je l'ai calculé. Je l'estime à 9 minutes 30, environ.

1160

Sachez que nous ne sommes ni biologistes ni environnementalistes ni lobbyistes non plus. Je vais quand même vous parler de pollution, mais de pollution par le bruit.

1165

Sachez qu'étant voisins immédiats du site de Waste Management, nous sommes concernés, mais aussi très préoccupés par la possibilité d'agrandissement du site. Nos principales préoccupations sont le non-respect des heures d'exploitation du site et la pollution par le bruit qui se dégage dudit site.

1170

Dans un premier temps, nous nous estimons lésés par le promoteur. Je m'explique. Nous avons vécu de très mauvaises expériences avec celui-ci concernant les heures d'exploitation du site. Nous avons laissé en annexe des tableaux pour vous expliquer justement

de quoi il en retourne.

1175           Sachez que nous nous sommes plaints déjà auprès de monsieur Dussault et nous avons eu comme réponse qu'à 3 h 15, 3 h 30 le matin, de regarder les numéros de camions et de leur faire un rapport. Sachez que ce n'est pas nécessairement facile de voir ça à 100 pieds du chemin.

1180           Nous voulons faire la nuance entre heures d'ouverture et heures d'exploitation du site. Le promoteur, dans son exposé, nous parle d'heures d'ouverture du site, c'est-à-dire de 8 h 30 à 16 h 30, mais il n'est mentionné à aucun endroit que c'est du lundi au vendredi.

1185           Nous savons très bien également que les heures d'exploitation ne sont pas les mêmes que les heures d'ouverture. À preuve, dès 5 h 28 chaque matin, du lundi au vendredi, les camions, c'est-à-dire les bennes à ordures, quittent le site et le retour de ces mêmes camions s'échelonne jusqu'à 22 h et parfois plus tard le soir. Prenez note que le site n'est pas en pleine période d'exploitation pour le moment, alors imaginez le reste.

1190           De plus, le promoteur parle d'une flotte de 26 camions additionnels par jour, dans son exposé, 26 camions qui quitteraient le site et en reviendraient et ce, à raison de 5 jours/semaine. On parle de 26 camions qui entreraient et qui sortiraient. Donc, si vous comptez avec moi, ça donne 52 passages par jour, multipliés par cinq jours, 260 passages de camions. Et là-dessus, on ne compte pas évidemment les transports de conteneurs, on ne compte pas le camion de lixiviat.

1195           Dans le tableau qui suit, dont vous avez eu copie, on a noté plusieurs entrées et sorties de camions en dehors des heures dites d'ouverture du site. Notez que ces heures-là, nous étions à la maison, et probablement que les autres journées nous étions au travail.

1200           Notez le samedi 26 mai à 17 h 25; le dimanche 3 juin à 15 h 35, j'imagine que c'était des urgences; le lundi 4 juin à 17 h 56, à 18 h 18 et à 18 h 30. Notez que le site ferme à 16 h 30 et que le site n'est pas en pleine période d'exploitation pour le moment.

          Dans l'autre tableau, nous avons laissé des heures d'entrée et de sortie du camion transportant le lixiviat. Notez que c'est également en dehors des heures d'ouverture du site.

1205           Le jeudi 24 mai, vous vous souviendrez, lors de la séance de la première rencontre ici, à 18 h 27 le camion était entré. Le lendemain, il en était sorti à 7 h 41. Le dimanche 27 mai, il était entré à 9 h 28, sorti à 9 h 56 et ressorti à midi. On a manqué quelques passages, nous étions probablement à la messe. Le mercredi 30 mai, il est sorti du site à 7 h 08; le jeudi 31 mai, à 7 h 35. Et je pense que ça a été une des pires journées, le dimanche 3 juin – notez que nous avions probablement de la pelouse à faire à la maison – il était 6 h 20 lorsqu'il est sorti du site, il

1210 est revenu à 7 h 51, est ressorti à 8 h 17, est rentré à 9 h 44, et ainsi de suite jusqu'à 19 h le soir. Notez qu'il est entré et sorti quatre fois au cours de la journée de ce dimanche.

Et le lundi 4 juin, il est entré à 19 h et il est sorti à 17 h 15. Notez que lorsqu'on l'a vu sortir à 17 h 15, on ne l'avait pas vu entrer évidemment parce que nous étions au travail.

1215

Dans un deuxième temps, nous aimerions porter à votre attention le bruit qui se fait entendre en provenance du site et de la route 141. Bien entendu, le fait que plusieurs camions circulent aussi bien sur la route que sur le site occasionne un bruit régulier et ce, à toute heure du jour et du soir. Sur le site même :

1220

- le bruit régulier des avertisseurs sonores, c'est-à-dire la marche arrière des camions qui se fait entendre;

1225

- le déchargement régulier des conteneurs se fait entendre et, encore une fois, c'est à toute heure du jour et de la nuit. Et sachez que lorsque les employés déchargent les conteneurs, c'est comme une benne qui se lève et le conteneur tombe lourdement par terre, ce qui fait un bruit épouvantable;

1230

- le bruit se fait entendre également de l'exploitation du garage, très tôt le matin et jusqu'à très tard le soir;

1235

- il y a une sonnerie de téléphone qui se fait entendre à toute heure du jour et du soir. Notez que je ne comprends pas leur système. C'est lorsqu'il n'y a personne qui répond à l'intérieur du garage, la sonnerie se fait entendre à l'extérieur via un *speaker*. Pardonnez-moi l'expression;

- et le bruit en provenance des appareils d'effarouchement des goélands se fait entendre régulièrement.

1240

Je dois vous raconter une anecdote à ce sujet. Mon fils a 10 ans, il jouait au basketball à l'extérieur et à un moment donné il a entendu des bruits. Il est rentré à la course, il dit : « Papa, il y a des chasseurs dehors. » Ce n'était pas des chasseurs, c'était les espèces de bang! que font les appareils pour chasser les goélands.

1245

En conclusion, avec tout ce que je viens de vous dire, ce projet nous apparaît inacceptable, autant pour notre milieu que pour les autres résidences situées tout près. D'ailleurs, j'ai oublié de vous mentionner que mon mémoire, je le fais au nom également de monsieur Gérald Lagueux, qui est propriétaire du 2020, chemin Ayer's Cliff, et de monsieur Jonathan Piché, qui est propriétaire du terrain au 2070, chemin Ayer's Cliff, notre résidence étant située entre les deux.



1250 Nous avons également mentionné dans notre mémoire, au cas où le BAPE donnerait son accord à l'agrandissement, nous avons plusieurs recommandations à faire :

1255 - que les heures d'ouverture et d'exploitation du site, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, soient clairement identifiées et qu'elles soient mises comme condition dans le décret, ce qui nous permettrait d'avoir recours au Ministère en cas de non-respect de ces conditions. Parce que dans le passé, nous n'avions personne à qui nous adresser pour loger une plainte, mise à part Intersan, mais on sait ce que ça a donné;

1260 - que le garage ainsi que le débarcadère des conteneurs soient déménagés dans une zone éloignée des résidences, qu'il y ait agrandissement ou non. Parce que même si on ne donne pas l'accord d'agrandissement du site, le garage, étant où il est situé, occasionne beaucoup de bruit, que ce soit à toute heure du jour et de la nuit, lorsqu'on vient porter les conteneurs, et cetera. Alors, nous aimerions beaucoup que ce garage soit déplacé tout au fond du site où il n'y a aucune résidence qui borde le site;

1265 - que le lixiviat soit entreposé sur le site dans des contenants appropriés, dans des conteneurs, afin d'éliminer le transport la fin de semaine;

1270 - qu'une zone d'interdiction d'utilisation du frein Jacob soit implantée sur la route 141 et également dans l'entrée de la cour du site. Parce que vous l'avez vu, la cour est en descendant. Alors, lorsque les camions sortent du site, on se sert du frein Jacob pour se ralentir;

- qu'une zone de réduction de vitesse soit implantée également sur la route 141;

1275 - que le promoteur trouve une autre solution pour faire fuir les oiseaux nuisibles et pour empêcher ceux-ci de se retrouver sur nos terrains et pour empêcher également que nos enfants aient peur;

1280 - que le promoteur mette en place une meilleure identification du LET en bordure de la route 141 ouest et est. La raison est simple : c'est qu'en raison actuellement d'une mauvaise identification, les camions viennent se reculer dans nos cours lorsqu'ils passent tout droit à l'entrée du site. Et une des meilleures preuves, c'est le camion transportant des employés de Tecsalt, l'agence d'ingénieurs engagée par Intersan. Hier, ils sont arrivés au site et ils ont passé tout droit, parce qu'ils n'ont pas trouvé le site;

1285 - que les tests de bruit ou autres effectués par le Ministère soient faits lorsque les conditions sont défavorables. Vous savez, lorsqu'il y a eu trois ou quatre jours de pluie, ce serait le moment idéal d'aller faire des tests d'eau, par exemple;

1290 - que le nettoyage de la route 141 et le nettoyage du bois entourant le site soient faits au

moins quatre fois par année;

1295 - qu'un comité de vigilance composé de voisins du site soit mis sur pied. D'ailleurs, nous avons une petite question là-dessus, puisqu'il y a quelques années, il y a un comité de liaison ou encore un comité de citoyens qui avait été mis sur pied, mais sans aucune raison, ce comité a été abandonné. Alors, nous aimerions qu'il soit réactivé.

1300 Je vous ai laissé quelques photos en annexe A. Vous avez vu que ces photos ont été prises très tôt le matin. Vous ne les avez pas vues, monsieur le président? Oui. Vous remarquez qu'elles ont été prises très tôt le matin? C'est qu'à ce moment-là, j'étais animateur à la radio, je le suis encore d'ailleurs, mais j'étais le matin. Alors, je partais de chez moi aux alentours de 3 h 30, 3 h 45 et lorsque je passais en avant du site et que je voyais la barrière ouverte, je sortais mon appareil photo et je prenais des photos. Alors, j'en ai laissé quelques-unes. En tout, ça représente environ un an et demi. Imaginez-vous que pendant cette période, j'ai laissé beaucoup  
1305 de messages à monsieur Dussault concernant ces barrières qui étaient ouvertes et qui laissaient passer les camions.

1310 Les trois dernières photos nous ont beaucoup intrigués. Elles ont été prises le 19 janvier 2001 à 15 h 37. Nous sommes habitués de voir le camion du lixiviat d'Intersan revenir, passer et repasser. Alors, quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons vu ce camion de la compagnie Onix venir faire, je pense, un déchargement sur le site d'Intersan.

1315 J'ai agrandi ces photos-là pour vous permettre de voir comme il faut. Parce que vous savez que ces camions, lorsqu'ils transportent des charges dangereuses, ils ont une espèce de panneau indiquant que c'est dangereux. Alors, je vous ai laissé, et je peux vous les laisser d'ailleurs, ces trois photos-là.

1320 Je ne suis pas un connaisseur. Je ne connais rien à ces panneaux. Par contre, on peut très bien voir qu'ils ne sont plus là. Alors, j'imagine qu'on est venu porter quelque chose, qu'on a enlevé les panneaux et ensuite on est ressorti du site. Si vous voulez, je peux vous les laisser.

**LE PRÉSIDENT :**

1325 Vous pouvez les déposer auprès de madame Méthot.

**M. YVES PAQUET :**

Avec plaisir. Deux petits points en terminant.

1330 On a parlé de la chasse tout à l'heure. Sachez que mon terrain fait 12 acre en bordure de la route 141, situé entre messieurs Lagueux et Piché. J'ai le bonheur, le plaisir de voir régulièrement un père orignal, une maman orignal et le bébé orignal se promener sur mon

1335 terrain. Malheureusement, il y a quelques semaines, le mâle est décédé, il a été frappé par une  
voiture. Je serais amèrement déçu de voir un chasseur venir tuer ces bêtes-là chez moi. Sachez  
que je préfère de beaucoup les voir sur leurs jambes que de les voir sur un capot de voiture.

1340 Concernant également le centre de revalorisation de la Ville de Magog, sachez que le  
Centre nous convient admirablement depuis qu'il a été instauré. Il fait très, très bien l'affaire et  
d'autant plus qu'il est beaucoup moins cher que le site d'Intersan. À preuve, j'ai utilisé ce qu'on  
appelle une mini-remorque de 4 pieds X 8 pour aller déposer des détritrus sur le site d'Intersan. On  
m'avait chargé 80 \$ pour cette mini-remorque. Je suis allé l'an dernier et ce printemps encore du  
côté du Centre de Magog et on m'a chargé 5 \$.

1345 Voilà, c'était la présentation de mon mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1350 Je vous remercie. Dites-moi, vous demandez entre autres que le nettoyage de la route  
141 et le nettoyage du bois entourant le site soient faits au moins quatre fois par année.

1350

**M. YVES PAQUET :**

Oui.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Quel est l'état actuel des choses?

1360 **M. YVES PAQUET :**

1365 Je dois vous dire qu'hier, j'ai ramassé des détritrus qui me semblaient être des gens qui  
jettent soit de la bière, ça arrive à l'occasion, ou encore, hier, c'était des verres de McDonald, sauf  
que les années passées, je ramassais beaucoup d'éléments de caoutchouc qui provenaient de  
Waterville T.G. C'est une usine qui fabrique, entre autres, des revêtements de caoutchouc pour  
les portes, les fenêtres et qui étaient acheminés sur le site d'Intersan. On avait demandé à la  
compagnie de faire mettre sur les camions une espèce de toile pour recouvrir la boîte arrière pour  
éviter que ces objets-là sortent de la boîte.

1370 Actuellement, on retrouve un peu toutes sortes de choses, je vous dirais.

1370

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous considérez que le nettoyage ne se fait pas de façon régulière à l'heure

actuelle?

1375

**M. YVES PAQUET :**

Je le considère. Disons que depuis les dernières années, le site n'était pas en pleine exploitation et il n'y a eu aucun nettoyage.

1380

Je vais également me promener régulièrement derrière chez moi. Vous avez sans doute remarqué qu'il y a une érablière? C'est une propriété qui appartenait à madame Hutchin, qui est la voisine de monsieur Lagueux. Si on part de l'entrée du site d'Intersan, on a monsieur Bombardier qui est là, on a madame Hutchin, on a monsieur Lagueux et chez moi. Ainsi, madame Hutchin nous avait donné la permission d'aller me promener dans ce coin-là, parce que j'avais un chien l'an passé et que je lui faisais prendre de l'air dans ce coin-là et en même temps, bien ça me permettait de jeter un petit coup d'oeil sur le site.

1385

Par exemple, l'an dernier, j'ai élevé un mâle, un orignal dans le bois. Alors, je dois vous dire que c'est un endroit qui est merveilleux. Contrairement, à mes voisins, je n'ai jamais vu de chasseur, par contre, j'ai vu trois miradors très, très bien installés. Évidemment, alors ça, ça veut dire qu'il y a des chasseurs, évidemment.

1390

**LE PRÉSIDENT :**

1395

Et une dernière question de mon côté : les freins Jacob, qu'est-ce que ça fait?

**M. YVES PAQUET :**

1400

Je ne vous ferai pas la démonstration sonore, mais c'est ce dont se servent les camionneurs pour s'aider à freiner. C'est la compression.

**LE PRÉSIDENT :**

1405

Ah, c'est la compression?

**M. YVES PAQUET :**

Voilà.

1410

**LE PRÉSIDENT :**

Les freins Jacob, c'est la compression.

1415 **M. YVES PAQUET :**

Exactement, c'est ça. Et vous savez, dans certaines zones, comme entres autres la Domtar à Windsor...

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, ça va, je comprends, là.

1425 **M. YVES PAQUET :**

Vous savez c'est quoi?

**LE PRÉSIDENT :**

1430 Mais je ne savais pas c'était quoi les freins Jacob, mais si on me dit que c'est la compression, ça va.

**M. YVES PAQUET :**

1435 C'est surtout le camion de lixiviat qui s'en sert, parce qu'il arrive à une certaine vitesse. Quand il arrive de Ayer's Cliff, il y a une petite côte à monter avant l'entrée pour aller sur le chemin de Fitch Bay et lorsqu'il arrive vers chez moi et vis-à-vis mon voisin, monsieur Piché, il commence à utiliser le frein Jacob. C'est l'enfer, ça n'a pas de sapré bon sens.

1440 Puis à l'inverse, quand il part du site, et permettez-moi encore l'expression anglaise, mais il downshift vite en tabarouette, là. C'est 1ère, 2e, 3e, puis là on donne du gaz au fond. C'est vraiment une conduite qui devient irritante. Un camion comme ça, ce n'est pas si mal, on se dit : « Bon, bien, il faut qu'il travaille. » Mais lorsque tu en as plusieurs, et là on nous parle de 26 camions additionnels par jour, permettez-moi d'en douter.

1445

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

J'essaie de retrouver votre recommandation sur le débarcadère de conteneurs. Je ne sais pas si vous avez pris le temps de consulter l'étude d'impact, je ne m'en souviens pas moi-même, je ne crois pas que cette source de bruit ait été considérée dans l'étude d'impact sonore?

1450

**M. YVES PAQUET :**

1455 Non, non, tout comme le téléphone qui sonne. Vous savez, c'est comme ce qu'il y a dans les garages : lorsque le téléphone sonne puis qu'il n'y a pas personne qui répond, c'est

comme si c'était transféré dehors et là, il y a une espèce de *speaker* qui reproduit le son du téléphone, qui dit : « Regarde le téléphone sonne, réponds donc. » Moi, c'est ma voisine immédiate qui m'a rappelé ce fait-là, parce qu'elle, elle est à la maison. Elle m'a dit : « Quand ça ne répond pas, c'est infernal, puis c'est à toute heure du jour et de la nuit. »

1460

Pour ce qui est de ma recommandation du conteneur, c'est la deuxième de mes recommandations.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1465

En ce qui concerne la circulation routière et l'impact sonore à votre résidence sur la route 141, vous avez bien décrit l'impact des camions, soit de lixiviat ou autres, qui accèdent et sortent, donc qui ont à freiner ou à accélérer, est-ce que la situation est la même pour les poids lourds qui circulent sur la 141 devant chez vous, mais sans devoir accéder au site?

1470

**M. YVES PAQUET :**

Non, parce que les camions qui viennent entre autres de Lapalme, c'est une entreprise d'excavation qui est située sur le chemin Bunker, eux sont déjà à pleine vitesse lorsqu'ils arrivent chez nous. Alors, il n'y a pas de compression, il n'y a pas de frein Jacob, ils roulent déjà en grande, si vous me permettez. Ils font un bruit énorme eux aussi, là. Je dois vous dire qu'ils sont peut-être les prochains dans le dossier.

1475

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1480

Merci.

**M. YVES PAQUET :**

1485

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur. Monsieur Marc Chiasson de Verger familial CR S.E.N.C.

1490

**M. MARC CHIASSON :**

Alors, monsieur le président et madame la commissaire, j'aimerais tout d'abord vous remercier d'entendre l'exposé de mon mémoire. C'est le fruit de plusieurs heures de travail à écouter les différents intervenants, à lire et comprendre la somme considérable d'informations qui a été présentée, de façon à pouvoir bien peser le pour et le contre afin d'en arriver à une

1495

prise de position bien éclairée.

1500 Dans le cadre de mon mémoire, à votre requête, hier, j'ai procédé à une certaine rationalisation de l'information de façon à ne cibler que l'essentiel.

1505 Alors, qui sommes-nous? En 1998, j'ai décidé de réorienter ma carrière vers l'agriculture et nous avons fait l'acquisition de notre verger. Étant ingénieur de formation et très préoccupé par la protection de l'environnement, nous avons opté pour un virage et avons entrepris une transition vers l'agriculture durable.

1510 Notre ferme est accréditée à la norme SGE-AGRISO niveau # 1, c'est un pendant de la norme ISO 14001, depuis 2006. Et nous avons élaboré plusieurs projets visant l'élimination de l'usage des pesticides qui sont nocifs à l'être humain et à l'environnement. Nous avons implanté ces projets-là avec succès et nous en sommes bien fiers. Combiné à une sélection judicieuse des produits que nous utilisons encore, ceci nous aura permis de réduire significativement l'impact environnemental de notre exploitation.

1515 De façon à pouvoir procéder à un virage de cette nature, nous avons dû réaligner notre stratégie d'affaires et nous avons réorienté notre stratégie vers l'agrotourisme, l'accueil à la ferme de notre clientèle et dans un avenir rapproché, nous l'espérons, vers l'écotourisme.

1520 La qualité de l'environnement, l'éloignement de la route et la quiétude des lieux au verger familial fait que notre site se prête particulièrement à l'accueil de groupes d'enfants et nous en avons fait notre fierté d'accueillir les enfants des garderies et des écoles de la région afin de leur faire vivre l'agriculture axée vers la connaissance et la protection de l'environnement. En fait, on a un volet éducatif qui est très, très, très axé. On montre aux jeunes que faire de l'agriculture, ça ne se fait pas nécessairement en polluant.

1525 Évidemment, bien la qualité de notre production agricole complémente le tout et ça fait le bonheur de notre clientèle. C'est bien important qu'on vous positionne notre entreprise, parce que je pense que ça fait partie d'un ensemble.

1530 Alors, vous avez certainement compris, à la lecture de notre mémoire, que nos projets futurs de développement de nos activités agro et écotouristiques comportent l'usage de notre boisé de ferme. Nous nous sommes donc intéressés très tôt au projet de notre voisin, question de connaître l'impact que pourrait avoir un tel projet sur nous et sur l'environnement.

1535 Notre participation aux premières étapes nous a donc laissés avec une grande incertitude face à l'intérêt qu'a porté et portera le promoteur aux préoccupations et problèmes vécus par le voisin. C'est pourquoi nous avons participé activement aux différentes étapes de cette audience publique afin d'avoir une vision informée et prendre une position claire. La

1540 gestion des déchets est une problématique importante à gérer, mais elle ne doit pas se faire au détriment du voisinage. C'est pourquoi nous avons analysé le projet dans la perspective du simple citoyen préoccupé par la qualité de l'environnement.

Alors, je vous ai résumé nos principales préoccupations. Il y a cinq problématiques qui nous apparaissaient complexes.

1545 Le problème des vermines. Nous avons démontré dans notre mémoire, l'impact de la corneille d'Amérique comme une nuisance à l'exploitation d'un verger. Je vous ai expliqué que les corneilles venaient durant le jour picorer nos pommes, partaient le soir quand il n'y avait plus d'action au site.

1550 Nous avons aussi montré qu'il existait une relation entre la réduction du volume d'exploitation du LES et l'ampleur des dommages occasionnés à notre récolte au fil des ans. On voit que ça baisse; alors il y a une relation. On ne peut pas faire autrement que... puis on le voit dans le volume de visites des oiseaux.

1555 Le promoteur ne reconnaît pas la nuisance occasionnée par la corneille d'Amérique et s'est limité aux mesures d'effarouchement des goélands actuellement utilisées, sans proposer d'autres alternatives. Le fait qu'aucune consultation n'a été initiée ni par le promoteur ni par le MDDEP nous apparaît préoccupant. Ça m'aurait fait plaisir de participer à quelconque projet pour comprendre le comportement des oiseaux. Est-ce qu'il y a moyen de faire les choses différemment? Non, on n'a jamais eu vent de ça.

1560 Dans les réponses reçues du promoteur, aucun engagement formel n'a été formulé. On nous a laissé voir qu'à Sainte-Sophie, il se faisait des choses, mais pas plus. Ça fait que c'est préoccupant.

1565 La pollution par le bruit. La quiétude de notre verger est un élément qui en a fait son renom. À la lecture du document de Décibel Consultants, comme ingénieur, j'ai d'abord été très surpris de constater qu'on ne considérait pas les résidences qui seraient les plus exposées à l'augmentation du niveau sonore.

1570 Alors, selon les réponses fournies par le promoteur, mon niveau sonore ambiant à ma résidence serait de 44 décibels; le niveau futur, une fois que l'exploitation va être en cours, 48 décibels, contre une norme maximale de 45. On n'a pas de l'air à s'en préoccuper de ça.

1575 Alors, comme ces données ont été produites par une simulation et qu'on n'a pas vraiment eu d'intérêt face à nos *concerns*, je me suis procuré un sonomètre, un sonomètre de modèle que j'ai déjà utilisé du temps que je travaillais en usine dans les comités de santé et sécurité, puis qui était largement accepté par la CSST pour prendre des mesures comparatives.



1580 On ne s'en servait pas pour prendre une mesure précise à .5 décibel, mais par contre, quand on voulait constater des différences significatives, c'était accepté.

1585 Alors, ces mesures que j'ai prises, je me suis dit : « On va procéder à un certain nombre de comparaisons, voir si on arrive avec les mêmes ordres de grandeur. » J'ai pris une mesure du niveau sonore ambiant près du chemin de Fitch Bay, je suis arrivé à 51 dB, alors qu'ils ont procédé à une mesure au 240, chemin Fitch Bay, ils sont arrivés à 49. Ça fait que je considère que l'ordre de grandeur est à peu près équivalent. Le niveau sonore près de ma résidence que j'ai mesuré : 38 dB. En allant me balader dans le verger, j'ai mesuré 40, sauf qu'on a constaté une augmentation du niveau de vent et on avait beaucoup de bruissement dans les arbres.

1590 Alors, c'est préoccupant, parce qu'on va se fier sur une simulation d'ordinateur pour décider de ce qui va se passer. Nous croyons que l'étude de dispersion sonore fournie par le promoteur ne permet pas d'estimer adéquatement ce qui se passera une fois que le site sera en opération.

1595 Une zone tampon. Quelle zone tampon? J'ai eu un peu de difficulté à comprendre que le MDDEP parle de la zone tampon comme permettant d'atténuer les nuisances générées par le LET et le promoteur, qui ne se cache pas de mentionner que cette zone tampon de 50 mètres comportera un chemin d'accès au site de 25 mètres. Personne n'a pu m'expliquer qu'est-ce qu'un chemin d'accès permet d'atténuer. Au contraire, ça va être une augmentation du niveau sonore.

1600 Alors, vous avez vu aussi dans mon étude sonore, quand on a pris des mesures dans le boisé à 30 mètres de la ligne de terrain, on a pu constater des pointes occasionnées par le gros camion à benne Volvo qui s'est pointé là. Puis en plus, il était dans le trou où est-ce qu'ils ont excavé des matériaux pour faire du recouvrement sur le LES. Ça fait que j'imagine que quand ça va circuler au même niveau que mon terrain, ça va être infernal. Alors, cette zone tampon réelle de 25 mètres est tout à fait inacceptable. Et je comprends que le promoteur ne l'a pas mentionnée clairement dans son dossier.

1610 La pollution par les odeurs est aussi une préoccupation. Puis c'est le bout où est-ce que j'ai eu le plus de difficulté, parce que je n'avais pas tout le temps nécessaire pour pouvoir vraiment analyser à fond. Alors, ce que j'ai fait, j'ai fait une revue de ce que les intervenants nous ont présenté.

1615 Selon madame Bernier, le seuil de perception olfactive est de .7 microgramme par mètre cube. Donc ça, c'est le niveau à partir duquel on va sentir les déchets. Les critères de qualité de l'air qui sont promus par le ministère de l'Environnement, 6 microgrammes par mètre cube; un peu bizarre. Puis le niveau estimé à ma résidence, parce qu'encore là c'est une modélisation, entre 1.5 et 2 microgrammes. Alors, j'en conclus, selon madame Bernier, que ça va sentir,

1620 mais on rencontre les normes. C'est insécurisant. Une autre intervenante, madame Falardeau, elle, elle s'est limitée à citer les éléments de l'étude d'impact.

1625 Alors, comme simple citoyen, sur qui je me garroche pour avoir réponse à mes questions? C'est très insécurisant et c'est inquiétant pour les citoyens du voisinage. Avouez, monsieur le président, que c'est très inquiétant, surtout que le promoteur ne prévoit pas de mesures de contrôle de ces variables-là, autres que les plaintes. Puis vous avez compris comme moi que d'autres intervenants ont été lésés par le processus de plainte.

1630 La sécurité du site et le contrôle de l'accès. À chaque automne, durant la période de la chasse, on va inviter entre quatre et cinq chasseurs intrus à quitter notre propriété parce qu'ils sont là sans permission. Ces gens nous indiquent, puis on les invite : « Venez, on va sortir par la cour. » « Non, non, non, j'arrive par le chemin Laurendeau, le chemin Carrière. » Ça fait qu'ils repartent dans la direction du site. Puis est-ce qu'ils vont sortir? On ne le sait pas.

1635 Cette année, l'automne dernier, j'ai compté neuf coups de carabine durant la chasse du chevreuil. Je ne pense pas qu'il y ait neuf chasseurs de Waste Management qui chassent sur le site. Alors, l'accès est simplement trop facile.

1640 En janvier dernier, on est allés en vacances pour la première fois en Floride, moi et ma famille, puis on est allés dans un énorme marché aux puces adjacent à un gros site à Sunrise, le nom de la ville. Ce site-là était clôturé avec une clôture de 12 mètres tout le tour, des barbelés en l'air, puis il y avait deux gardiens de sécurité à l'entrée.

1645 Alors, je pense que le promoteur sous-estime les risques associés à l'accès et ne se préoccupe pas des conséquences sur le voisinage.

1650 Alors, j'aimerais vous présenter maintenant notre position face à l'autorisation du projet. Nous avons démontré dans ce mémoire que plusieurs sujets problématiques nous amènent à croire que la réalisation de ce projet entraînera une nuisance significative à notre propriété et au voisinage. Par conséquent, nous nous opposons à l'autorisation de ce projet.

1655 Évidemment, si toutefois la commission en arrivait à des conclusions différentes de la nôtre et qu'une recommandation favorable à l'autorisation du projet soit soumise à la ministre, nous aimerions apporter certaines suggestions dans l'espoir, au minimum, d'atténuer le plus possible ces nuisances potentielles occasionnées au voisinage.

1660 Je ne comprends pas pourquoi... la première, c'est : envisager de localiser le futur site dans la partie ouest de la propriété. C'est boisé, c'est moins densément peuplé, ils sont moins près des voisins et puis je crois que ça pourrait diminuer l'impact chez nous, en tout cas au moins au niveau du bruit.

1665 L'étude de dispersion sonore, je crois qu'elle doit être refaite en prenant en compte des propriétés voisines localisées près du site. Mais ça prend plus que ça, ça prend un mécanisme de suivi de la nuisance sonore avec un protocole de vérification des niveaux de bruit ambiant sur une base régulière. Il ne faut pas que ça soit un *one shoot deal* puis près ça bye! bye! Parce qu'on ne sait jamais. L'évolution de l'exploitation va être progressive, ça fait qu'à un moment donné on va peut-être perdre le contrôle.

1670 Puis évidemment, bien il faut s'assurer que les mesures correctives nécessaires et efficaces seront mises de l'avant. La berme ne me semble pas une alternative, surtout que c'est bâti avec des déchets puis ces déchets-là vont s'envoler au vent. Alors, ça va être une autre nuisance qui va être générée.

1675 J'aimerais aussi qu'il soit mis en place un protocole de mesures des polluants atmosphériques en temps réel, sur les propriétés avoisinantes du site afin de nous confirmer, sur une base régulière, le respect des normes environnementales et nous éviter des problèmes de santé. La question des SRT, du H<sub>2</sub>S nous préoccupent énormément.

1680 Concernant la vitesse des véhicules. Quand j'ai eu le sonomètre, je l'ai eu pour une journée, la première chose que j'ai faite, j'ai dit : « Je vais regarder qu'est-ce que moi je fais comme bruit comme exploitant agricole. » Ça fait que j'ai parti mon tracteur puis je l'ai fait tourner à différents niveaux de révolution, puis j'ai mesuré les dB. Ça a été un réflexe, j'ai dit : « Qu'est-ce que je peux faire pour restreindre la nuisance à mes voisins? » Quand on veut respecter notre environnement immédiat, on n'attend pas que le voisin se plaigne, on va au devant, on s'assure qu'on va exploiter notre entreprise de manière à minimiser son impact.

1685 Alors, je crois que la réduction de la vitesse des véhicules sur la 141, sur le chemin Fitch Bay et aussi sur le site est de mise, de façon à baisser les révolutions des moteurs, de façon à diminuer le niveau sonore.

1690 La clôture sur le site me semble une condition sine qua none. Il faut limiter l'accès au site. Puis en plus de ça, on va avoir un effet bénéfique, ça va permettre de retenir les déchets volants. Les petits sacs de plastique qui s'envolent, ils risquent d'être retenus par ça. Alors, on n'aura pas besoin de ramasser nos sacs à déchets puis aller ramasser les petits déchets dans nos boisés, parce qu'on veut que ça demeure propre.

1695 Il faut évaluer aussi les autres alternatives à l'effarouchement des goélands. Malheureusement, je n'ai pas pris ma référence, mais un soir, je me suis en allé sur Google et j'ai tapé « nuisance goélands enfouissement ». Puis au Saguenay, ils ont un toit mobile qui se déplace puis qui suit le front de déchets. J'ai trouvé que c'était simple, aucun son, efficace.

1700 Il y a une partie que je suis content, parce qu'on se préoccupe du contrôle des goélands.

Ça peut être un vecteur des maladies transportées par les oiseaux, la grippe aviaire entre autres. Alors, il y a un bout de chemin de fait, mais ce n'est pas suffisant.

1705 Il faudra aussi constituer un vrai comité de vigilance où des citoyens pourront siéger et s'assurer que les plaintes des citoyens seront adéquatement gérées par le promoteur; prévoir un mécanisme de suivi des solutions aux problèmes rapportés par le comité de vigilance afin qu'il ne soit pas un comité bidon. Si on est pour faire un comité bidon, on est aussi bien de ne pas en faire du tout. L'objectif d'un comité de vigilance, c'est de s'occuper des problèmes.

1710 Puis évidemment, la dernière suggestion, c'est de s'assurer que la zone tampon soit la plus large possible. La petite dame du ministère de l'Environnement parlait qu'il y a une norme de 50 mètres. Mais moi, je pense que 50 mètres, il ne doit pas y avoir aucune infrastructure puis que ça se doit d'être reboisé avec des espèces à croissance rapide, parce que je suis convaincu  
1715 que l'impact du boisé pourrait avoir un impact significatif sur la réduction des nuisances.

En terminant, nous espérons que ce mémoire sera utile pour guider la commission dans ses recommandations à la ministre et que votre rigueur sera de mise afin d'évaluer l'ensemble de la preuve portée à votre attention. Vous avez tout un beau défi, puis je vous remercie à l'avance de protéger le simple citoyen. Merci beaucoup.  
1720

**LE PRÉSIDENT :**

C'est à nous à vous remercier, monsieur Chiasson, entre autres, pour la qualité de votre  
1725 mémoire.

J'aimerais savoir une chose. Vous avez mis effectivement en évidence le lien entre la présence de corneilles et la perte de pommes. Vous avez soulevé la question des impacts possibles des fientes. Est-ce que les fientes sur les pommes altèrent la qualité des pommes?  
1730

**M. MARC CHIASSE :**

Oui, absolument. C'est impropre à la consommation. Ces pommes-là sont jetées au sol puis on les ramasse puis ça va être composté.  
1735

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous ne pouvez pas les nettoyer?

1740 **M. MARC CHIASSE :**

Non, à cause...

**LE PRÉSIDENT :**

1745

Est-ce que ça peut hypothéquer votre accréditation?

**M. MARC CHIASSON :**

1750

Non. L'accréditation, en autant qu'on a une procédure précise avec une mesure précise pour contrôler qu'effectivement le problème a été adéquatement géré, on rencontre les règles prescrites.

**LE PRÉSIDENT :**

1755

Concernant la sécurité, vous proposez de mettre finalement une barrière autour du LES. S'il n'y avait pas eu le LES, il y aurait quand même eu des chasseurs.

**M. MARC CHIASSON :**

1760

Oui. Vous avez tout à fait raison. Mais le problème, ce n'est pas les chasseurs. Le problème, c'est on va avoir des systèmes de captation, on a des bassins. Moi, je suis convaincu qu'il va de plus en plus y voir de violence et de terrorisme international. Imaginez l'impact que pourrait avoir de défaire... de faire sauter les bords des bassins de rétention. Tout à chacun peut aller là.

1765

Ça fait que je comprends que le chasseur, son intérêt, ce n'est pas d'aller causer du dommage à la propriété, mais d'aller se chercher un gibier. Mais il n'y a pas rien qui nous indique qu'un jour, il n'y aura pas quelqu'un qui sera habité de mauvaises intentions puis imaginez la conséquence sur l'eau du lac Lovering et du lac Memphrémagog. C'est là qu'est ma vision d'intégration de l'ensemble.

1770

**LE PRÉSIDENT :**

1775

J'aurais une question vraiment pas méchante, mais je veux juste comprendre. Avec tout le travail ou la qualité de travail que vous faites actuellement, je me demande pourquoi vous avez acheté votre propriété quand vous saviez, en 1998, qu'elle jouxtait finalement un LES.

**M. MARC CHIASSON :**

1780

Ce qu'on s'est dit, l'hypothèse qu'on a faite à ce moment-là, c'est qu'on s'est dit : « Étant donné que le site était à la tête d'un bassin versant, il n'y aurait jamais d'expansion. » Alors, est passée la première demande 300 000 tonnes, on n'a pas participé, parce qu'on en était

1785 convaincu. Mais là, on amenuise la demande et puis à un moment donné, trop c'est trop, ça fait trois fois, là. Alors, c'est la raison qui nous a amenés à s'impliquer.

1790 Alors, en 1998, quand on a acheté, on s'est dit : « Bon, bien, ils vont fermer. Il va y avoir un mécanisme de suivi. On va prendre les mesures nécessaires pour contrôler. » C'est l'hypothèse qu'on a faite. Puis comme les bassins versants immédiats coulent vers le ruisseau Boily et vers le lac Lovering, on a croisé les deux doigts puis on s'est dit : « Bien, le temps qu'on en bénéficiera, tant mieux. » Mais avec cette proposition de projet là, ça nous a...

**LE PRÉSIDENT :**

1795 Très bien. Madame Chauvin.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1800 Votre mémoire est tellement clair que là je cherche pour essayer de trouver des précisions à vous demander.

**M. MARC CHIASSON :**

1805 Je peux vous aider, si vous voulez.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je l'ai oubliée, je m'excuse.

1810 **M. MARC CHIASSON :**

Ce n'est pas grave, vous pouvez m'envoyer un courriel, s'il y a de quoi, ça va me faire plaisir. Madame Méthot a toutes mes coordonnées.

1815 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1820 Mais j'en aurais quand même une. J'en ai oublié une sur la localisation, mais le comité de vigilance. Vous avez une recommandation sur le comité de vigilance et la façon dont elle est écrite, on a l'impression qu'il y en a déjà eu un ou vous avez déjà voulu faire partie d'un...

**M. MARC CHIASSON :**

Non.

1825 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Est-ce que vous pourriez apporter des précisions?

1830 **M. MARC CHIASSE :**

Certains voisins m'ont parlé d'un comité de liaison ou d'un comité de surveillance, qui a fonctionné *so and so*. Alors, je me dis que le simple citoyen...

1835 Je vais juste vous faire une petite remarque. Quand j'ai constaté, lors de la première partie, qu'on serait marginal au niveau du bruit, j'ai dit : « Je vais faire ma petite expérience. Je vais essayer de savoir à la municipalité, qui va pouvoir m'aider, si un jour ça part, qui va pouvoir m'aider à résoudre le problème », puis j'ai eu bien de la difficulté.

1840 J'ai commencé par l'inspecteur municipal, qui m'a envoyé à la coordonnatrice de l'Environnement, qui m'a envoyé au Service de police, qui finalement n'a pas pu me donner de réponse, parce que je suis situé à l'extérieur des limites de la ville. Alors, j'ai trouvé ça comme un peu... wow! j'ai dit : « Qui va s'occuper, qui va pouvoir prendre soin du problème du simple citoyen qui est localisé à 1 kilomètre ou à 500 mètre du site? »

1845 Alors, le comité de vigilance, ça, c'est le but du comité de vigilance, c'est de s'assurer qu'il y a un suivi au niveau des problèmes. Et puis le fait que je demande à ce qu'il y ait des mécanismes de contrôle, soit par le MDDEP ou que le MDDEP l'exige dans le décret qu'il y ait un comité de vigilance, donc qu'il y ait des réunions tenues à tous les trois mois, exemple, puis qu'il y ait un suivi de fait au niveau des demandes d'actions correctives, au minimum, donnez-nous au moins une bouée qu'on puisse s'accrocher en quelque part s'il arrive des problèmes. Ça va?

1850 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

1855 Oui. Pour être bien sûre de comprendre votre position, vous ne pensiez pas qu'il y aurait d'agrandissement du lieu d'enfouissement. Là, vos recommandations portent à la fois...

Donc, ma question, c'est : est-ce que vous êtes totalement contre ou dans le fond, vous cherchez à trouver une façon où la zone qui serait exploitée vous apporte le moins de nuisance à vous?

1860 **M. MARC CHIASSE :**

Bon, il y a deux façons de voir les choses. Si je regarde ça d'une façon tout à fait égocentrique puis bien centrée, là, je dirais : « Écoutez, *no way José*. + Puis c'est la position

1865 qu'on a prise; on ne croit pas qu'il soit pertinent d'autoriser le projet.

1870 Mais je ne suis pas expert puis je n'ai pas le temps, puis vous allez faire des recommandations. Ça fait qu'au minimum, si jamais vos conclusions arrivent à l'encontre de notre recommandation, qui est de ne pas autoriser, en mettant au moins au minimum ces petits éléments-là, vous ne réglerez pas le problème, mais au moins on va avoir une façon de s'assurer d'avoir une oreille qui écoute, quand on va avoir des problèmes puis on va avoir au moins, dans une certaine mesure, une certaine atténuation au niveau de la nuisance, même si ce n'est pas parfait. Parce que je ne pense pas qu'il puisse y avoir des décisions parfaites dans la vie, puis je ne pense pas que dans le cas qui nous préoccupe, qu'il risque d'y avoir des solutions parfaites non plus. Ça vous éclaire?

**LE PRÉSIDENT :**

1880 Merci, monsieur Chiasson. Nous reprendrons les travaux dans une quinzaine de minutes.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, mesdames, messieurs, si voulez prendre place. Alors, vous y êtes déjà. Il s'agit de madame Lacasse Benoit, madame Saint-Pierre et monsieur Fisher du Memphrémagog Conservation inc. Mesdames, monsieur, on vous écoute.

1890 **Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

Alors, monsieur le président, madame Chauvin, merci beaucoup de nous recevoir pour nous permettre de nous exprimer sur cet important projet.

1895 Comme vous le savez, le MCI est un organisme sans but lucratif qui travaille depuis 40 ans à la conservation et la préservation de la santé environnementale et de la beauté naturelle du lac Memphrémagog et de ses environs. Nous avons 1 200 membres et nous nous dévouons afin que les résidants, résidentes de la région permanents, saisonniers, riverains ou non riverains puissent profiter du lac aujourd'hui et demain en harmonie avec la nature qui nous entoure.

1900 Vous comprendrez que notre organisme sans but lucratif est formé de bénévoles.



**LE PRÉSIDENT :**

1905

Excusez-moi. Il y a trop de bruit. Je suis trop distrait, madame. S'il vous plaît, dans la salle.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

1910

Alors, notre organisme sans but lucratif, vous comprendrez, n'a ni les moyens financiers ni l'expertise pour venir contester les multiples experts engagés par la multinationale avec des moyens financiers presque illimités. Nous sommes ici aujourd'hui pour faire le plaidoyer de la protection d'un réservoir d'eau potable irremplaçable, à notre avis.

1915

On se doit donc d'étudier le projet d'agrandissement du site d'enfouissement en tenant compte de sa situation géographique, puisqu'il est situé bien sûr dans le bassin versant du réservoir d'eau potable de notre région et qu'il est prioritaire d'avoir une vue d'ensemble de l'état de santé de cet important lac.

1920

Et la photo aérienne que vous voyez démontre très bien le site d'enfouissement, que vous voyez à votre gauche. Je n'ai pas de pointeur, mais je pense que vous le voyez très bien. Et vous voyez le petit lien qui mène vers le lac Lovering. Alors, c'est à un pas, à un cheveu. Donc, par grosse pluie, c'est à quelques instants de là. Alors, vous voyez très bien que ce lac Lovering... vous voyez très bien, là, ici, le site Bestan, alors le lien qui le mène au lac Lovering, qui mène ensuite... lui se jette dans Fitch Bay, pour revenir ici vers le lac Memphrémagog et où on retrouve les prises d'eau potable de Sherbrooke et de Magog.

1925

Alors, sa situation géographique, on ne peut ignorer que ce site est tout à fait à la tête d'un des bassins versants du lac Memphrémagog.

1930

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.)

**Début de la phrase à la page 2 : « Reconnu pour ses paysages [...] »**

1935

**Fin de la phrase à la page 3 : « [...] couvert forestier. »**

Vous comprendrez que c'est tout un défi pour nous que de protéger ce lac-là. Tous les citoyens du bassin versant doivent intervenir.

1940

(L'INTERVENANTE CONTINUE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 3 : « Le lac Memphrémagog vieillit [...]»**

**Fin de la phrase à la page 3 : « [...] Vermont of Natural Resources. »**

1945

Et elle était qualifiée de plus importante étude jamais réalisée sur ce lac.

1950

Cette étude a démontré que finalement le lac vieillissait prématurément, que l'artificialisation des rives... conclut que l'envasement du littoral et la prolifération des plantes aquatiques – j'ai quelques exemples ici, deux – alors, l'envasement des plantes aquatiques et la sédimentation de fond sont causés par un trop grand apport de nutriments.

1955

La prochaine photo vous montre très bien. Vas-y Madeleine avec la prochaine. On voit bien que l'apport des tributaires, et on parle des rives, mais on sait aussi que les tributaires apportent énormément de sédiments. Alors, vous voyez ici le ruisseau Fitch qui provient du lac Lovering. Vous pouvez voir le panache de sédiments, ça a été pris le 4 août dernier, après deux jours de pluie. Alors, on peut s'imaginer, avec les pluies abondantes, que c'est comme ça assez souvent.

1960

Le littoral québécois du lac présente à certains endroits des symptômes d'eutrophisation prématurée. La baie Fitch fut identifiée comme l'une des zones prioritaires sur 32 zones problématiques. De plus, selon les résultats d'échantillonnage du MDDEP, entre autres, que nous le MCI faisons, les eaux profondes du lac Memphrémagog sont considérées globalement comme mésotrophes. Mais ce jeune lac de 10 000 ans ne devrait être qu'au premier stade d'eutrophisation.

1965

Pour donner suite à cette étude, nous avons aussi réalisé un Programme SAGE dans la baie Fitch – alors c'est une étude que nous avons déposée l'autre jour, sinon ça me fera plaisir de le faire – afin d'identifier les sources de pollution de cet endroit. Toutefois, les observations n'ont commencé qu'au barrage du lac Lovering et n'incluaient pas celui-ci ainsi que ses tributaires.

1970

L'année 2006, vous savez, a vu apparaître une importante menace à la qualité de l'eau du lac : les cyanobactéries. Ici, vous avez une photo de la baie Fitch prise en octobre dernier. La prochaine a été prise à Ogden. Cinq municipalités furent touchées par des avis de non consommation d'eau. De mémoire, aucune autre menace à la santé du lac n'a eu un impact rassembleur aussi grand que celui créé par l'arrivée soudaine de cyanobactéries dans plusieurs secteurs de notre lac. Cette menace doit être prise très au sérieux puisqu'elle met en péril l'accès à l'eau potable, l'accès aux sports et qu'elle affecte plusieurs activités économiques et bien sûr la valeur foncière.

1980

Je ferai un petit aparté en vous disant que si la contamination toxique était visible comme les cyanos le sont, il y a très longtemps que nous serions intervenus pour stopper toute contamination toxique dans notre environnement. Malheureusement, comme vous le savez, ce sont des choses qui sont invisibles à l'oeil, qu'on ne peut vérifier que par des analyses.

1985 Plusieurs activités constituent des menaces à la santé. À titre d'exemple, le site d'enfouissement de Coventry au Vermont, situé à 100 mètres d'un tributaire important du lac, enfouit 450 000 tonnes de déchets annuellement. La MRC, comme on l'a dit tout à l'heure, et la Ville de Sherbrooke se sont objectées. Et le MCI a également pris cette position et a demandé à la Commission mixte internationale d'étudier ce problème.

1990 Nous pourrions vous en parler, monsieur Donald Fisher a été partie prenante. On travaille très, très fort du côté des Américains parce qu'on sait qu'ils ont un rôle à jouer important dans ce lac-là. Alors, monsieur Fisher pourra répondre à votre question pour ce qui est de Coventry.

1995 Le lac est donc réellement menacé. Les exemples suivants alimentent en plus nos craintes. Je vous donnerai ici quelques exemples d'accidents environnementaux ou même de problématiques qui ont été causés par les humains illégalement.

2000 Le 23 juillet 2004, il y a eu des pluies diluviennes et la route 141 au nord, près du parc du Mont Orford a été emportée. Les conséquences ont été dramatiques. D'ailleurs, ce n'est pas que sur le ruisseau Castle.

2005 Donc, ici, vous avez le ruisseau Castle qui était complètement dévasté et tous les ruisseaux de ce secteur-là et du lac ont été ce jour-là affectés. Mais c'est pour vous montrer qu'il y a des pluies diluviennes et il faut être préparé à tout ça.

Juillet 2005, au Vermont, il y a un déversement accidentel de 150 000 litres d'eaux usées en provenance de l'usine d'épuration de Newport. C'était un accident.

2010 Ce que je vous donne ici, c'est une photo du mois d'août de l'an dernier. Ça ne démontre pas le déversement toxique, mais c'est pour montrer que quand les sédiments descendent ou que la pollution descend, elle vient de la baie South Bay et s'en vient dans la baie Newport pour nous rejoindre, venir du long du sud vers le nord. C'est pour vous montrer cette photo qui démontre très, très bien les problématiques.

2015 Les 14, 15 et 16 octobre 2005, lors de pluies diluviennes, tous les systèmes d'urgence ont cédé au terrain de golf Memphrémagog en construction. Les deux étangs de sédimentation ont débordé, les deux digues furent aussi emportées. Personne n'a pu évaluer l'ampleur des dégâts, mais il est certain qu'une immense quantité de phosphore et de coliformes ont pollué notre lac.

2020 Alors, deux autres exemples aussi de ce qui passe actuellement, quand on vous parlait d'une urbanisation. Il y a des coupes sauvages de résidences. Ici, celle-ci à Austin et la prochaine dans la baie MacPherson. On coupe d'immenses forêts. Alors, c'est pour vous montrer un peu la panoplie des problématiques environnementales qu'on peut trouver sur ce lac; les menaces viennent de partout, la pollution vient de partout.

2025

2030 Il est important aussi d'ajouter que les précipitations de 2006, bien sûr, ont été extrêmement importantes. Je vous donne le petit tableau. La moyenne au mois d'août est de 130 millimètres, on en a eu 297 millimètres au mois d'août l'an dernier. Et notons que les experts prédisent des augmentations de pluies abondantes dans les années qui viennent. En conclusion, le grand nombre d'activités anthropiques et la multitude des sources de pollution diffuse et de contamination sont nombreuses.

2035 Il faut aussi tenir compte des changements climatiques qui vont assurément causer des dégâts importants. Comme les polluants et les contaminants s'accumulent dans les lacs, cette réalité nous pousse à éliminer toutes les sources de contamination qui peuvent mettre en danger le lac, ce lac irremplaçable.

2040 Considérant tout ceci, nous ne pouvons permettre d'ajouter une activité dont les risques de contamination sont élevés et qui pourrait dégrader davantage l'état de santé du lac.

2045 Nos principaux arguments, si vous nous permettez : premièrement la localisation, la localisation et la localisation. Le problème majeur d'un tel projet est son emplacement. Nous savons aujourd'hui que c'était une erreur historique de permettre, dans les années 70, l'exploitation d'un site d'enfouissement à la tête du bassin versant du lac Lovering. Nous avons le choix aujourd'hui de ne pas répéter les mêmes erreurs et d'éviter ainsi d'aggraver la situation.

2050 Il y a un fait indéniable. C'est que géographiquement parlant, le lac Memphrémagog, importante ressource d'eau, est situé au coeur du territoire de la MRC. Or, la logique veut que les déchets soient enfouis le plus loin possible du réservoir d'eau potable d'une région. Autrement dit, il est illogique d'exploiter un site d'enfouissement dans le bassin versant du lac réservoir de toute une région.

2055 Deuxièmement, la contamination du LES actuel. Nous continuons de croire que ce site a contaminé et contamine et contaminera encore longtemps les lacs Lovering et Memphrémagog. Le site d'enfouissement en opération actuellement est une source de contamination. Nous savons que ce site a contaminé, en BPC, les sédiments de l'étang aux Castors du lac Lovering.

2060 La façon d'enfouir nos déchets a changé parce que les méthodes utilisées aujourd'hui portaient atteinte à la qualité de l'environnement. Si, en fait, ce site ne contaminait pas, nous poursuivrions l'exploitation du site comme nous le faisons depuis toujours, mais ce n'est pas le cas, le gouvernement impose maintenant des normes plus sévères. Si le site ne causait pas de problèmes, nous ne serions pas ici aujourd'hui.

2065 Mais en fait, connaissons-nous réellement le niveau de contamination de nos lacs? Avons-nous suffisamment de données scientifiques sur la contamination des lacs? À notre avis, la réponse est non, nous n'avons pas de données et les craintes des citoyens sont très fondées.

Le manque de financement, à notre avis, du MDDEP empêche de faire une réelle évaluation de la contamination et de fournir des preuves scientifiques complètes et indéniables.

2070 Afin de connaître le niveau de contamination réel des lacs concernés, le MCI propose donc que le gouvernement mette en place une vaste campagne d'échantillonnage afin de connaître le niveau de contamination réel de nos lacs.

2075 Concernant les risques du LET proposé : à notre avis, ce LET comporte des impacts environnementaux potentiels à court, moyen et long terme. C'est bien sûr la meilleure technologie connue actuellement, mais cette nouvelle technologie n'a pas subi l'épreuve du temps. La durée de vie des technologies proposées est-elle égale à la durée de vie des contaminants que nous retrouverons dans le site? Nous croyons qu'il est irréaliste et présomptueux de supposer que ces technologies peuvent durer des centaines d'années. Personne à date n'a pu vérifier hors de tout  
2080 doute cette affirmation.

La surveillance proposée pendant la construction et l'exploitation du site repose sur l'autosurveillance. Il devrait y avoir, à notre avis, une surveillance indépendante, puisque celle du ministère de l'Environnement, à cinq visites par année, à notre avis, est insuffisante. D'autre part,  
2085 on sait qu'entre la simulation en laboratoire et la réalité sur le terrain, il existe une marge d'erreur immense.

Comme nous le savons tous, rien n'est infaillible. Alors, lors de la séance d'information, monsieur Daniel Brien a bien reconnu qu'il pourrait y avoir des fuites dans la membrane et qu'il est  
2090 impossible d'aller les réparer après coup.

D'ailleurs, aucune compagnie, à ce que je sache, n'a jamais vidé des dizaines de milliers de tonnes de déchets d'un LET pour savoir si les prévisions des modèles se vérifiaient et si ces fameuses membranes étaient effectivement complètement étanches. Il ne reste qu'à tenter de  
2095 capturer les contaminants après coup lorsqu'ils s'écouleront du site.

À notre avis, une autre source d'inquiétude est le danger réel que des déchets dangereux ne se retrouvent enfouis de façon illégale, bien sûr, à l'insu des exploitants du site. Considérant que des milliers de camions y déversent leurs déchets, comment les citoyens peuvent-ils être  
2100 assurés que des déchets dangereux n'échappent au système de surveillance mis en place à l'entrée du site?

À notre avis, personne ne peut garantir la viabilité des technologies sur une période aussi longue que la durée de vie des contaminants. L'autosurveillance et la vérification complète de la  
2105 nature des déchets sont deux lacunes inquiétantes de ce projet.

Concernant le niveau de risque, quel est-il? Quel est le niveau de risque acceptable pour les citoyens? On dit que le niveau de contamination est équivalent à celui des lacs de l'Estrie, mais cela devrait-il nous rassurer? Ceci n'est pas un argument et augmente notre inquiétude.

2110 Les vraies questions devraient être :

- La contamination observée dans les quelques analyses peut-elle affecter la santé humaine?

2115 - Pouvons-nous continuer à contaminer notre environnement en sachant que les contaminants sont cumulatifs?

- Pouvons-nous socialement prendre le risque, si minime soit-il, de contaminer le plus grand réservoir d'eau potable des Cantons-de-l'Est?

2120 Poser ces questions, c'est y répondre.

2125 Nous avons bien d'autres questions. Advenant que la contamination atteigne les plans d'eau, comment retirer de l'environnement un contaminant? Actuellement, on ne le sait pas. Je vous donne l'exemple des BPC dans le lac Lovering : comment les retirer?

2130 Deuxièmement, une étude a été faite dans le ruisseau Castle, qui vient du Mont Orford, qui se déverse dans la baie de Magog. On a trouvé du nickel et du chrome là-bas, dans les 52 pieds de sédiments qui s'accumulent depuis peut-être une dizaine à une douzaine d'années. Il y a énormément de sédiments. Ils sont contaminés; comment les retirer? Les cyanobactéries qu'on retrouve actuellement dans le lac, comment éliminer cette menace? Alors, il reste tant de choses. Une fois que les contaminants sont dans notre environnement, nous savons tous qu'ils sont là pour très longtemps.

2135 Vous savez qu'on nous a proposé l'autre jour, qu'on nous a donné qu'une simulation faite en laboratoire concluait qu'il ne faut pas s'inquiéter puisque la dilution s'occupera de la pollution et que par conséquent, elle minimise les risques. Nous sommes insultés, voire vraiment abasourdis qu'en 2007, on nous serve toujours cette solution que : « La dilution, ne vous inquiétez pas, est la solution à la pollution ».

2140 Devons-nous tous attendre que le taux de contamination ait atteint le niveau de risque maximal? Qui va nous dire avec précision que le niveau de risque est atteint? Quelle goutte de contaminant sera de trop? Qui déterminera la capacité de support de ce lac avant qu'il ne soit trop tard?

2145 Un autre facteur, à notre avis très important à considérer, est qu'il y a un grand nombre de produits non répertoriés qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement et dans notre environnement sans qu'on le sache. À titre d'exemple, les médicaments ne sont pas réglementés et constituent une menace importante, aucune analyse n'est faite. C'est un risque supplémentaire et non négligeable qui n'est pas évalué et il est très préoccupant pour les citoyens. Or, comment évaluez ces impacts? Chaque jour on invente des dizaines de nouveaux produits chimiques qui se retrouveront un jour dans les sites d'enfouissement.

2150

2155            Quel niveau sommes-nous prêts à accepter, nous, les citoyens? 0 %, 10 % ou 20 %? À notre avis, risque 0 %, si cela existe bien sûr, mais on va choisir celui-là, parce qu'il s'agit de notre santé et de celle de nos enfants, nos petits-enfants et puis ça, ça n'a pas de prix, à notre avis.

2160            Le principe de précaution, bien sûr, tout le monde en a parlé. Je ne vous relis pas la citation de ce qu'est le principe de précaution.

              Dans le cas qui nous concerne, les risques sont grands et les dommages seraient irréversibles : contamination des habitats et des écosystèmes de la faune et de la flore et surtout des humains.

2165            Le Memphrémagog Conservation recommande donc au gouvernement et à vous, les commissaires, d'appliquer ici le principe de précaution énoncé dans la Politique de développement durable et de refuser l'agrandissement du site de Magog situé dans le bassin versant de notre lac.

2170            Nous vous invitons également, dans votre évaluation, à considérer le fait des besoins de notre MRC puisque aucune des municipalités de notre MRC n'a besoin de ce site. Et il me fera plaisir de répondre à votre question : « Pourquoi, sur notre territoire il n'y a pas de... » Je vous reviendrai tout à l'heure. Ça me fera plaisir de répondre à cette question, j'ai une idée là-dessus.

2175            En conclusion, donc nos recommandations, c'est bien sûr d'appliquer le principe de précaution et de refuser l'agrandissement afin de connaître un niveau de contamination réelle, de faire une recherche sur la contamination réelle du lac Memphrémagog. On ne le connaît pas vraiment. Et nous demandons la fermeture, la sécurisation et la surveillance à long terme du site d'enfouissement actuel.

2180            Je vous remercie pour votre patience.

**LE PRÉSIDENT :**

2185            Merci à vous. Madame, vous nous avez soufflé à l'oreille deux questions. Je ne veux pas vous décevoir, donc la première, je la formule un peu différemment : est-ce que pour vous, sur le plan éthique, ce serait concevable qu'un territoire donné décide de ne pas enfouir des matières résiduelles sur son propre territoire et de les faire enfouir ailleurs?

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2190            La réponse, ce que je donnais, souvent je donne des cours d'éducatifs aux enfants dans les écoles et je leur dis : « Les humains, nous avons fait des frontières entre deux pays, entre deux villes mais, en fait, l'environnement ni la pollution ne connaissent les frontières. » Est-ce que la pollution arrête parce que les États-Unis ont décidé que la ligne était là entre le

2195 Canada? Non. Nous, les humains, on s'est fait des limites. Donc, c'est des limites qu'on a construites, nous, les humains. Mais en fait, environnementalement, quand on regarde globalement, il ne devrait pas y avoir de limites.

2200 Là, on a un fait indéniable. Ici, on a un réservoir d'eau potable régional. Il ne sert pas juste à Magog et pas juste aux résidants du tour du lac. Ça sert 160 000 personnes. Alors, il y a un fait indéniable : géographiquement, il est situé sur notre territoire que nous, on a décidé d'appeler MRC Memphrémagog.

2205 Alors, on devra, en tant que région... Et moi, quand je vois région, je vois région de l'Estrie. L'Estrie, c'est sept MRC. Sept MRC n'ont pas besoin de sept sites d'enfouissement. À mon avis, on a un échange à faire, régionalement, une démarche régionale qui est d'ailleurs entreprise par les sept MRC de l'Estrie.

2210 Alors, les besoins, c'est sûr qu'il faut diminuer la quantité de déchets, on est tous d'accord, il faut viser à diminuer jusqu'à 65 % la quantité. Il faut viser ça en premier. Mais bien sûr, il y aura toujours des résidus. Mais logiquement, on doit avoir une vision beaucoup plus grande que celle du petit territoire MRC, par ce simple facteur géographique.

**LE PRÉSIDENT :**

2215 Dans votre réponse, vous faites quand même référence à la grande région de l'Estrie.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2220 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2225 Est-ce qu'un transport ou l'enfouissement de matières résiduelles en dehors de la région de l'Estrie est pour vous quelque chose de tout aussi acceptable?

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2230 Moi, à mon avis, on peut, à l'intérieur des sept MRC de l'Estrie, trouver des moyens. Actuellement, d'ailleurs, toutes nos municipalités ont des ententes à long terme, peut-être Magog et Canton d'Orford qui s'apprêtent à avoir des ententes à long terme. Et approximatif, ce n'est pas relativement loin, c'est Coaticook, c'est Cowansville. Finalement, c'est ce qui nous entoure. Donc, parce qu'on a un fait indéniable ici qu'on a un réservoir d'eau potable irremplaçable à préserver et que les menaces sont nombreuses – je vous en ai montré quelques-unes, mais la  
2235 pollution diffuse, c'est difficile à identifier, mais on sait que certaines industries sont plus polluantes que d'autres, dont les sites d'enfouissement.



**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui s'est passé pendant la période, l'été dernier, de cyanobactéries?

2240

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

Il y a eu six municipalités qui ont été sans eau potable. Mais en fait, il n'y avait que deux prises d'eau publiques : donc Potton, la région de Mansonville, qui est située sur la partie ouest du lac, prennent l'eau de la municipalité, mais il n'y a que quelques, je ne sais pas, moi, 600 personnes qui ont l'eau, je ne suis pas certaine du nombre de population de cette ville-là, et l'autre, c'est Saint-Benoît-du-Lac, qui est une toute petite municipalité. C'est l'abbaye. Ils font du fromage, ils font plein de produits et eux ont été sans eau potable, mais encore là, ça n'a touché que, quoi, quelques pères.

2245

2250

Alors, si ça n'a pas fait les débats médiatiques de Massawippi, c'est qu'il n'y a pas eu 6 000 personnes qui ont été sans eau potable. Par contre, on a touché la Municipalité d'Austin. Austin entoure Saint-Benoît-du-Lac et il y a plusieurs personnes qui prennent encore l'eau du lac. Et ce qui est aberrant, c'est que les municipalités ne savent pas combien de leurs citoyens prennent l'eau du lac. Entre autres, Austin a fait, je réside à Austin, ils ont fait un sondage : « Dites-nous où vous prenez votre eau. » Alors, c'est nouveau. On s'est aperçu qu'il fallait qu'on sache.

2255

Mais vous savez que Ogden a été touchée, la baie Fitch, donc Canton de Stanstead, et Newport aussi, ils ont été... mais eux, ils ne prennent pas leur eau là, mais les plages publiques ont été fermées. Mais on a vu des cyanobactéries d'un bout à l'autre du lac, d'un bout à l'autre.

2260

**LE PRÉSIDENT :**

Et comment se fait-il qu'il y a des municipalités qui ont continué à être approvisionnées, s'il y avait des cyanos?

2265

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

Magog et Sherbrooke... l'usine de Sherbrooke traite les cyanos par son système. Celui de Magog, eux, ils prenaient leur eau à 40 pieds de profond, alors il semblait qu'il n'y avait pas suffisamment... ce n'était pas à un niveau d'alerte, mais ils ont amélioré leur usine d'épuration pour s'assurer que ça puisse filtrer et les cyanos et leurs toxines.

2270

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et puis monsieur Fisher, est-ce que vous pouvez nous mettre un peu à jour dans l'information sur Coventry?

2275

**M. DONALD FISHER :**

2280

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2285

Vous préférez parler en anglais?

**M. DONALD FISHER :**

2290

S'il vous plaît, oui, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2295

Alors, ma collègue vous demande de parler lentement en anglais. If you can speak slowly, I thought you understood the question.

**M. DONALD FISHER :**

2300

No, I'm sorry. The question is what?

**LE PRÉSIDENT :**

2305

Well, we would like to have some news about Coventry.

**M. DONALD FISHER :**

2310

About Coventry.

**LE PRÉSIDENT :**

Coventry.

**M. DONALD FISHER :**

2315

About Coventry. Right. Well Coventry, the latest news of course concerns Phase 5 expansion. But at this moment, the Waste Management Company has not submitted their application for the Phase 5 expansion. They are still trying to reach an accommodation with the Agency of Natural Resources, which is the governing agency in that State.

2320

We have asked to gain party status at the Act 250 hearings, which come about when the application is in. Until then, the Act 250 hearings do not take place. So whereas Phase 4 is a

done deal, Phase 5 is still up in the air so to speak.

**LE PRÉSIDENT :**

2325

Let me understand something. Do they need the approval from the Agency of Natural Resources before, before the hearings?

**M. DONALD FISHER :**

2330

They do. Yes, they do. They need to satisfy the rules of the Agency of Natural Resources prior to having a public hearing. Then they have the public hearing and then the findings of that, of the Act 250 hearings, are also subject to appeals if there should happen to be appeals.

**LE PRÉSIDENT :**

2335

And what is Phase 5?

**M. DONALD FISHER :**

2340

Phase 5... I have to back up and go back to Phase 4.

One of the agreements in Phase 4 application granting was that the Waste Management Company would empty the unlined A and B Nadeau cells. Those are the original cells that were purchased by the Waste Management Company several years ago.

2345

So one of the agreements was that yes they would agree to empty those cells and put them into lined cells. So when the Phase 4 was finished, the Waste Management Company decided that they needed more space beside the A and B cells in order to put the waste that they were excavating into lined cells.

2350

And since they needed that space, according to them, they needed to infringe on wetlands, and every inch of wetlands is very important in this case.

The boundary, let's call it *zone de tampon*, required now in Vermont is 300 yards. They wanted what is known as a variance from that to bring it down to 100 yards. Now, they are trying to satisfy the requests and demands of the Agency of Natural Resources to allow them to do that.

2355

And in doing this, they are actually going to pick up another 15 acres over the recently agreed upon Phase 4 expansion which increase the dump size by 44 acres. So this brings the recent dump site possibilities of expansion to 60 acres and they have another 900 acres that they can...

2360

**LE PRÉSIDENT :**

2365

And what is the capacity of Phase 5?

**M. DONALD FISHER :**

2370

Their capacity now is around 450 000 tons a year. That probably would include Phase 5, it's around.

**LE PRÉSIDENT :**

2375

Thank you.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2380

Je vous complérais en disant, parce que vous avez questionné qu'est-ce que nous avons gagné finalement lorsque nous avons négocié, finalement tout ce que la MRC et la Ville de Sherbrooke ont réussi à obtenir c'est 26 ¢ – 26 cents a ton for the post-post closure fund. Est-ce que c'est ça .264? Ils demandaient 1 \$ et ils ont obtenu .204 de la tonne pour un post-post closure fund et ils ont aussi réussi à obtenir que les lixiviats soient traités à l'extérieur du bassin versant du lac.

2385

**M. DONALD FISHER :**

2390

And one other agreement was the removal of the old waste from the Nadeau cells that we've just discussed.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2395

Et elle n'était pas captée. Mais en fait, ils répondaient aux normes. Ce que nous avons fait, nous avons demandé l'intervention de la Commission mixte internationale. Nous l'avons presque obtenue, puisque messieurs Dion et Pettigrew avaient accepté notre demande. Mais le changement de gouvernement a fait l'effet que notre demande, maintenant, tout est à recommencer avec le nouveau gouvernement. Mais nous rêvons que la Commission mixte internationale se penche là-dessus, parce que c'est une bombe à retardement, à notre avis, dans le bassin versant de notre lac, puis 72 % de l'eau vient de là.

2400

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2405

Est-ce que j'ai compris que la phase 4, c'était 54 acres additionnels, pour la réaliser on demande 15 acres de plus et qu'en tout, il reste 900 acres encore...

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

Oui, madame.

2410 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

... zonés site d'enfouissement à Coventry?

2415 **Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

Oui. Ils sont propriétaires de 900 acres.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2420 O.K., mais là-dessus, il y a quand même une partie, les phases 1, 2 et 3 sont comprises dans le 900 acres?

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2425 Is it included in Phases 1, 2 and 3? Are the phases in the 900 acres they have...

**M. DONALD FISHER :**

Yes. Oh, yes. No, excuse me. They have 900 acres remaining.

2430

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

900 to go.

2435 **M. DONALD FISHER :**

Now, you know, all that 900 acres isn't suitable for a dump site and it's... but they have, they own 900 acres.

2440 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Total.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2445

Total.

**M. DONALD FISHER :**

2450 Yes. No, left. Unused.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2455 Can you provide a little more information about the buffer zone? You did mention that the legislation provides for a 300 yard buffer zone and that it asked to reduce it to 100 yards; can you provide a little bit more details as to what the buffer zone is? Is it with respect to the wetland or is it with respect to the operation of the site?

**M. DONALD FISHER :**

2460 I'm not quite sure if I understand your question. Without speaking about a specific site, the buffer zone required to stay away from Vermont waterways of any sort, a lake or a tributary, is 300 feet, in other words, untouched.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2465 Feet or yards?

**M. DONALD FISHER :**

2470 300 yards, excuse me. 300 yards, yes. And ...

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2475 Including wetland?

**M. DONALD FISHER :**

2480 Including wetland, yes.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

So that would be the buffer zone with lac Memphrémagog.

**M. DONALD FISHER :**

2485 Or to the river to lac Memphrémagog, yes.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2490

The Black River.

**M. DONALD FISHER :**

2495

Yes.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2500

En fait, Phase 4 is situated... à 100 mètres de...

**M. DONALD FISHER :**

2505

And the request is to make a variance which would allow them to get within 100 yards instead of 300 yards. And I think what is happening now probably are the gymnastics that they are going through in order to make sure that the proposal will still be as safe as if they were 300 yards away, and that is going to require a lot of earth moving and all the rest of it.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2510

Thank you very much.

Une question peut-être simple, mais je me demandais si vous connaissez la signification du mot « Memphrémagog »?

2515

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

Oui, on l'avait quelque part dans nos livres.

**Mme MADELEINE SAINT-PIERRE :**

2520

« Grand plan d'eau ». C'est un mot abénaqui, je pense, qui dit : « grande étendue d'eau », quelque chose comme ça.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2525

Madeleine est linguiste, mais il faudrait chercher.

**Mme MADELEINE SAINT-PIERRE :**

2530

Ça vient de loin dans mes souvenirs. Mais je pense que ça veut dire: « grand plan

d'eau » ou « grande étendue d'eau », puis Magog : « étendue d'eau ».

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2535 On l'a dans nos livres.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2540 Dans votre mémoire, vous parlez des efforts de caractérisation de l'environnement qui ont été faits par le Ministère en disant, notamment, que l'état ou le bilan ou l'état des connaissances sur la santé environnementale des plans d'eau en Estrie n'était peut-être pas suffisant. À travers la documentation qui a été déposée, on se rend compte qu'il y a eu beaucoup d'efforts de faits pour des contaminants parfois ciblés, mais pour lesquels les prélèvements et les analyses sont très coûteux.

2545 J'aurais le goût de vous demander si vous aviez à prioriser, de façon à établir un plan d'action pour la caractérisation environnementale du milieu aquatique et de la ressource eau, incluant les poissons, donc ce qu'on consomme, est-ce que vous auriez des éléments de réflexion à proposer?

2550

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2555 Je vous avoue qu'on n'a pas les compétences vraiment au sein de notre... on est une équipe de bénévoles de quinze personnes. On n'a pas de biologiste, malheureusement.

2560 Mais en fait, ce qu'on voudrait être rassurés, on n'a pas l'impression qu'on en connaît assez. Nous, on vous pose des questions, peut-être que vous êtes en mesure d'y répondre plus que nous. On n'a pas eu le temps de faire toute la recherche, mais avons-nous suffisamment d'information? Connaissons-nous vraiment la teneur en contamination des sédiments de ce lac-là?

2565 Il y a sept sources de contamination, mais les connaissons-nous vraiment? Est-ce que ce qui a été fait par le Ministère vous apparaît suffisant? Est-ce qu'on peut dire qu'il n'y a pas de contamination avec les analyses qui ont été faites ou si peu? Est-ce qu'on est en dessous des seuils? Parce qu'on manque d'information ou si vraiment les tests étaient suffisants?

2570 Ce qu'on veut savoir : est-ce qu'il y a eu vraiment suffisamment d'analyses? Ça, on vous pose la question, on n'a pas les experts dans notre équipe. Mais à notre avis, il faudrait qu'on... comme c'est un réservoir d'eau potable régional, il faudrait aller bien au-delà puis tenter de voir est-ce que... on analyse bien sûr la qualité de l'eau, le chloroforme, bon, la transparence, le taux de phosphore, les coliformes. Mais en fait, les contaminants, est-ce qu'on les connaît



vraiment? Et je pense que ça voudrait la peine, d'un réservoir aussi important, qu'on en sache plus.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

2575

Merci beaucoup.

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

2580

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, mesdames, monsieur.

2585

**Mme GISÈLE LACASSE BENOIT :**

Merci.

2590

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur André Prud'homme.

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2595

Alors, monsieur le président, madame la commissaire. Tout d'abord, monsieur Zayed, hier, vous disiez que pour une xième fois vous veniez à Magog et que vous étiez surpris par la température, qu'il faisait beau. Alors, il fait encore beaucoup aujourd'hui, mais on a aussi des beaux attrails à Magog. La température, on n'a pas le contrôle dessus; mais les attrails, on l'a. Et c'est un peu la raison pour laquelle on est ici.

2600

Avec votre permission, je vous promets que ma partie va être faite à l'intérieur de quinze minutes, mais j'ai pris certaines notes suite à la rencontre d'hier, et cetera, et je me permets de vous les lire.

2605

Premièrement, en participant à ces audiences du BAPE, moi, personnellement j'ai vécu une expérience enrichissante, mais aussi déroutante par moments. De base, je comprends que du point de vue économique et du point de vue business, si on veut, c'est beaucoup plus intéressant pour Waste Management d'agrandir le site actuel que de s'installer ailleurs. Je pense que c'est une décision d'affaires puis ça se comprend.

2610

Là où c'est déroutant et que j'ai l'impression d'avoir assisté un peu à une émission de *Qui*

2615 *dit vrai?*, c'est toutes les opinions contradictoires qu'on a eues sur l'étanchéité, la durabilité, la  
fiabilité des membranes. Les opinions contradictoires des rapports du MDDEP sur la condition du  
lac Lovering. Tantôt c'est le lac le plus pollué de la région, tantôt il n'est pas plus pollué que les  
autres; les opinions contradictoires sur la rentabilité pour l'opération du site. Parce que là, je parle  
des commentaires qu'on a entendus : ça prenait 300 000 tonnes, après ça, à 150 000 tonnes on le  
rentabilisait puis là, à 60 000 tonnes, on le rentabilise; les opinions contradictoires sur la stabilité et  
2620 l'amas de déchets qui seraient contenus au site puis, aussi, les opinions contradictoires sur les  
biogaz, les odeurs provenant du site et les effets secondaires du transport, et cetera.

Ce que je dis là, c'est qu'on a des rapports qui disent : il n'y a pas de problèmes; on a  
d'autres gens qui arrivent avec d'autre arguments qui disent qu'il y a des problèmes.

2625 Il y a une chose, par contre, sur laquelle tout le monde s'entend, c'est que le site, il est  
situé dans le bassin versant de lacs importants. Puis il y a une chose aussi sur laquelle on n'est  
pas en désaccord, c'est qu'on pourrait le relocaliser ailleurs. Il n'y a personne qui a amené une  
objection majeure à ce niveau-là.

2630 Mais peut-on, compte tenu du contexte, prendre la chance de *Qui dit vrai?* Si je regarde,  
jusqu'à présent, je suis le vingtième intervenant puis on est 18 sur 20 qui sommes contre le projet.  
On est très, très, très, très loin de la note de passage.

2635 Aussi, finalement, il est quand même curieux de constater que les gouvernements  
prêchent la protection de l'environnement, tout en coupant les subventions aux organismes non  
gouvernementaux qui oeuvrent dans le milieu et qui finalement font une bonne partie du travail de  
sensibilisation et de surveillance qui devrait être fait par les instances municipale, provinciale et  
fédérale. Les politiciens sont toujours chauds quand ils parlent d'environnement, mais un peu  
frileux quand vient le temps de mettre en place des nouveaux règlements pour protéger nos plans  
2640 d'eau et pour faire appliquer les règlements déjà en vigueur.

Ceci étant dit, je passe à la lecture de mon mémoire ordinaire, écrit par un citoyen  
ordinaire qui se pose des questions existentielles. Je vais le lire parce qu'il n'est pas long.

2645 (L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**LE PRÉSIDENT :**

2650 Merci, monsieur Prud'homme. Votre lac est un grand philosophe. Un de mes enfants  
étudie en philosophie et je vous assure, quand j'ai lu votre mot, je me suis dit : « Tiens, je vais lui  
offrir ce texte-là pour me dire qu'est-ce qui sort comme substance philosophique. »

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2655 Ah, oui?

**LE PRÉSIDENT :**

2660 Non, non, je le dis sans blague, là. Par ailleurs, je peux vous dire que ce matin, j'ai commencé à découvrir la région plus immédiate à ici, puis j'ai suivi l'invitation de ma collègue commissaire, et nous sommes allés à Saint-Benoît-du-Lac. Effectivement, c'est quelque chose de... le paysage est magnifique. On a passé par Austin et je me promets de revenir pour découvrir d'autres parties de Magog. Ceci étant dit...

2665 **M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

Excusez. J'espère que lorsque vous allez revenir, que vous allez le trouver dans le même état qu'il est présentement.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

J'espère que ça ne sera pas le cas. J'espère qu'il sera mieux.

2675 Écoutez, j'aimerais savoir une chose. Dans votre région immédiate, vous restez au lac Lovering, est-ce que vous faites de la collecte sélective?

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2680 Oui, ici, ils le font.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

2685 **M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

Oui, ils le font. Par contre...

**LE PRÉSIDENT :**

2690 Est-ce que vous avez des bacs, un peu comme...

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2695 C'est ça, on a deux bacs. Mais là où je dis que les instances politiques sont un peu frileuses, c'est que moi je ne comprends pas que le bac à déchets soit plus grand que le bac à recyclage; ça devrait être l'inverse.

**LE PRÉSIDENT :**

2700 Et quand vous vous promenez, est-ce que cette collecte sélective est relativement bien respectée, quand vous marchez dans les rues?

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2705 Moi, je vois régulièrement, parce que moi, ce n'est pas ma résidence principale, mais je vois régulièrement que lorsque c'est la collecte des déchets recyclables, tous les bacs bleus, parce qu'ils sont bleus, sont là et lorsque c'est... parce qu'une semaine, c'est une collecte, en tout cas dans mon coin à moi, sur le chemin Fitch Bay, et l'autre semaine c'est l'autre bac.

2710 La seule chose, comme je dis, que je déplore, je me répète, mais c'est que moi, en tout cas il me semble, si on veut faire comprendre aux gens et si on veut conscientiser les gens, il faudrait peut-être faire les bacs de recyclage plus gros que les bacs de cueillette de déchets, de résidus.

2715 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Pour faire suite à la question de mon collègue, d'après vous, à part la grosseur des bacs, est-ce qu'il y aurait moyen d'améliorer le système pour que la génération de déchets ultimes soit diminuée?

2720

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2725 Moi, je pense que oui. C'est avec de la sensibilisation. C'est comme on dit, si on frappe toujours sur le même clou, ça finit par rentrer.

2730 Si on recule 35, 40 ans en arrière, on voyait les gens arriver sur les coins de rue – moi, je viens d'une grande ville, de Montréal – et puis les gens jetaient les kleenex par la porte. Les gens arrêtaient sur les coins de rues, ils vidaient leur cendrier dans les rues. Puis aujourd'hui, quand on voit ça, ça nous offusque. Donc, il y a quand même eu une progression qui s'est faite à ce niveau-là. Je pense que la même chose peut être faite. Il faut donner des outils, il faut sensibiliser les gens.

Les villes des fois au niveau, si on regarde au niveau, exemple, des fosses septiques

2735 puis ces trucs-là, les villes des fois, comme je disais, sont un peu frileuses à appliquer les amendes et à faire respecter, mais ce qu'ils oublient, c'est qu'on a des amendes quand on contrevient à une limite de vitesse puis quand on ne fait pas un arrêt obligatoire. Ça en est des lois matraques, si on regarde ça.

2740 Alors, la même chose pourrait être faite là, dans le sens de dire aux gens : « Écoutez, il faut que vos installations soient adéquates, il faut investir pour le futur. » Et malheureusement, autant au niveau des gouvernements qu'au niveau des entreprises, souvent on ne fait pas la différence entre une dépense puis un investissement. Et dans l'environnement, s'il y a une place où on ne fait pas cette différence-là, c'est bien là.

2745

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Dans les documents qui ont été déposés par le milieu municipal, on voit que depuis quelques années, il y a eu plusieurs programmes d'inventaire des fosses septiques, de mise aux normes, de vidange, des programmes mis sur pied pour une meilleure gestion des boues des fosses septiques, est-ce que vous avez été touché par ça et qu'est-ce que vous en pensez?

2750

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

2755 Je pense que c'est une excellente mesure, sauf qu'on commence à les vivre. En tout cas, en ce qui me concerne, moi, ça fait juste depuis 2002 que j'ai acheté cette résidence-là, ça fait que je ne peux pas dire qu'est-ce qu'ils faisaient dans le passé, mais avec mon implication au niveau de la Société de conservation, on a mis de la pression sur les municipalités pour le faire. Et là, on commence à avoir cette mesure-là, de faire les inspections et d'avoir une cédule d'inspection. Mais avant, ce n'était pas nécessairement fait. C'était fait la journée...

2760

C'est la même chose que n'importe quoi d'autre en ville; quand quelqu'un se plaint, on va voir qu'est-ce qui se passe. Mais lorsque la personne se plaint, c'est que souvent c'est déjà trop tard, alors que là on commence à avoir ces systèmes-là. Comme là, on a la vidange, en tout cas dans Magog, la vidange automatique des fosses septiques à tous les deux ans. Ça fait que là, tu ne te fies plus sur le citoyen qui va appeler la journée que ça refoule dans sa toilette. Merci.

2765

**LE PRÉSIDENT :**

2770 Merci beaucoup, monsieur.

**M. ANDRÉ PRUD'HOMME :**

Merci.

2775

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Robert Ménard du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Pardon, excusez-moi, c'est monsieur Jean-Guy St-Roch, s'il vous plaît. Pardon.

2780

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

Monsieur le président, madame la commissaire, je suis ici cet après-midi à titre de citoyen et aussi pour m'exorciser personnellement puis essayer de tourner un chapitre de matières résiduelles depuis au-delà de dix ans. J'ai eu le plaisir d'occuper les fonctions de maire du Canton de Magog de 1995 à aller à la fusion forcée de 2002.

2785

La problématique que nous vivons dans le Canton, pour essayer de l'avoir réglé pendant des années, c'est une de perception. J'étais ici et je pourrais vous remonter à plusieurs années. Et malheureusement, nous, les humains, on oublie souvent, c'est peut-être une de nos plus grandes faiblesses, les connaissances de l'histoire.

2790

J'écoutais le précédent intervenant. La Municipalité du Canton de Magog a été la première, vers les années 1975, à exiger la vidange obligatoire des fosses septiques sous supervision de la municipalité. Et lorsqu'il y a eu la fusion, ça a continué.

2795

Lorsqu'on regarde le lac Lovering aussi, au niveau géographique, il y a deux municipalités : le Canton de Stanstead et le Canton de Magog. Or, ce que le citoyen avant moi disait, oui, ça s'applique au Canton de Stanstead, où est-ce qu'ils ont pris beaucoup de retard avant de mettre en place le système de vidangeage obligatoire. Mais heureusement, la fusion a gardé ce principe-là sous gestion municipale. Alors, je pense que c'est un critère qui est très bien respecté.

2800

Vous savez, en étant retraité maintenant – je m'excuse si je n'ai pas préparé de mémoire écrit et dactylographié, parce que je me considère maintenant comme handicapé ayant eu, depuis l'âge de 22 ans, un secrétariat et étant arrivé à l'âge de la retraite, complètement démuné lorsqu'il arrive de présenter des textes. Mais par contre, la retraite m'apprend à faire beaucoup de lecture. Puis le problème que nous vivons, puis pas juste dans notre collectivité, je pense qu'il s'étend à la grandeur et pour bien des problèmes, c'est peut-être...

2805

Claude Allègre, qui est un géographe éminent et un ancien ministre français, qui a reçu le prix Crafoord, alors qui est l'équivalent d'un Nobel au niveau des connaissances de la terre, je pense que c'est quelqu'un qui a une crédibilité et qui dit : « Malheureusement, pour toutes sortes de considérations individuelles par comportement de sociétés, l'écologie, aujourd'hui, c'est une écologie de la peur. » Puis je vais vous faire grâce de sa théorie, parce que lui associe ça aux judéo-chrétiens, qu'il faut se culpabiliser, nous, contrairement aux Asiatiques et aux autres gens. Je vais fermer cette parenthèse-là.

2810

2815

Alors, l'historique du site. J'écoutais des intervenants avec des pétitions qui étaient rendues à 12 000, dans le temps étaient à 8 000, 12 000 beaucoup de citoyens. L'histoire, moi j'y ai toujours cru; il faut regarder d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

2820

1992, il y a eu une entente pratiquement historique de conclue entre le Canton de Magog et la Ville de Magog pour municipaliser le site d'enfouissement. C'est là qu'est arrivée cette vague de dire : « Non, le monde municipal ne devrait pas investir dans un site d'enfouissement+ et cetera, et cetera, qui a fait que le site a été vendu à la compagnie Bestan.

2825

Je regardais mon bon ami monsieur Dépôt, qui vous parlait tantôt du site de Sainte-Anne-de-la-Rochelle suite aux audiences du BAPE. Oui, on a eu le plaisir d'intervenir en tant qu'individus avec le ministère de l'Environnement pour faire faire la correction, puis ce qui est arrivé, c'est qu'il a fait faillite. Alors, en tant que dirigeant et en tant que citoyen, aujourd'hui, j'aimerais vous rappeler, monsieur le commissaire, que l'entité légale du site ici n'est pas Waste Management; la compagnie Bestan est encore en force.

2830

Or, étant, dans une de mes vies passées, avoir évolué avec le milieu des multinationales, lorsque ce n'est plus rentable, c'est facile de faire faillite. Et on pourrait avoir un autre Sainte-Anne-de-la-Rochelle ici, si jamais que cette multinationale-là disait qu'elle quitte le Québec et qu'elle ferme. Parce qu'à l'heure actuelle, dans l'état de la législation, ça deviendrait un site orphelin.

2835

Vous savez, quand je regarde, question de perception, à l'entrée du lac, 1973, j'écoutais tantôt, des gens disaient : « Bien, les autorités du temps n'auraient pas dû laisser ouvrir ça dans le bassin versant. » Aller jusqu'en 1973, le site était situé à l'entrée de Magog, à peut-être 100 mètres de la rivière aux Cerises, qui est un des grands contributeurs, du côté canadien, d'apport en eau dans la Ville de Magog, avec à sa proximité l'usine d'approvisionnement en eau potable de Magog et de Sherbrooke. Ce site-là était le vieux site... en tout cas.

2840

2845

Alors, je suis sûr et certain que si on faisait une recherche historique à partir de la littérature, on retrouverait les mêmes arguments. Alors, à ce moment-là, il a été décidé de fermer le site et d'aller l'établir où est-ce qu'il est là, avec les connaissances du temps. Puis je pense que c'est quelque chose, ça, qui est fondamental.

2850

Je regardais les comptes rendus du monde municipal. J'aimerais vous rappeler, monsieur le président, madame, qu'en 1995, la MRC Memphrémagog a été obligée de refaire son schéma d'aménagement. À ce moment-là, il y avait 19 municipalités dans la MRC. J'ai été élu maire en 1995. Lorsqu'on est arrivé, décembre et janvier, qu'on nous a présenté tous les documents en prévision de la révision du schéma d'aménagement, il y avait une grosse poubelle qui avait été mise dans le Canton de Magog. Or, ce soir-là, j'ai dit aux 18 maires qui étaient là : « Si je demande un vote, est-ce qu'il est possible que je vais me faire battre 18 à 1? » Tout le

2855

2860 monde se sont contentés de sourire. Or, à ce moment-là, avec mon conseil, on a pris la décision de gérer le site d'enfouissement. Puis pour le gérer, on s'est établi des critères qui ont été très sévères.

2865 Puis je maintiens encore aujourd'hui que ces critères-là devraient être : le premier critère, la protection de la santé, la protection de l'environnement, mais en rajoutant d'une façon non sensationnelle, non émotionnelle, pragmatique, scientifique, à des coûts économiques acceptables. Alors, c'est ce qu'on a essayé de faire. On a été la première municipalité dans la MRC Memphrémagog et en Estrie à mettre le grand contenant bleu et vert.

2870 Et la raison pourquoi qu'on aurait aimé en mettre un bleu plus gros que le vert, c'est parce que si on remonte dans les années 97, on a été énormément critiqués. Faites une synthèse de presse. Je pense qu'on m'a accusé d'avoir fait mourir l'ensemble de la population, parce qu'on faisait la collecte sélective puis on demandait aux gens de « laver leurs déchets », qu'ils nous disaient. On faisait la cueillette à toutes les deux semaines pour équilibrer les coûts. Alors, on a fait mourir à peu près toute la population du Canton de Magog avec toutes sortes d'épidémies.

2875 Un an après, on a fait une consultation par lettre à chacun des citoyens en disant : « Bien, écoutez, là, la poussière est retombée. Alors, si vous voulez, on va revenir à toutes les semaines, mais voici la facture : 23 \$ par porte par année. » Au-delà de 80 % des gens nous ont dit : « Non, on ne veut pas payer le 83 (?), ça va bien, c'est de façon sécuritaire aujourd'hui. » Et avec tous les efforts qui ont été mis de sensibilisation, bien aujourd'hui, le Canton de Magog, 2880 lorsqu'il y a eu la fusion, avec les matières feuilles, les matières vertes, gazon et branches, on était au-delà de 50 % de récupération.

2885 Lorsqu'il y a eu les audiences génériques aussi sur les matières résiduelles, on a fixé l'objectif à 65 %. On était convaincus, nous, au Canton, que c'était impossible de le réaliser. Puis lorsque j'écoutais certains intervenants qui nous parlaient de 2008, 2009, 2010, je pense que moi, j'ai fait mon deuil, ce sera avec mes petits-enfants, à la prochaine génération, qu'on pourra faire des progrès pour être capables de réduire la consommation et arriver à des quantités un peu moindres.

2890 Aussi, il y a eu toutes sortes d'audiences. On a commencé à un agrandissement de 300 000 tonnes. Nous, au niveau de la municipalité, on a dit : « Non. » À ce moment-là, il apparaissait logique, 150 000 tonnes. Il y a eu toutes sortes d'études, de consultations, la MRC pourrait vous fournir les coûts, qui ont été faites.

2895 Je regardais une certaine présentation tantôt où est-ce qu'on mettait du jaune pour un autre site. Oui, la MRC a engagé des consultants. Oui, ils ont déterminé un site où est-ce que c'était non problématique, qui faisait partie d'aucun bassin versant, qui semblait, avec les



2900 consultants qui l'avaient reconnu comme étant le plus sécuritaire, mais seulement que la levée de bouclier s'est faite, le phénomène *pas dans ma cour*. Alors, on a laissé éteindre la problématique, de sorte qu'aujourd'hui...

2905 Je tiendrais à féliciter mes cinq ex-collègues de la région du Massawippi, qui ont pris en main une gestion responsable, qui sont allés partenaires et qui sont maintenant propriétaires, avec le site d'enfouissement de Coaticook, dans un site municipal où est-ce qu'ils pourront gérer. Ici, on a laissé faire par atténuation, de sorte qu'aujourd'hui, bien, Magog est isolée avec l'exportation de ses déchets puis il y a Orford qui essaie de trouver une avenue.

2910 Lorsque je regarde le site Bestan, j'essaie de le regarder d'une façon pragmatique. Si vous demandez au citoyen St-Roch : « Veux-tu un site d'enfouissement près de chez vous? », je dirais : « Non, j'en veux pas. » Mais qu'est-ce que je vais faire, est-ce que je veux garder ma poubelle? Non.

2915 Je suis propriétaire d'une grande propriété le long d'une route. Vous viendrez faire le ménage. Lorsque j'ai regardé les citoyens, je n'ai pas de site d'enfouissement chez moi, puis vous viendrez ramasser les détritiques, que même s'il y a des amendes de 200 \$ affichées un peu partout par le ministère des Transports, ce que je retrouve le long de mon boisé.

2920 Alors, quand je regarde, moi, la position que le Canton a prise, 1996-1997, on a forcé la compagnie à traiter le lixiviat à l'extérieur du site. On a suggéré fortement à ce moment-là à la Ville de Magog de dire : « Vous avez une usine d'assainissement des eaux ici qui pourrait traiter et ça pourrait faire une source de revenus pour vos citoyens. »

2925 Or, quand vous regardez ceux qui opèrent la station d'une manière scientifique, puis on a la chance d'avoir des experts ici qui sont reconnus professionnellement, on nous dit : « Techniquement et scientifiquement, il n'y aura aucun problème de traiter le lixiviat ici. » Mais seulement, politiquement, ça devient impensable.

2930 Or, depuis ce temps-là, je vais regarder l'historique du site. Le site est en opération depuis 30 ans. Vous avez un site qui n'a aucune barrière de protection de quelque nature que ce soit. Or, si on regarde l'évolution d'un site après 30 ans, s'il y avait une dangerosité, bien on devrait être capable à mesure, avec les connaissances actuelles, à les détecter. On ne fait pas de captage de gaz. Il y a juste le traitement de lixiviat qu'on envoie à l'extérieur.

2935 Et je me suis amusé à figurer, dans le temps avec les données qu'on avait lorsqu'on avait le comité de liaison, bien on a aujourd'hui l'équivalent de 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par année qui s'échappe dans l'atmosphère. C'est l'équivalent d'un parc automobile de 20 000 automobiles. Je n'ai pas entendu personne s'inquiéter, moi, de ces effets de serre. J'ai toujours prétendu aujourd'hui que l'environnement ou quoi que ce soit, on doit avoir une gestion intégrée, à

2940 regarder chacun des paramètres de dire : « Je veux apporter une solution qui fait l'ensemble. » Or, moi, c'est une chose qui peut être inquiétante.

2945 Le site ici – le comité de liaison que les gens ont mentionné, qui a été aboli, c'est parce qu'à un moment donné, il y a eu une étude qui a démontré qu'il y avait peut-être une contamination aux BPC puis dans les poissons. Je reproche au ministère de l'Environnement à ce moment-là, de ne pas avoir donné l'éclairage non émotionnel, non sensationnel, pour rassurer la population. Or, ça a fait en sorte un grand débat. On a forcé la mise en place d'un comité, qui regroupait des gens, des associations, des gens du Conseil régional de l'environnement, le milieu municipal, le milieu de l'environnement, pour étudier le lac. Il y a plusieurs centaines de milliers de dollars qui ont été mis par le ministère de l'Environnement pour regarder les caractéristiques ici au niveau de  
2950 pollution.

2955 J'ai perdu les deux dernières années d'information. Mais jusqu'à ce moment-là, il y a aucune étude qui a démontré qu'on pouvait mettre la santé en danger ou l'écologie, avec les connaissances actuelles qui sont en éternelle progression, sauf la consommation de poisson pour les femmes enceintes et les jeunes enfants. Et vous avez détecté, monsieur le président, que le lac Lovering était au même diapason que de tous les autres lacs.

2960 Une chose qu'on a la responsabilité lorsqu'on est élu aussi, on est en démocratie, mais il y a une responsabilité que trop souvent les élus oublient, c'est de donner les informations à leur population puis de dire : « Il n'y a rien de gratuit. »

2965 J'écoutais : « Les sites d'enfouissement autrefois, pourquoi on est partis de 300 000 tonnes à 60 000 tonnes? » C'est parce que dans ces années-là, il y avait beaucoup de sites municipaux, entre autres, mal gérés qui étaient à 8 \$ la tonne pour l'enfouissement. Alors, on est dans un monde économique, il faut avoir une certaine rentabilité.

2970 Alors, je me suis amusé à regarder ici la position qu'on a prise pour laisser atténuer. On va exporter nos déchets, *pas dans ma cour*, ça va bien, je ne les vois pas, malgré qu'on aurait un endroit où est-ce qu'on pourrait faire un site sécuritaire. La Ville de Magog, à l'heure actuelle, dépense 500 000 \$ de l'argent des citoyens qu'elle pourrait avoir les revenus dans ses coffres, qui fait 10 M\$ pour 20 ans.

2975 Parce qu'une autre chose aussi, il faut regarder la décision que vous aurez à prendre, monsieur et madame, c'est une recommandation qui regarde deux décennies, 20 ans. Or, au coût d'aujourd'hui, sans tenir compte de l'inflation, la Ville de Magog dépensera 10 M\$ sur 20 ans pour exporter nos déchets. Et je vous ferai grâce des 6 000 tonnes, combien que ça peut aggraver l'effet de serre avec les camions qui circulent sur les routes. Je n'ai pas l'expertise et les moyens aujourd'hui de le figurer.

2980 On apprend maintenant qu'il y a une usine d'assainissement des boues ici, à Magog,

heureusement qui est de trois phases, où est-ce qu'on peut éliminer davantage de phosphore. Là, on est en demande de soumissions. On exportait ici les boues à un site de traitement de compostage, qui est techniquement en faillite, et maintenant on exporte ces boues-là. On les envoyait à Saint-Nicéphore.

2985

Aujourd'hui, lorsqu'on regarde la municipalité, ici, on est en demande de soumissions. C'est 2 500 tonnes de boues annuelles qui seront exportées; alors, encore là, transport et gaz à effet de serre. Et si on était capable de le disposer d'une façon locale, c'est un autre 100 000 \$ d'économie que les citoyens de Magog pourraient mettre dans leurs poches.

2990

J'ai toujours soutenu, et j'étais heureux d'apprendre ce matin que le préfet de la MRC Memphrémagog, qui est aussi président du CRÉ, avec qu'est-ce que monsieur Dépôt a dévoilé tantôt, bien, qu'on considérerait gérer aussi les déchets industriel, commercial et institutionnel. C'est la position qu'on a toujours défendue. Et si vous faites un relevé extérieur, au début, lorsqu'il y a eu des consultations publiques, on parlait toujours du fameux 16 000 tonnes de déchets domestiques et on oubliait le résiduel pour arriver à 60 000 tonnes. Au moins, c'est un avantage de l'étude.

2995

À l'heure actuelle, ces 30 000 tonnes-là de ce milieu-là sont exportées au site de Saint-Nicéphore près de Drummondville. Or, quand on regarde les coûts de transport, à fouiner de gauche à droite, c'est de 300 \$ à 350 \$ la tonne que ça coûte. S'il y avait une disposition beaucoup plus près, on pourrait parler d'une économie de 1 M\$ à la communauté mégagoise, parce que les coûts que la commission scolaire, les hôpitaux, les restaurants, les industries paient, ça se reflète dans les coûts de vie aussi des citoyens de la municipalité. Or, ça, c'est un autre 20 M\$.

3000

3005

Or, ce que j'espère, moi, que des élus... on le verra tantôt dans les suggestions que j'aurai à vous faire, mais on parle de 32 M\$ sur 20 ans de l'économie mégagoise. Est-ce qu'on peut les gérer efficacement, d'une façon sécuritaire? Je prétends que oui.

3010

Or, si vous me demandez aujourd'hui: « En tant que citoyen, est-ce qu'on ferme le site? » Je vais vous dire: « Oui. » Si vous me demandez en tant que responsable dans la protection de l'environnement, de la santé de nos citoyens et citoyennes, d'une façon non sensationnelle, non émotionnelle, avec les connaissances actuelles, je me dois de vous dire, par sécurité, qu'on devrait dire oui à l'agrandissement du site, mais d'une façon LET.

3015

On devrait donner aussi l'obligation, parce que lorsqu'on parle de déversement puis de diffusion diffuse ou non, on devrait obliger les propriétaires du site actuel à recouvrir le site pour empêcher l'introduction, surtout avec l'accroissement des pluies dans le site, qui fait moins de lixiviat à traiter, moins de chance qu'il y ait des débordements.

3020

On devrait obliger aussi, puis je l'ai mentionné tantôt, dans les discussions du temps,

3025 lorsqu'on avait le comité de liaison, on parlait entre 2 et 3 mégawatts d'électricité, on figure à peu près 100 000 tonnes de gaz à effet de serre, on devrait obliger le captage des gaz. Parce qu'à l'heure actuelle, seule une infime proportion est utilisée pour chauffer des bâtiments à l'heure actuelle.

3030 Pour sécurité, puis moi j'ai toujours cru, lorsque je regarde mère nature, elle a plusieurs années d'avance sur moi au niveau de correction puis de moyens de résoudre les problèmes, la création d'un marécage artificiel à l'aide de phragmite et de joncs, puis la technologie existe aujourd'hui dans le ruisseau des berges, qui nous permettrait d'éliminer le maximum de polluants, puis dans le cas d'un déversement ou d'une catastrophe ou des pluies diluviennes, d'avoir une barrière de protection.

3035 On oublie souvent, lorsqu'on regarde le site d'enfouissement, qu'il y a deux bassins versants : il y en a un aussi par le ruisseau Boily, qui se jette dans la rivière Magog et qui s'en va après ça vers le lac Magog et vers Sherbrooke. Alors, ce ruisseau-là qui est là capte les eaux de surface du site. Or, la même recommandation, l'obligation de créer un marécage artificiel pour être capable d'assainir cette partie-là.

3040 On devrait revenir avec un comité de citoyens responsable composé des gens de l'Association du lac Lovering, des gens de l'Association du MCI, la Ville de Magog, la MRC et aussi des représentants du milieu économique de la Ville de Magog.

3045 On devrait créer... puis il a été souligné ici, puis avec justesse, par certains intervenants du milieu écologique que ce qui est problématique, c'est les revenus. On a très peu de ressources puis on sait aussi que les analyses, certaines analyses sont excessivement dispendieuses. Au-delà d'un fonds de post fermeture du site, on devrait obliger le versement de 1 \$ la tonne qui sera enfouie dans le site, à un comité, en plagiant ce qui se fait dans le monde municipal; lorsqu'on a un fonds de parc, on ne peut pas utiliser l'argent sauf pour la création et la gestion de parcs. Or, la  
3050 création d'un fonds qui pourrait atteindre 60 000 \$ maximum pour donner les outils nécessaires au milieu de l'environnement pour faire les études. Combien de gens s'approvisionnent en eau potable directement dans le lac, qui est non sécuritaire si on regarde le ministère de la Santé? Si on a des doutes, par l'étude, avoir les moyens de le faire.

3055 Aussi, on devrait obliger, quelle que votre recommandation, monsieur le président et madame la commissaire, la Ville de Magog et la MRC à établir les coûts économiques. Parce qu'en quelque part, il y a un citoyen qui se fait... à l'heure actuelle, mais tout est fait en catimini, puis je vous mets au défi de faire une enquête dans la MRC Memphrémagog, de demander comment est-ce que ça coûte l'enfouissement des déchets puis comment est-ce qu'ils pourraient  
3060 épargner, ça, ça reste confidentiel, ça.

Lors d'un questionnement en préparation de cette audience à la Ville de Magog, on m'a

admis 600 000 \$ pour exporter des déchets additionnels à l'heure actuelle. Quand je mentionne 500 000 \$, on a joué excessivement conservateur, mais très peu de citoyens le savent.

3065

**LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que vous êtes en train de terminer?

3070

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

Oui. Aussi, ce que j'aimerais voir aussi, c'est un plan de gestion à long terme. Si la décision et votre recommandation sont qu'on exporte les déchets, j'aimerais vous rappeler, monsieur le président, qu'à l'heure actuelle la Ville de Magog envoie ses déchets à Sainte-Cécile-de-Milton, dans un site LES qui sera bientôt à saturation, où est-ce qu'il y aura eu des demandes.

3075

J'aimerais vous mentionner aussi qu'on devrait tenir compte, parce qu'on parle d'un site puis on parle de 20 ans, deux générations, qu'à l'heure actuelle tous les déchets qui ne sont pas domestiques, pour la grande majorité, sont exportés vers Saint-Nicéphore. Alors, mon réseau de connaissances, ayant habité ce milieu-là pendant des années, le milieu municipal, là, nous dit qu'il reste six ans de vie à Saint-Nicéphore et qu'après ça, qu'on va baisser du million de tonnes à 350 000 tonnes, qui est à peu près ce qui est la capacité de la MRC de Drummond.

3080

Alors, je pense que si on veut faire un plan puis on veut être responsable envers nos citoyens puis en protection de l'environnement, si on décide, si vous arrivez à la conclusion qu'on ferme le site, obligez les autorités municipales à avoir un plan de gestion responsable et à donner les coûts aux citoyens.

3085

Je vous remercie de m'avoir entendu, puis je suis sûr et certain maintenant que je vais être exorcisé et je vais pouvoir oublier les... parce qu'autrefois on disait des déchets, mais les matières résiduelles pour plusieurs années maintenant. Merci.

3090

**LE PRÉSIDENT :**

Il va quand même peut-être avoir encore des résidus dans vos pensées.

3095

Écoutez, j'aimerais savoir, la dernière année quand vous étiez maire, quelles étaient les redevances par tonne que vous receviez?

3100

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

Je vous ai mentionné qu'en 1996, on nous avait dit, bien la MRC puis les collègues nous avaient dit : « On ne veut rien savoir, le site est là. » On avait entrepris des négociations avec la

3105 compagnie puis on avait exigé à ce moment-là, on était à 150 000 tonnes avec les demandes du temps, on les avait fait réduire de 300 000 à 150 000 tonnes, on demandait 1 \$ la tonne pour la création d'un fonds environnemental, on demandait, à la signature de l'entente, un chèque de 500 000 \$ pour gonfler notre compte environnemental pour être sûr et certain que le suivi serait à la merci de la compagnie.

3110 On avait négocié pour le Canton de Magog, puis ça a créé certaines rivalités avec d'autres collègues, 21 \$ la tonne avec un site LET pour un contrat de 20 ans, indexé IPC. En pensant à la grande MRC, on avait convenu d'un coût de 23 \$ la tonne IPC pour 20 ans. Or, on sait qu'aujourd'hui c'est 53 \$. Si vous me demandez une prévision des coûts dans cinq ans, on parlera entre 90 \$ et 100 \$. Malheureusement, bien, ça a échoué.

3115

**LE PRÉSIDENT :**

Je suis un peu mêlé, là. Ce que vous avez eu comme redevances, c'est 1 \$ la tonne?

3120

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

3125 On avait rien. On avait négocié, mais seulement que, avec les politiques gouvernementales qui ont exigé aux MRC à faire un schéma, un plan de gestion des matières résiduelles pour chacune des MRC à ce moment-là, bien les négociations se sont arrêtées. Et lorsqu'il est arrivé 2002, un certain ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, parce qu'on était peut-être trop avant-gardistes, nous ont fusionné de force avec Magog en nous dissolvant dans l'espace de quinze minutes avec aucun pouvoir. Tout est tombé là. Vous pourrez toujours demander à la Ville de Magog.

3130

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va.

3135

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

3140 C'est dans les archives. On a transféré les archives du Canton, alors vous allez avoir les ententes qui avaient été tacites et qu'il restait juste à ratifier. Or, c'est ça qui aurait été le fonds environnemental. Et pour moi, ce qui est le plus fondamental, bien, c'est 500 000 tonnes de CO<sub>2</sub> de moins qui se seraient échappées dans l'atmosphère et ça aurait été notre contribution à l'assainissement et à la problématique du changement climatique.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Vous avez fourni beaucoup d'informations en un temps assez court. Par contre, une

3145 des premières choses que vous avez dite, c'est qu'en 1992, et je n'ai pas très bien compris, il y avait eu une volonté de municipalisation du LES qui a abouti à la vente par Bessette à Laidlaw. Je n'ai pas compris.

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

3150 À Bestan, oui. Ce qui est arrivé, à ce moment-là, bien les gens... La matière des déchets, ça a toujours été problématique. Je pense qu'il y a deux choses au Québec qui enflamment les gens : la gestion des matières résiduelles puis les questions référendaires. Ça, on est rendu des spécialistes sur une base mondiale, pour l'avoir fait, ça.

3155 Alors, à ce moment-là, la Ville de Magog, les deux maires, le maire Fillion et le maire Paul-René Gilbert, avaient convenu, parce que le site avait été mis en vente, qu'ils étaient pour l'acheter. Alors, à ce moment-là, ça ne s'est pas fait. Ça a été vendu à des privés. C'est devenu Bestan, c'est devenu Laidlaw, c'est devenu Waste Management aujourd'hui.

3160 Alors, la pression populaire a fait... vous savez, qu'est-ce qui est malheureux de nos jours, puis on m'a toujours accusé d'avoir une franchise brutale, je vais continuer cet après-midi pour ne pas perdre ma réputation, les politiciens malheureusement ont trop tendance, dans notre génération, à ne pas avoir de vision d'avenir puis à gouverner par pression populaire.

3165 Moi, je ne connais aucun maire qui aime avoir une assistance. Moi, j'ai adoré lorsque la salle était pleine et souvent on les provoquait pour qu'ils viennent nous voir, parce qu'on disait : « Comme ça, ils vont être sensibilisés. » La très vaste majorité des élus aujourd'hui, c'est d'avoir le moins de gens possibles parce que quand tu fais quelque chose, tu sors un peu des sentiers battus, tu vas emplir la salle puis on n'aime pas ça.

3170 Alors, à ce moment-là, il y a eu toute la pression populaire qui disait : « Non, il n'en est pas question. » Il y a eu des pétitions, il n'y a eu aucune volonté politique, que ce soit municipale ou provinciale, de dire : « On règle le problème d'une façon efficace. » Ça aurait été la solution, parce qu'à ce moment-là ça aurait été géré d'une façon efficace par les gens qui ont toujours le droit de vote aussi pour récompenser ou punir le politicien.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3180 D'après vous, c'est la pression populaire qui a fait que Magog et Canton de Magog n'ont pas pu acheter le site?

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

3185 La même chose que ça a fait aujourd'hui, que c'est la pression populaire qui a fait en sorte qu'on a tergiversé, parce que les premières audiences... à un moment donné, suite aux

3190 représentations, ça a été de dire : « On va faire des audiences publiques. » Alors, là, on a eu toutes sortes de choses. C'était 16 000 tonnes de déchets qu'il fallait régler. Il y a eu des consultants qui ont été engagés par la MRC. On est arrivé finalement à 60 000 tonnes. Puis là, ça traînait. Puis là, il y avait la pression aussi qui était mise par les autorités gouvernementales qu'il fallait avoir un plan de gestion, qu'il fallait gérer nos matières résiduelles.

3195 Il y a eu une étude qui a été faite, vous pourrez demander à la MRC de vous fournir cette étude-là, pour regarder dans la MRC un site qui n'était pas celui-là. L'endroit a été identifié par les consultants de la MRC. Puis là, encore là, bien, là, ça a été l'autre vague, cette partie de municipalité là, qui dit : « On ne veut pas avoir de site chez nous » pour toutes sortes de raisons.

**LE PRÉSIDENT :**

3200 Nous l'avons. Nous l'avons, le document.

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

3205 Alors, à ce moment-là, bien, on fait quoi avec nos déchets, les exporter? Moi, ce que je crains... demain matin, Sainte-Cécile-de-Milton et Saint-Nicéphore, on fait quoi? Quelle est la roue de secours qu'on a?

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3210 J'ai deux petites questions pour vous. Vous parliez des boues de l'usine d'épuration de Magog qui étaient traitées dans un site en faillite technique et qui vont maintenant à Saint-Nicéphore. Pouvez-vous être plus précis?

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

3215 Non. C'est les boues de l'usine d'assainissement ici étaient envoyées dans une compagnie qui faisait du compost. Puis justement, s'il y a quelque chose qui peut être dangereux à moyen et long terme, là, c'est d'étendre le compost avec toutes ces boues-là, parce qu'on ne connaît pas ce qui va arriver. D'ailleurs, le Danemark et la Suisse ont banni... les États-Unis sont en train, 3220 plusieurs États, à mettre un frein.

3225 Alors, ces boues-là, qui est 2 500 tonnes par année, on ne pouvait plus les envoyer à la compagnie pour faire du compost. Ils étaient techniquement en faillite. Alors, on les envoie à Saint-Nicéphore. Puis là, présentement, je vous disais tantôt les coûts de transport, si mes informations sont exactes, on met de 8 à 9 tonnes de boues par camion, alors c'est 352 camions, à 300 \$, 350 \$ la tonne pour les exporter. Alors, là, la Ville de Magog est en demande de



soumission pour avoir un site.

3230 Alors, si vous les envoyez à Sainte-Cécile-de-Milton, un exemple, parce qu'ils reçoivent déjà les déchets là, puis dans quatre, cinq ans d'ici on s'en va avec des audiences publiques, puis si je regarde l'évolution ici au Québec, c'est « pas dans ma cour ». Parce que le premier choix ici de la MRC, ça a été d'envoyer une entente avec le Val-Saint-François pour envoyer nos déchets. Les citoyens ont dit : « Non. Nous autres, on va gérer notre site là. Il nous reste encore pour une vingtaine d'années avec nos 11 000 tonnes, puis on ne veut rien savoir. » Ça fait que ça, 3235 ça a tombé.

Alors, tout ça a fait, bien que les délais ont causé, bien certaines municipalités ont dit : « On va gérer nos déchets puis on va organiser. » Les cinq municipalités du lac Massawippi ont pris la décision qui aurait dû être prise depuis longtemps.

3240

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Une dernière petite question. Vous avez commencé votre exposé en disant qu'il fallait connaître son histoire et en nous disant que, avant que le site Bestan soit ouvert, l'enfouissement des déchets de la région de Magog se faisait à la tête du lac à côté de la prise d'eau municipale.

3245

Moi, j'avais l'impression, dans le discours des gens qui sont venus à l'audience, qu'on percevait la situation comme étant un peu l'équivalent de l'époque, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, pour un nouveau site, la localisation du site qui a été choisie en 1973 n'était plus la meilleure et que, 3250 comme on avait fait en 1970, on était allés vers le mieux, ce que les gens nous disent, c'est : « On aimerait encore aller vers quelque chose de plus sécuritaire ». Qu'est-ce que vous pensez de ça?

**M. JEAN-GUY ST-ROCH :**

3255 Vous savez, madame, l'histoire, quand je dis : « Il faut regarder d'où l'on vient », avec le Canton, on avait décidé avec mon conseil, puis j'ai été un privilégié d'avoir des hommes et des femmes avant-gardistes, on a dit : « Bon, bien, il y a définitivement un problème d'éducation qu'il faut faire. La gestion des matières résiduelles, ça peut se faire d'une façon responsable. »

3260 Alors, la Municipalité du Canton de Magog s'est portée acquéreur de l'ancien site, s'est portée acquéreur de toutes les terres incluant les bâtiments. Puis aujourd'hui, on fêtait v'là quelques semaines le 10ième anniversaire, puis si vous regardez les découpures que les journalistes ont faites à ce moment-là, tout le monde a loué l'apport du marais de la rivière aux Cerises, ça a été redonné au public avec des sentiers. Puis où est-ce qu'on avait mis la tente 3265 d'accueil puis où est-ce qu'on faisait nos petits boniments, bien c'était là qu'était le site d'enfouissement, à peu près à 100 mètres.

3270 Or, en 1973, si vous allez chercher l'histoire, on brûlait les déchets. On en dompait et on en brûlait aussi. On ne faisait pas de tri, il n'y avait pas de collecte sélective, rien. Et pourtant, c'était contigu. On sait aujourd'hui, on a fait analyser ce site-là par toute l'Université de Sherbrooke, encore là on dit : « Ça devrait être l'université, parce que c'est des gens qui sont neutres, c'est la science avant tout », moi j'ai toujours cru qu'on devait profiter de l'université, le site est inerte.

3275 J'écoutais tout à l'heure certaines présentations qui vous parlaient du ruisseau Castle comme une des problématiques. On a stabilisé les berges à partir de la baie de Magog jusqu'au parc. Puis lorsque je regardais la photo avec l'eau là, bien la partie du parc n'a pas fait son ouvrage à cause de l'accélération puis du déboisement de la montagne qu'il restait à terminer. Puis on s'est fait dire : « Ce n'est pas dans la municipalité, c'est au gouvernement, arrangez-vous. »

3280 Lorsqu'on parle de contamination de sédiments, il faut faire attention. Ces sédiments-là, je peux vous dire que c'est l'équivalent de 1 500 voyages de 12 roues, parce qu'on l'avait fait estimer avec une étude de Roche. Et les contaminants qu'il y a là, c'est du chrome et du nickel. Et curieusement, quand on regarde l'histoire, la première, International Nickel a vu ses origines au Mont Orford, à l'extérieur du Mont Orford, c'était la première mine de nickel. On ne l'a jamais exploitée parce qu'on a découvert Sudbury. C'était plus économique et rentable.

3290 Puis ici, lorsqu'on a fait l'analyse, avec l'Université de Sherbrooke, on est dans la faille que le milieu naturel ici, géodésique, est fait de chrome et de nickel à des concentrations de 3.5 et 3.6. Alors, on voulait, nous, sortir les boues là, avec des techniques de succion, pour ne pas perturber, le moins possible, puis de remettre ça sur l'ancien site. On dit : « C'est des sédiments, puis on va planter des arbres. On va stabiliser ça comme ça. »

3295 Puis là, on a été pris avec la fusion et on a été pris aussi en disant que : « À 3.5 et 3.6, c'est considéré comme des déchets dangereux. » Puis là, on parlait de quelque chose dans le temps de 4 000 \$ la tonne pour exporter 1 200 quelques voyages, qui représentent plusieurs tonnes, qu'on avait déterminé avec un professeur de l'Université pour exporter ça. On a été fusionnés de force; les réflecteurs se sont fermés.

3300 La même chose, madame, si vous regardez le rapport du BAPE du 7 juin 1992, sur une idée baroque qui était des dirigeants du temps de la Ville de Magog d'ensabler la baie de Magog, bien, la décision du BAPE, avec justesse, puis tous ceux qui sont intervenus disant que ça n'avait pas d'allure, ils avaient raison, parce qu'on aurait détruit la vie maritime. À cause des courants, à tous les dix, douze ans, il aurait fallu réétendre le sable. Mais par contre, le BAPE disait : « Attention, si vous ne faites rien, vous avez à peu près trente ans de grâce devant vous, parce qu'avec la sédimentation qui vient du ruisseau Castle et la pollution et la sédimentation de la baie de la rivière aux Cerises, vous avez l'usine d'assainissement de Magog et de Sherbrooke, ça vous coûtera des millions de dollars pour stabiliser. » Les réflecteurs se sont éteints, la mémoire a oublié.

3310 Et ça a été 1995, parce que c'était dans le Canton de Magog qu'on a stabilisé ces choses-là. Est-ce qu'il y a eu une volonté politique? Il y a eu fosses, des bassins de rétention qui ont été établis dans le ruisseau Castle puis il a fallu faire des pressions sur la Ville de Magog pour qu'ils les vidangent. Parce que ces bassins-là, à tous les quatre, cinq ans, il faut les vidanger dans le ruisseau Castle.

3315 Alors, il va falloir avoir une volonté politique et avoir beaucoup d'éducation. Moi, lorsque je regarde madame Benoit avec son mémoire, la déforestation est un problème, définitivement.

3320 Quand on regarde les cyanobactéries, je vais terminer là-dessus, monsieur le président, quand je regarde les cyanobactéries, bien, c'est l'apport de phosphore. Alors, est-ce qu'il y a quelqu'un en quelque part... puis ce qu'on a dit à la MRC : « Allez-vous regarder... »

3325 Avec les lois qu'on a faites, qui étaient peut-être valables dans le temps lorsqu'on avait des conditions climatiques normales, aujourd'hui on force notre agriculteur, et on a des agriculteurs dans la région, dans tout le bassin ici, à étendre ses lisiers dans une période bien fixe. Il a été mentionné tout à l'heure les apports de pluies fantastiques qu'on a eus ici, dans l'Estrie, au mois d'août. Le sol n'absorbe plus, puis l'agriculteur dit : « Si je n'étends pas, moi, là, là, c'est bien de valeur, mais je suis pogné avec mon lisier. » Il l'a étendu sur un sol complètement détrempe. Qu'est-ce que vous pensez qu'il est arrivé avec les pluies? On s'est ramassé dans le lac, on se ramasse avec les cyanobactéries. Est-ce qu'on va regarder nos lois et de dire: « Il faut peut-être les moduler...? » Bien, ça fait partie d'un autre débat. Je vous remercie.

3330 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci.

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur St-Roch. Il nous reste deux présentations et ensuite on passera à un droit de rectification. Alors, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, monsieur Robert Ménard.

3340 **M. ROBERT MÉNARD :**

Oui. Bonjour, monsieur le président, madame la commissaire.

3345 Alors, petite présentation en préambule du Front commun pour une gestion écologique des déchets. C'est un regroupement provincial de 89 organismes environnementaux, dont nos collègues de Memphrémagog Conservation, 89 organismes qui sont présents dans 14 régions. C'est un organisme qui existe depuis 1991 et dont la mission est de promouvoir la qualité de l'environnement par la recherche, la formation, l'information et la mobilisation sur la gestion  
3350 écologique des déchets.

En résumé, notre objectif, c'est de réduire la production de quantité totale de déchets et par le fait même, de réduire la quantité qui est envoyée soit dans les sites d'enfouissement ou dans les incinérateurs.

3355 Maintenant, habituellement, on présente des mémoires lors de consultations du BAPE. Malheureusement, à cause de considérations particulières, ça a été impossible de le faire. Mais je tiens quand même à venir vous faire part de la position qui a été adoptée par notre conseil d'administration, le 5 juin dernier, par rapport à l'agrandissement du site actuel.

3360 Donc, la position est, somme toute, claire : c'est contre l'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management Inc. Pourquoi? Une des raisons, je dirais, essentielle qui a mené à cette conclusion-là, c'est que ça va à l'encontre d'un des principes fondamental du Front commun, qui a été établi dès 1991, c'est-à-dire la démocratisation de la gestion des déchets.

3365 Dans le cas actuel, nous, on veut que les gens participent plus au processus décisionnel par rapport à la gestion de déchets. Et dans le cas actuel, il y a non seulement une opposition de la part de citoyens, mais il y a une opposition de la part des autorités politiques qui représentent les citoyens par rapport à ce site-là, donc de la Ville de Magog et de la MRC Memphrémagog. Ce  
3370 n'est quand même pas rien.

Puisque si on regarde justement un peu ce qui s'est passé dans les dernières années, en fait, si on remonte à depuis que le Parti Libéral est au pouvoir en 2003, il y a eu, en fait, neuf lieux d'enfouissement qui ont obtenu un agrandissement. Ces neuf sites-là, ça a été Lachute,  
3375 Cowansville, Lachenaie, Rimouski, Sainte-Sophie, Matane, Val-d'Or, Rivière Rouge et Saint-Thomas. Et dans les neuf cas, bien sûr, il y avait souvent des cas où est-ce qu'il y avait aussi une opposition de la part des citoyens.

Il y a certains de ces projets d'agrandissement que le Front commun a aussi contestés.  
3380 Ça a été notamment le cas à Sainte-Sophie, qui est un autre site de Waste Management et qui, contrairement à ici, c'était d'autres arguments qui étaient invoqués, puisque c'est un site, en fait, qui importe des déchets d'un paquet de régions administratives différentes du Québec, mais c'était d'autres arguments qui étaient invoqués.

3385 Donc, en comparant les arguments qui étaient présentés ici, comme quoi que là c'est dans une perspective régionale, ça nous fait dire, dans le fond, que tout ce qui importe pour Waste Management, c'est ses intérêts commerciaux. Et puis ils se permettent de présenter des arguments à un endroit et de présenter d'autres arguments totalement contraires à un autre endroit juste pour obtenir des agrandissements.

3390 Mais ceci étant dit, donc parmi les neuf sites qui ont obtenu un agrandissement au cours des dernières années, même s'il y avait des oppositions de la part de citoyens, dans les neuf cas les villes hôtes étaient d'accord avec le projet d'agrandissement. Certaines fois, c'était carrément les promoteurs, c'était des régies intermunicipales dont la Ville était hôte, et dans les autres cas,

3395 bien il y avait des ententes qui étaient conclues entre la ville hôte du site et le promoteur privé, lorsque c'était un promoteur privé. Donc, à ce titre-là, le fait d'autoriser un site dont les autorités politiques ne veulent même pas, nous apparaît très inadéquat dans cette perspective-là.

3400 Une fois que ça c'est dit, maintenant, évidemment, bon, il reste des déchets ultimes à traiter. Qu'est-ce qu'on fait avec ces déchets ultimes là? Notre position, puis c'est la même que certains autres intervenants, c'est de laisser aux sept MRC de la région estrienne de conclure leurs travaux avec la Conférence régionale des élus. Et puis, disons, en refusant cet agrandissement-là, peut-être que ça va accélérer les démarches pour qu'elles trouvent aussi des endroits pour l'élimination des déchets ultimes.

3405 J'étais un peu navré de constater, pendant la première partie, qu'ils semblaient plus axer leurs travaux sur les alternatives, ce qu'on est tout à fait d'accord, mais il n'en demeure pas moins que c'est vrai qu'il va devoir y avoir des sites pour les déchets ultimes. Mais on considère que, dans le fond, c'est ces démarches-là de représentants élus qui devraient aboutir, plutôt que ça soit une entreprise privée qui décide de ce qu'on doit faire avec nos déchets.

3415 Je vous ai parlé du principe de démocratisation. Pour nous, un aspect aussi essentiel pour favoriser davantage la participation des citoyens dans la gestion des déchets, c'est en fait une gestion publique des lieux d'enfouissement. On privilégie davantage justement la gestion publique des sites au lieu des sites privés. On privilégie davantage que les MRC se regroupent en faisant des régies intermunicipales et en gérant eux-mêmes les lieux d'enfouissement ainsi que les autres aspects de gestion des déchets, que ce soit la collecte ou la collecte aussi des matières recyclables et compostables.

3420 Pourquoi? Bien, d'une part, parce que ça améliore, bien ça rend des gens redevables. Ce n'est pas une compagnie X en quelque part, qui a un siège social aux États-Unis, qui décide de ces avenues-là, mais c'est des représentants des élus qui sont responsables, en bout de ligne, et qui sont les préfets de ces régies-là et aussi ça suscite davantage la participation.

3425 Actuellement, l'approche et les comités de vigilance, les comités de vigilance pour des citoyens, il va avoir un ou deux représentants. La fréquence des séances va être peut-être, quoi, une, deux, trois fois maximum par année. Et puis c'est juste les gens qui sont nommés là et qui bien souvent sont invités, qui peuvent y participer. Tandis que dans le cas d'une gestion publique de lieux d'enfouissement, bien les séances des régies qui gèrent ces sites-là sont publiques, à des intervalles réguliers, que ce soit aux mois ou à tous les deux mois, où n'importe quel citoyen peut aller à ces séances-là faire part de ses questions et de ses interrogations pour améliorer, bon, toutes les nuisances qu'il peut y avoir autour d'un site d'enfouissement. Donc, ça favorise davantage la participation du public en y allant avec une gestion publique.

3435 D'autre part, en confiant, en fait, la gestion d'un lieu d'enfouissement à une régie, qui dans d'autres cas s'occupe aussi de l'application des plans de gestion des matières résiduelles,

3440 bien, c'est qu'on peut peut-être dégager, et c'est ce qu'on considère qu'il faudrait, que quand on enfouit les déchets, en fait, c'est que l'argent qui est recueilli pour ça s'en aille directement pour des mesures de récupération, pour financer davantage de mesures pour réduire à terme la quantité de déchets qu'on envoie là-dedans.

3445 Actuellement, on a les redevances à l'enfouissement :10 \$ la tonne, mais avec une obligation des régies qui opéraient des sites d'enfouissement, de réacheminer tous les bénéfices qui sont faits avec l'enfouissement des déchets, ça pourrait représenter des sommes beaucoup plus importantes.

3450 Si on regarde le cas actuel, c'est un projet à 60 000 tonnes par année. On nous a dit que ça serait 80 \$ à peu près la tonne qui serait chargé pour 25 ans. C'est donc un site qui va générer des revenus et non des bénéfices, mais des revenus de 120 M\$ sur 25 ans. En enlevant tout ce qui concerne la surveillance et le suivi environnemental, le fonctionnement du comité de vigilance, le fonds de postfermeture et aussi la redevance, on en arrive quand même avec un bénéfice de 73 M\$ avec ce projet actuellement. Et, bon, ça c'est sans la masse salariale, mais c'est impossible de... on n'a pas ces données-là. Mais ce serait étonnant que ce soit plus. Ce site-là va générer, encore une fois, beaucoup d'argent, 73 M\$ et moins, au cours des 25 prochaines années, ce qui veut dire que c'est un bénéfice annuel de 2.9 M\$.

3460 Avec la redevance actuelle, il y a eu les premiers versements, la MRC de Memphrémagog a reçu des redevances à l'élimination, 101 000 \$ pour trois mois, ce qui veut dire que pour une année complète, on peut s'attendre à ce que la MRC reçoive 400 000 \$.

3465 Dans une optique où ce serait une régie qui s'occuperait de ça et qu'on obligerait que tous les bénéfices qui sont faits par l'enfouissement soient redirigés vers l'application des PGMR, bien, ce serait plutôt de l'ordre peut-être de 2 M\$ annuels avec ces sommes-là pour le projet actuel, même si... en fait, ce qu'on dit, c'est que le projet, où est-ce qu'il est placé, ne devrait pas avoir lieu, mais qu'on devrait poursuivre la démarche au niveau du Conseil régional des élus pour cibler des sites dans la région estrienne.

3470 Pour nous, ce n'est pas, pour répondre à une question que vous avez posée à un intervenant précédent, ce n'est pas éthique d'envoyer les déchets, par exemple, de Magog en Montérégie, dans une autre région administrative, à Sainte-Cécile-de-Milton, même si eux ont déjà demandé un agrandissement aussi pour 150 000 tonnes pour 25 ans, je crois. Donc, la région estrienne doit elle-même gérer ses déchets et c'est les autorités politiques qui doivent en décider et non une multinationale.

3475 Ça, c'est pour l'aspect du lieu d'enfouissement en tant que tel. Maintenant, un autre constat qu'on aimerait aussi vous signaler, c'est justement par rapport au rôle du ministère de l'Environnement.

3480 Au cours de la première partie, des fois, c'était quand même presque gênant de voir qu'on faisait davantage référence à l'EPA qu'au ministère de l'Environnement lui-même. Est-ce

que ça veut dire qu'on n'a pas toute l'expertise et qu'il faut toujours se fier à ce que font les Américains pour voir où on en est? Mais je suis sûr qu'on ferait une analyse des verbatims puis probablement que l'EPA revient plus souvent que le ministère de l'Environnement quand on les cite. Au-delà de ça, c'est peut-être à cause qu'il n'y a pas assez de ressources.

3485

Puis il n'y a peut-être aussi pas assez de ressources pour les inspections. Si on regarde la liste de la fréquence des inspections qu'il y a eues au site, de 1993 à 2003 il y en avait à peu près cinq, six par année. Mais depuis 2004, ça a diminué presque de moitié. En 2004, il n'y en a eu aucune, en 2005 il y en a eu deux puis en 2006 il y en a eu trois, alors que toutes les autres années précédentes, il y en avait cinq ou six par année. On s'interroge par rapport à cette diminution du nombre d'inspections.

3490

Et en même temps, cette diminution-là va un peu dans le sens de ce que j'avais parlé aussi en première partie, du constat du Vérificateur général du Québec, qui a fait un rapport sur la gestion des déchets et qui constatait aussi des lacunes au niveau des inspections des lieux d'enfouissement, non seulement qu'il y avait des sites qui n'étaient pas inspectés, mais même quand il y avait des inspections, il y avait seulement 24 % des cas où c'était l'ensemble de la réglementation qui était vérifiée.

3495

Là, on sait la fréquence des inspections, mais on n'a aucune idée, quand il y a eu des inspecteurs du ministère de l'Environnement, si toute la réglementation a été vérifiée. Et puis on ne sait pas non plus quand ça a été vérifié, ça a été quoi les constats.

3500

Par rapport à ça, le Vérificateur mentionnait aussi que dans le fond, une fois sur deux, même si l'opérateur du site était fautif, il y avait aucun avis d'infraction qui était émis. Pourquoi? C'est des questions qu'on se demande, puis c'est une approche, en fait, qu'on remet en cause un peu, où le Ministère est un peu dans l'approche client, c'est-à-dire, bon, qu'il accompagne plus les promoteurs plutôt que d'assurer son rôle de contrôle législatif.

3505

Donc, à ce niveau-là, au niveau de la gestion des déchets au Québec, il y a probablement peut-être des ressources qui manquent pour qu'il y ait des inspections qui soient faites de manière régulière et qui soient faites dans leur entièreté.

3510

Dernièrement, pour le cas actuel, on parle beaucoup du secteur industriel, commercial et institutionnel, qui représenterait à peu près 73 % des besoins ciblés par le site. À ce niveau-là, à notre sens, c'est une autre lacune de la gestion des déchets au Québec, c'est-à-dire qu'on a fixé des objectifs dans la Politique 1998 - 2008 de 60 % pour les municipalités et de 80 % pour le secteur des ICI et 60 % pour la construction, pour un objectif global de 65 %, mais on a juste demandé aux municipalités de faire des plans pour atteindre ces objectifs-là. C'est la seule obligation légale qu'il y a pour les municipalités de faire les plans, mais sans inclure les ICI. Ils doivent juste établir la quantité de déchets générés par les ICI, mais il n'y a aucune mesure qui est obligée pour les MRC par rapport à la gestion des déchets dans les ICI.

3515

3520

3525 Et à notre sens, ça aussi, ça aurait dû être inclus dans les plans de gestion de matières  
résiduelles pour avoir une démarche intégrée de gestion des déchets par région en incluant toutes  
les sources de production de déchets, plutôt qu'en y allant secteur par secteur puis que se  
3530 retrouvent des situations où là, probablement, qu'il y a beaucoup plus de camions sur les routes,  
parce que tous les ICI, ceux qui font du recyclage, bien, il faut qu'ils se trouvent des  
récupérateurs privés, puis là, il y a probablement toutes sortes de chemins différents qui sont sur  
les routes pour atteindre ces objectifs-là, alors que dans une démarche globale, on aurait dû tout  
inclure ça dans les mêmes responsabilités.

3535 C'est pour ça justement, en terminant, que la semaine dernière on a déposé une pétition à  
l'Assemblée nationale pour qu'il y ait carrément une loi provinciale pour obliger la récupération  
dans les industries, commerces et institutions, parce qu'à ce niveau-là, au-delà de la  
sensibilisation, nous croyons que c'est carrément des mesures législatives qu'il faut mettre en  
place aussi au niveau des déchets municipaux, puisque c'est bien beau sensibiliser le monde,  
mais bien souvent ça a atteint un certain quota, si on peut dire, une certaine limite, puis c'est par  
3540 la législation qu'on devrait justement améliorer ces efforts-là, pour qu'en bout de ligne il y ait moins  
de déchets qui se retrouvent dans les lieux d'enfouissement et qu'on ne répète pas ces débats  
perpétuels qu'on a eus ici au BAPE pendant cette période d'audiences publiques.

Alors, voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

3545 Merci beaucoup. Qu'est-ce que vous faites des CRD?

**M. ROBERT MÉNARD :**

3550 Des CRD? Bien, c'est la même chose. On a parlé des ICI. Nous, on a ciblé les...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est combiné?

**M. ROBERT MÉNARD :**

3560 Bien, en fait, on a ciblé les ICI dans notre pétition, c'est une pétition qui avait été  
déterminée en assemblée générale avec nos membres, pour plus sensibiliser le fait par rapport à  
la problématique particulière des ICI étant donné que, quand on regarde au niveau du Québec, les  
CRD, en théorie, ont déjà atteint leur objectif de 60 %, ils sont à 62 %. Mais ça, c'est un peu,  
dans le fond, à cause qu'il y a beaucoup de récupération au niveau du béton, mais que ce n'est  
pas nécessairement le cas dans la construction résidentielle, alors qu'au niveau des ICI, bien, ils  
sont loin de leur objectif. C'était à 58 % pour le Québec en 2004, alors que c'était à 57 % en 2002.  
3565 Donc, si on suit la même progression, ils vont atteindre leur objectif dans 44 ans. C'est pour ça  
qu'on a ciblé particulièrement les industries, commerces, institutions.



**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3570

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je n'ai pas tout à fait compris, quand vous êtes arrivé à la question qui a été posée à quelques reprises aux intervenants par rapport à l'exportation des déchets hors MRC, je n'ai pas compris si vous considérez que c'était une question d'éthique ou non.

3575

**M. ROBERT MÉNARD :**

On considère que ce n'est pas éthique d'envoyer les déchets en Montérégie.

3580

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

D'accord, c'est ça que je n'avais pas compris.

3585

**M. ROBERT MÉNARD :**

Que l'Estrie doit elle-même déterminer les lieux d'enfouissement sur son territoire, au lieu d'avoir la solution facile de les exporter.

3590

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Je vais essayer de poser ma question, mais je pense que ce n'est pas une question qui appelle une réponse bien, bien simple, puis il n'y a probablement pas de réponse à ça.

3595

Vous avez commencé votre intervention en faisant un plaidoyer assez élaboré sur le fait que d'après le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, les lieux d'enfouissement technique devraient être gérés en régie. Vous avez ensuite énuméré un paquet de raisons selon lesquelles la gestion en régie serait meilleure sur le plan, je dirais, collectif, notamment sur la question des coûts, du contrôle des coûts, de la participation publique à la gestion et à l'atténuation des nuisances, et cetera. Cette analyse que vous faites, est-ce qu'elle est basée sur des exemples?

3600

Parce que pendant que vous parliez, moi, je pensais beaucoup au cas de la carrière Miron à Montréal, qui est un énorme trou, qui a été utilisée comme site municipal par la Ville de Montréal pendant près de 50 ans, et pas nécessairement dans une philosophie de gestion qui est celle que vous décriviez comme étant une meilleure façon de faire en régie.

3605

Alors, je comprends très bien les objectifs que vous avez donnés pour une meilleure gestion. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi, selon le Front, c'est la régie qui offre cette solution-là. Est-ce que vous comprenez ma question?

3610

**M. ROBERT MÉNARD :**

Oui, je comprends. Je vais essayer d'y répondre dans la mesure où je la comprends.

3615 Bien, la régie, d'abord parce que comme je disais, il y a davantage d'espace pour la participation des citoyens, étant donné tout simplement qu'il y a des assemblées publiques à tous les mois. Mais cette avenue-là, dans le fond, serait nécessaire à des conditions.

3620 C'est sûr que si une régie se comporte comme n'importe quelle multinationale puis elle veut juste enfouir des déchets comme le fait, par exemple, la régie Argenteuil/Deux-Montagnes, qui pratiquement veut... qui importe des déchets d'un peu partout, ce n'est pas la solution qu'on préconise.

3625 Mais quand on regarde, par exemple, la régie intermunicipale de Coaticook, qui, dans ses contrats, demande à ses clients – en fait, une clause à la performance, dans le fond – qu'ils doivent être obligés de mettre des bacs de recyclage et qu'ils doivent justement atteindre des objectifs de recyclage pour que ces clients-là puissent enfouir leurs déchets au site géré par la régie de Coaticook, ça c'est un exemple qui, selon nous, est intéressant.

3630 La régie de la Mauricie aussi, c'est un exemple qui est intéressant, dans le sens que c'est elle qui gère le lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grés. Mais c'est aussi elle qui offre le service de collecte des matières recyclables non seulement aux municipalités, mais aux industries, commerces et institutions. Dans le fond, ils sont obligés, par règlement, les industries, commerces et institutions, à recycler leurs déchets dans cette régie-là, mais ça fait juste, je  
3635 pense, un an et demi, deux ans qu'ils ont mis ça en place, ça fait qu'ils n'ont pas commencé encore à émettre des contraventions, si on peut dire, mais ils sont à étendre le service aux industries, commerces, institutions gérés par cette régie-là.

3640 Donc, c'est une démarche, dans le fond, de gestion intégrée. Ce qu'on a donné comme responsabilité aux MRC avec les plans de gestion de matières résiduelles, bien, c'est qu'on aurait dû aller plus loin en donnant tout l'ensemble des responsabilités plutôt que de laisser ça à des objectifs gouvernementaux, des volontés politiques et aussi le marché, tout simplement, privé et leurs intérêts propres à ce niveau-là.

3645 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

3650 Merci beaucoup, monsieur.

**M. ROBERT MÉNARD :**

Bienvenue.

3655

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jean Perreault, Ville de Sherbrooke.

3660

**M. JEAN PERREAULT :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

3665

Bonjour, monsieur.

**M. JEAN PERREAULT :**

3670

Je suis en compagnie de Michel Cyr, chef de division de la gestion des eaux de la Ville de Sherbrooke.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3675

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur le maire. Dites-moi, quelles sont les perspectives de la Ville de Sherbrooke en matière de LET?\*

3680

**M. JEAN PERREAULT :**

Actuellement, nous présentons au Conseil régional de développement, à la CREE, pardon, à la CRÉ demain matin, il y a une proposition que le conseil municipal de Sherbrooke a acceptée lundi soir, de faire un appel de propositions pour desservir l'ensemble, Magog, Memphrémagog, Sherbrooke et d'autres de la région, en ce qui concerne les résidus.

3685

Parce qu'on s'en va très bientôt sur la troisième collecte, les bacs bruns. C'est déjà accepté par le conseil, on est en pourparlers pour acheter les bacs bruns. Alors, ce qui veut dire qu'actuellement, on anime l'ensemble de l'Estrie pour aller à la troisième... comment est-ce qu'on appelle ça?

3690

**M. MICHEL CYR :**

Troisième voie.

3695 **M. JEAN PERREAULT :**

... à cette troisième voie. Et par le fait même, bien on se doit... il va y avoir du résiduel, c'est sûr, et à ça, bien on va faire un appel de propositions au niveau de la région pour voir de quelle façon que les entreprises privées vont pouvoir nous offrir des services pour l'enfouissement ou la disposition du résiduel.

3700

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce serait via l'entreprise privée?

3705

**M. JEAN PERREAULT :**

Oui. Actuellement, la proposition qui sera déposée à la CRÉ demain, la Ville et toutes les organisations municipales sont invitées à aller chercher une résolution et nous, on va faire un appel de propositions publiques, oui.

3710

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais avoir une précision au niveau de ce qui s'applique au Nouveau-Brunswick. Vous dites que le principe de précaution s'applique et que pour tout projet, on interdit tout projet situé dans des bassins hydrographiques d'alimentation en eau potable. Est-ce que c'est pour un approvisionnement municipal ou même individuel?

3715

**M. JEAN PERREAULT :**

3720

On s'adresse aujourd'hui sur l'approvisionnement municipal.

**LE PRÉSIDENT :**

3725

Municipal.

**M. JEAN PERREAULT :**

Parce que l'approvisionnement individuel, si je prends Sherbrooke comme telle, l'ensemble est desservi par la Ville de Sherbrooke, mais je veux dire, si on regarde sur le lac Memphrémagog, il y a des approvisionnements individuels des résidents à travers...

3730

Moi, quand j'avais un chalet, ça fait longtemps de ça, au petit lac Magog, on allait pomper l'eau du lac et on se servait dans la maison. Alors, je présume qu'autour du lac Memphrémagog, il y a aussi des services individuels. Mais dans Sherbrooke, non, c'est tout centralisé, ces opérations-là.

3735

**M. MICHEL CYR :**

Sauf les puits artésiens.

3740

**M. JEAN PERREAULT :**

Sauf les puits artésiens, définitivement.

3745

**LE PRÉSIDENT :**

Je voulais savoir, quel est... vous dites que les eaux de lixiviation sont prévues pour être traitées dans un parc industriel de Sherbrooke par l'entremise d'une entreprise privée.

3750

**M. JEAN PERREAULT :**

C'est actuellement, comme ça, oui.

3755

**LE PRÉSIDENT :**

Vous dites que Sherbrooke s'y oppose.

**M. JEAN PERREAULT :**

3760

Actuellement, il y a un service qui est offert à Waste Management et s'il y a une augmentation du volume, ça veut dire qu'au niveau du site comme tel, il y aura plus d'eau de lixiviation qui vont être invitées à venir à la Ville de Sherbrooke. Notre problématique, c'est qu'on a eu un moratoire sur notre régie centrale et on ne peut pas recevoir de l'eau additionnelle de lixiviation.

3765

Actuellement, on s'était associés avec une entreprise dans le parc industriel pour faire de la recherche et du développement et de l'expérience et l'entreprise a commencé à faire plus du service entreprise plutôt que de faire de la recherche et développement. Ils font actuellement du traitement des eaux de lixiviation et c'est amené actuellement déjà pour une somme de... je ne sais pas, c'est minime, là...

3770

**M. MICHEL CYR :**

15 000 \$.

3775 **M. JEAN PERREAULT :**

... une quinzaine de mille piastres par année. On se dit que si le site d'enfouissement est beaucoup plus grand, ça veut dire que les volumes d'eau de lixiviation vont augmenter. Et nous, on ne veut pas que ces eaux-là viennent dans notre centre où on a de la difficulté actuellement.

3780 Pour 15 000 \$ par année, si on est obligés de grossir...

Écoutez, on demande aux citoyens actuellement du secteur Rock-Forest, de déconnecter leurs gouttières, parce que ça s'en va directement à la régie d'assainissement de l'eau. Alors, on gère de l'eau de surface et on est obligés de convaincre nos citoyens. Ça fait qu'imaginez-vous si, d'une main on force les citoyens à débrancher leurs gouttières pour éviter qu'on grossisse notre

3785 usine, puis que d'autre part on reçoit des eaux de lixiviation en plus grand volume dans l'avenir, bien, je veux dire, on fait un choix à qui, là, citoyens ou bien l'entreprise qui va emporter des eaux de lixiviation dans notre usine?

3790 Alors, notre objectif, c'est de ne pas grossir, parce que c'est des frais exorbitants, la...

**M. MICHEL CYR :**

La station d'épuration.

3795

**M. JEAN PERREAULT :**

... la station d'épuration des eaux qui est en régie, c'est vrai, avec la région. C'est beaucoup de sous en capitalisation pour la rendre d'abord aux normes, qui sont toujours changeantes. Puis dans ce sens-là, bien je pense qu'on n'a pas besoin de ces eaux de lixiviation supplémentaires.

3800

**LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce que vous faites avec les boues?

3805

**M. JEAN PERREAULT :**

Les boues, on les traite.

3810

**M. MICHEL CYR :**

Les boues de la station d'épuration de Sherbrooke?

3815

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. MICHEL CYR :**

3820 Elles sont traitées par une entreprise privée, qui en fait soit une valorisation agricole, soit un compostage.

**LE PRÉSIDENT :**

3825 Après traitement?

**M. MICHEL CYR :**

3830 Bien, les boues sont épaissies et déshydratées à la station d'épuration même et par la suite cette entreprise-là part avec pour en faire soit de la valorisation agricole.

**LE PRÉSIDENT :**

3835 Donc, il n'y a aucun enfouissement?

**M. MICHEL CYR :**

Présentement, aucun enfouissement des boues de Sherbrooke.

3840 **M. JEAN PERREAULT :**

3845 On faisait affaire avec Fertival, on a changé de place. Vous avez entendu parler, je présume, de Fertival, la problématique qu'on avait localement, mais en tout cas... vous n'en avez pas entendu parler? Je ne vous en parlerai pas d'abord.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous pouvez nous en parler si c'est pertinent au dossier.

3850 **M. JEAN PERREAULT :**

Non, je pense que ce n'est pas pertinent au dossier.

3855 C'est une usine qui traitait les boues. Puis là, étant donné qu'ils traitaient les boues et ça sentait beaucoup dans tout le secteur de Brompton, l'arrondissement de Brompton, alors il y a eu un tollé de protestations de la part des gens puis c'était évident qu'il fallait faire quelque chose. Alors, on a réaligné ailleurs, dans une autre entreprise privée pour faire la disposition de nos boues.

**LE PRÉSIDENT :**

3860

D'accord. Madame Chauvin?

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3865

Mes questions vont rejoindre un peu celles de monsieur Zayed.

3870

Pour le lixiviat, je vous avoue que j'ai un petit peu de difficulté à comprendre. Parce que le projet qui est déposé pour fins de documentation dans le cadre de l'audience indique qu'il n'y aura pas nécessairement... peut-être au début, mais très rapidement la volonté dans le projet, donc par écrit, c'est d'avoir la même quantité de lixiviat traité, d'une part.

3875

D'autre part, sur le plan du développement de la Ville de Sherbrooke, ça revient un peu à dire: « On ne veut pas de nouvelles industries. On ne veut pas plus d'eau rejetée à l'égout. » Et ça, j'ai de la difficulté à comprendre ça. C'est comme si vous étiez en train de nous dire : « La capacité actuelle de notre station d'épuration n'est pas suffisante pour qu'on puisse se permettre de développer le secteur résidentiel, le secteur commercial, le secteur industriel.»

3880

Moi, je pensais, par exemple, que dans un cas comme ça, un des moyens dont la Ville disposait pour s'aider dans la situation, c'est d'avoir des normes de rejets à l'égout qui font en sorte que la charge additionnelle par ce lixiviat-là permette d'atteindre les objectifs de la Ville en matière d'épuration et de développement.

3885

Ça fait que quand je vois dans votre mémoire qu'on ne veut plus de lixiviat, j'ai de la misère à concilier, pas pour le lixiviat et pour le site d'enfouissement comme tel, mais sur une perspective générale de gestion des rejets à l'égout d'une ville aussi grosse que celle de Sherbrooke.

**M. JEAN PERREAULT :**

3890

Je vais vous dire, madame Chauvin, j'apprécie votre commentaire, mais on vient de fusionner huit villes ensemble. Je vais vous dire qu'on a du rattrapage en développement économique pas mal plus que les eaux de lixiviation, là, ou en tout cas le sujet que vous nous apportez.

3895

On ne veut pas freiner le développement, mais je vais vous dire, parce que là vous faites le lien entre les eaux de lixiviation et le développement total de la ville, je vais vous dire, actuellement, là, de mettre aux normes l'ensemble de notre développement sur un territoire de 350 kilomètres carrés de territoire de huit villes regroupées, qu'il se faisait peu d'activités au niveau de l'environnement, au niveau du secteur Rock-Forest, au niveau de Deauville, actuellement on a nos statistiques, au niveau de Deauville, au niveau de la capacité à Sainte-Élie, il faut grossir nos systèmes... on en a amplement à faire pour amener aux normes d'aujourd'hui.

3900



3905 Avec le peu de moyens qu'on a, de mettre la Ville de Sherbrooke, les huit anciennes villes aux normes d'aujourd'hui, je vais vous dire, on en a amplement. Et je pense qu'on n'a pas suffisamment d'argent dans nos poches pour faire face à tout ça dans la vitesse que, à la fois les normes gouvernementales nous sont exigées et à la fois, à la vitesse que la population nous demande de faire des investissements pour protéger l'environnement.

3910 Alors, je vais vous dire qu'on en a plein notre cour en ce qui concerne les investissements dans l'assainissement des eaux, dans l'eau potable, dans les centres de tri, dans les sites d'enfouissement. On doit fermer actuellement le site d'enfouissement de Sherbrooke, là, et je vous mets au défi de me trouver une place où est-ce que je vais le mettre. Je vous mets au défi, madame.

3915 Avec les lois qui nous gouvernent actuellement, il doit fermer en 2008 par la loi. Nous autres, on a la volonté politique de le fermer, il faut que je trouve une place pour le placer. Et je vais vous dire, dans les lois qui nous gouvernent aujourd'hui, *pas dans ma cour*, madame Chauvin, on en a plein jusque là. Et ce n'est pas facile d'atteindre ces objectifs-là.

3920 Alors, pour le moment, le développement de Sherbrooke n'est pas mis en cause. On veut soutenir nos industries, on veut soutenir nos commerces, on veut absolument avancer, mais on en a amplement actuellement. Et la remarque qu'on vous fait, c'est que si Waste Management demande d'augmenter son site, c'est parce qu'il va y avoir plus de volume. Plus de volume va nous apporter plus de dynamique, dont les eaux de lixiviation. Est-ce qu'ils peuvent aller vendre leurs services ailleurs?

3925 Nous, à la Ville de Sherbrooke, avec tous les engagements qu'on a à faire actuellement, je ne pense pas qu'on va permettre d'augmenter ces volumes-là chez nous. On va favoriser le citoyen en premier versus les eaux de lixiviation d'un site d'enfouissement, qui premièrement n'est pas sur notre territoire puis qui va importer, je présume, parce que ça va prendre plus que  
3930 Memphrémagog puis Magog, puis il va falloir prendre du volume de matières, beaucoup plus grand que la capacité des gens dans cet environnement-là.

Alors, dans ce sens-là, c'est pour ça qu'on l'a placé dans notre mémoire.

3935 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Vous étiez content que je vous pose la question, mais je suis contente moi aussi de vous l'avoir demandée.

3940 **M. JEAN PERREault :**

Ça fait plaisir.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3945 On a entendu dire que, puis là c'est peut-être moi qui ai mal compris, que la valorisation agricole des boues, des résidus finalement du traitement des boues municipales n'avait peut-être pas une très grande viabilité. Qu'est-ce que vous en pensez puis quelles sont les alternatives que vous avez pour la gestion des boues municipales?

3950 **M. JEAN PERREAULT :**

Je vais passer ça à mon chum. Moi, je n'ai pas assez d'expertise là-dedans.

**M. MICHEL CYR :**

3955 Effectivement, présentement, nous sommes en étude et analyse, parce que le mandat actuel se termine le 1er mai 2008, pour voir s'il y a d'autres solutions pour la valorisation des boues. C'est bien sûr que l'enfouissement n'est pas une solution que nous envisageons, mais y a-t-il une solution soit énergétique, soit d'incinération ou méthanisation ou encore de rendre la boue inerte, et cetera.

3960

Donc, oui, on regarde un peu tout et bien sûr on se fie à des firmes privées qui ont de l'expertise dans ce domaine-là, ce n'est pas une expertise pointue à la Ville de Sherbrooke.

3965 **M. JEAN PERREAULT :**

On a un document qui vient d'être déposé à la CRÉ, dont la Ville de Sherbrooke aussi fait partie, qu'on va autoriser d'aller en appel de propositions et ça donne l'ensemble des étapes sur tous ces sujets-là pour que les compagnies puissent nous offrir des services clé en main en ce qui concerne l'avenir soit des boues ou soit des dispositions, et cetera. Alors, la compagnie SM nous a déposé un projet. On veut le traiter comme ensemble.

3970

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3975 Vous dites que la Ville va très prochainement s'en aller vers la collecte à trois voies, que vous allez en appel d'offres pour le résiduel. Mais je comprends que vous allez aussi en appel d'offres pour le compostage de la troisième voie, est-ce que je me trompe?

**M. JEAN PERREAULT :**

3980

Non. Actuellement, on est en appel d'offres pour acheter le bac. Actuellement, on l'a dans un secteur. Moi, je reste dans un secteur de la ville où on a ce service-là depuis quatre ans ou cinq ans. On a fait des expériences. Et là, on l'offre à l'ensemble. Le bac brun, on va l'offrir à l'ensemble des citoyens. On est en procédure actuellement d'achat des bacs bruns pour les distribuer, d'ici octobre, à tous les citoyens de la nouvelle ville.

3985

3990 Imaginez-vous, en 2002, quand on est venus regroupés, à Rock-Forest c'était encore des sacs de plastique à côté du lac Memphrémagog qui ramassait les déchets. On a fait un bout de chemin depuis 2002. Là, en 2007, en plus d'avoir donné le bac vert à tout le monde, là on s'en va au bac brun, ce qui veut dire que c'est un effort extraordinaire pour les citoyens de Sherbrooke de faire cette distribution sur l'ensemble.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

3995 Mais il doit y avoir quand même un procédé de compostage du contenu du bac brun?

**M. JEAN PERREAULT :**

4000 Oui, c'est ça. On va aller en appel de propositions pour le traiter le compostage. Actuellement, on le traite, c'est minime.

**M. MICHEL CYR :**

4005 On parle présentement de 500 tonnes par année qui sont traitées au site de Bury dans la MRC du Haut-Saint-François.

**Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

4010 La Ville de Magog nous a dit qu'elle prévoyait ou elle devrait, dans un très court avenir, investir de l'ordre de 10 M\$, je crois, dans son usine de traitement d'eau potable.

4015 Étant donné que vous puisiez votre eau dans le même lac, je ne connais pas les différences entre les usines, mais est-ce qu'il y a un investissement qui est requis aussi à Sherbrooke pour une mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable?

**M. JEAN PERREAULT :**

4020 Oui, madame. Actuellement, la loi, on doit la suivre. C'est une norme provinciale. Depuis Walkerton, il y a une nouvelle norme qui nous est imposée, alors c'est 30 M\$, Sherbrooke.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci infiniment, messieurs.

**M. JEAN PERREAULT :**

4025 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Martin Dussault voudrait se prévaloir de son droit de rectification.

4030

**M. ANDRÉ DUSSAULT :**

Monsieur le président, madame la commissaire, alors n'ayez crainte, on ne vous retardera pas trop longtemps, quelques rectifications qui sont à apporter à la suite de certains mémoires qui ont été présentés depuis la session de hier soir.

4035

D'abord, j'aimerais apporter une rectification à la suite du mémoire déposé hier par monsieur Janick Anctil, document DM-10. À la page 3 du mémoire, il est affirmé que, et je cite :

4040

*Waste Management n'offre pas de service de recyclage aux ICI de la région.*

Tout simplement mentionner que cette affirmation est erronée.

Plus loin dans le mémoire, toujours à la page 3, monsieur Anctil cite un passage d'une entente de service avec un client. Mais dans cette citation-là, il a oublié de faire mention de la première phrase qui se retrouve à la condition numéro 1 de cette même entente, qui est reproduite dans son document à l'annexe B. Cette phrase précise que nous offrons, Waste Management comme entreprise, le service de recyclage et se lit comme suit, et je cite :

4045

4050

*Le client accorde à W.M. Québec le droit exclusif de collecter et d'éliminer et/ou de recycler tous les déchets du client et la société fournit le matériel et assure les services à cette fin.*

Fin de la citation. Et à titre de référence et de statistiques, dans les faits, l'an dernier, en 2006, la Division de transport de Waste Management à Magog a récupéré auprès des industries, des commerces et des institutions et des municipalités également, près de 13 000 tonnes.

4055

Dans un autre mémoire, celui de la Société de conservation du lac Lovering, document DM-8, il est mentionné à la page 5, au cinquième paragraphe, et je cite :

4060

*(...) que des membres du conseil d'administration ont été à même de constater des anomalies dans l'installation de différentes couches des membranes, lors de la visite organisée par Waste Management au site de Saint-Nicéphore le 11 septembre 2006.*

Je ferme la citation. Dans les faits, il n'y a pas eu d'anomalies. Comme vous le savez, on a eu l'occasion de répondre à cette affirmation-là lors de la première partie des audiences publiques. Je vais d'ailleurs référer la commission à la transcription de la séance de l'après-midi du 23 mai, à partir de la ligne 925.

4065

4070 Mon collègue à mes côtés, monsieur Brien, de même que monsieur André Simard de la firme d'ingénierie ASA avaient précisé comment s'effectue la pose de membrane et quelles sont les méthodes de vérification prévues au programme d'assurance qualité. Alors, je ne vais pas reprendre mot à mot, mais tout se retrouve dans cette citation-là.

4075 Maintenant, cet après-midi, dans le mémoire DM-12 de monsieur François Pelletier, qui a été présenté cet après-midi, donc à la page 2, à la ligne 8, il est fait mention que le site Bestan est à la tête de deux des plus importants bassins versants et on fait mention du lac Massawippi. Dans les faits, il est clairement établi dans les études et reconnu également par le ministère de l'Environnement que la propriété de Bestan n'a pas de lien avec le lac Massawippi.

4080 Également, dans un mémoire déposé cet après-midi par monsieur Yves Paquet, document DM-5, d'abord concernant le comité de vigilance, monsieur Paquet a affirmé que notre entreprise a mis fin aux activités du comité de vigilance, ce qui n'est pas le cas.

4085 Dans les faits, ce sont les membres, à l'époque, du comité de vigilance, qui siégeaient au comité de vigilance, qui ont demandé à cesser les activités aux termes de la préconsultation – je vous rapporte en 2002, ça se passait de février à mai 2002 – et à prendre leur distance à l'approche des audiences publiques qui devaient se tenir à l'époque sur le projet et il y avait également un comité...

4090 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Le projet de PGMR?

4095 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Le projet de PGMR. Mais à l'époque, il y avait également l'expectative du projet de Waste Management, à l'époque, qui devait être présenté, donc les membres ont préféré prendre un recul. Et parallèlement à ça, il y avait eu le comité de suivi sur la contamination des lacs Lovering, Massawippi et Magog qui avait été mis en place. Donc, certains ont préféré concentrer leurs efforts au sein de ce comité-là.

4100 Maintenant, concernant l'ouverture de la barrière, ce que je peux vous dire par rapport à tout ça, c'est qu'il est arrivé à certains moments, de façon ponctuelle, qu'il y a eu des...

4105 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, monsieur Dussault. Qu'est-ce que vous corrigez avec cette information?

4110 **M. MARTIN DUSSAULT :**

C'est-à-dire qu'il y a eu des appels, monsieur Paquet mentionnait qu'il nous a laissé des appels et donnait l'impression qu'il n'y a pas eu de réponse et qu'on ne s'est pas occupé de cette

problématique-là. Tout simplement vous mentionner que oui, effectivement, on a bel et bien reçu les appels de monsieur Paquet et qu'on s'en est occupé à chaque fois et que le problème a été réglé par la suite.

4115

Également, monsieur Paquet, à la figure 6, a présenté un camion de la compagnie Onix qui a été aperçu à nos installations et a laissé entendre que ce camion a acheminé chez nous des matières dangereuses. Simplement revenir sur le fait, comme on a mentionné en première partie, notre entreprise, notre site ne reçoit pas de matières dangereuses à ses installations.

4120

Il a également été fait mention que le nettoyage des chemins n'a pas été fait depuis plusieurs années. Je laisserai mon collègue, monsieur Brien, préciser les efforts qui sont faits pour s'assurer de l'entretien des chemins qui mènent à notre propriété.

4125

**LE PRÉSIDENT :**

Pas nécessairement des efforts, mais vous nous informez que ça a été fait et à quelle fréquence.

4130

**M. DANIEL BRIEN :**

C'est ça. C'est fait de façon régulière et au besoin. Et à titre d'exemple, au printemps 2007, un des employés a passé sept jours à nettoyer la bordure des chemins entre la Ville de Magog et l'autoroute 55. À chaque printemps, c'est-à-dire il y a un effort additionnel qui est fait à chaque printemps suite à la fonte des neiges où est-ce qu'on retrouve plus de papiers en bordure des chemins.

4135

**LE PRÉSIDENT :**

4140

D'autre chose?

**M. MARTIN DUSSAULT :**

4145

Alors, voilà, ça complète les rectifications qu'on voulait faire. Et je me joins également aux participants qui ont remercié la commission pour le travail. Et je tiens à féliciter la commission et tous les participants pour la façon dont cette audience a été menée et dont les gens ont participé sainement à cet exercice démocratique et je tiens à le souligner.

4150

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Permettez-moi, avant de quitter la salle, je sais qu'il est 6 h 05, je vais juste prendre une minute et demie avant que vous sortiez et que vous alliez vous jeter dans le lac, parce que de toute évidence il fait très chaud dehors.

4155 Alors, ceci donc met fin à la partie publique des travaux de la commission. Tout d'abord, je voudrais vous remercier. Il y a vraiment des participants qui ont travaillé, j'imagine, très fort pour produire les mémoires qu'ils nous ont déposés. Merci infiniment. En fait, merci à tous les participants.

4160 Merci aussi au promoteur. Jusqu'à maintenant le promoteur a répondu de façon très prompte à toutes les questions qu'on lui avait acheminées par courriel et j'espère qu'il continuera à le faire.

Je remercie également le personnel de la commission, tout le monde, en fait.

4165 Et je voudrais terminer sous une note tout à fait personnelle. Puisque la conseillère en communication va nous quitter, je pense qu'elle était hypertannée de travailler avec moi, en fait elle quitte le Bureau d'audiences publiques, c'est sa dernière commission, donc Catherine Roberge et une de mes analystes ce matin a insisté pour que je lui dise mes grands remerciements publiquement, ce qui est fait, et lui souhaiter bonne chance dans son nouveau travail.

4170 Je déclare donc cette deuxième partie de l'audience close. Merci et bonne fin de journée.

\* \* \* \* \*

4175 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4180 Et, j'ai signé :

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**